

Rapport
annuel
exercice
2021
2022

SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL EXERCICE 2021/2022

A Comptes consolidés en normes IFRS	1
I - Bilan consolidé en normes IFRS	1
II - Compte de résultat en normes IFRS	3
III - Tableau des flux de trésorerie en normes IFRS	5
IV - Tableau de variation des capitaux propres en normes IFRS	7
V - Annexe aux états financiers consolidés en normes IFRS	8
V-1-1- Présentation de l'activité et des événements majeurs	8
V-1-2- Références de la société	8
V-1-3- Caractéristiques de l'activité	8
V-2 - Méthodes comptables significatives	9
V-2-1- Principes de préparation des états financiers	9
V-2-1-1- Conformité aux normes comptables	9
V-2-1-2- Comparabilité des états financiers	9
V-2-1-3- Comptes consolidés – Principes de consolidation	10
V-2-2- Recours à des jugements et des estimations	11
V-2-3- Résumé des méthodes comptables significatives	11
V-2-3-1- Présentation du bilan	11
V-2-3-2- Conversion des comptes des filiales étrangères	11
V-2-3-3- Conversion des opérations en devises	12
V-2-3-4- Immobilisations corporelles	12
V-2-3-5- Coûts d'emprunt	12
V-2-3-6- Subventions publiques	12
V-2-3-7- Immeubles de placement	13
V-2-3-8- Regroupements d'entreprises et Goodwills	13
V-2-3-9- Immobilisations incorporelles	14
V-2-3-10- Perte de valeur des immobilisations	14
V-2-3-10-1- Tests de perte de valeur des goodwills, immobilisations incorporelles et corporelles	14
V-2-3-10-2- Tests de perte de valeur des immobilisations corporelles industrielles	15
V-2-3-11- Actifs financiers	15
V-2-3-12- Stocks	16
V-2-3-13- Clients et autres débiteurs	16
V-2-3-14- Actifs non-courants détenus en vue de la vente et passifs afférents	16
V-2-3-15- Trésorerie et équivalents de trésorerie	16
V-2-3-16- Emprunts portant intérêts	16
V-2-3-17- Provisions	17
V-2-3-18- Avantages au personnel	17
V-2-3-18-1- Les avantages à court terme	17
V-2-3-18-2- Les avantages postérieurs à l'emploi	17
V-2-3-19- Contrats de location	18
V-2-3-20- Reconnaissance des produits des activités ordinaires	18
V-2-3-21- Frais de recherche et développement	18
V-2-3-22- Présentation du compte de résultat et principaux indicateurs financiers	19
V-2-3-23- Impôts	19
V-2-3-24- Résultat net par action	19
V-2-3-25- Juste valeur des instruments financiers	19
V-3 - Notes	20
V-4 - Engagements et passifs éventuels	39
V-5 - Informations relatives aux parties liées	39
V-6 - Gestion des risques	40
V-7 - Liste des entités consolidées et méthodes de consolidation	43
V-8 - Informations environnementales	44
V-9 - Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice	44
V-10 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	45
B Comptes sociaux	48
I - Bilan au 30 septembre 2022	48
II - Compte de résultat	49
III - Tableau des flux de trésorerie	50
IV - Principes et méthodes comptables	51
IV-1 - Immobilisations incorporelles et corporelles	51
IV-2 - Immobilisations financières	51
IV-3 - Stocks et en-cours	52
IV-4 - Créances et dettes	52
IV-5 - Valeurs mobilières de placement	52
IV-6 - Provisions pour risques et charges	52
IV-7 - Impôts	52
IV-8 - Engagements de retraite	53
V - Notes	53
V-1 - Actif immobilisé	53
V-2 - Stocks et En-cours	54
V-3 - Créances d'Exploitation	55
V-4 - Capitaux Propres	55
V-5 - Provisions	55
V-6 - Dettes Financières	57
V-7 - Dettes d'Exploitation	57
V-8 - Charges à payer – Produits à recevoir - Charges et Produits constatés d'avance	57
V-9 - Eléments relevant de plusieurs postes du Bilan	58
V-10 - Chiffre d'affaires	58
V-11 - CICE	58
V-12 - Résultat Financier	59
V-13 - Résultat Exceptionnel et transferts de charges	59
V-14 - Impôts – Accroissements, allègements de la dette future d'impôt et ventilation de l'impôt	59
V-15 - Tableau des filiales et participations	60
V-16 - Résultats des cinq derniers exercices	61
V-17 - Rémunérations et effectifs	61

SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL EXERCICE 2021/2022

V-18 - Engagements hors bilan et passifs éventuels	62
V-19 - Crédit-Bail	62
V-20 - Identité de la société mère consolidant les comptes de la société	63
V-21 - Capital social	63
V-22 - Obligations contractuelles	63
V-23 - Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice	63
V-24 - Evénements majeurs de l'exercice	63
V-25 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	65

C. Rapport de gestion 68

I - Données relatives aux comptes consolidés	68
I-1 - Evolution du chiffre d'affaires consolidé	68
I-2 - Contribution au résultat net consolidé	68
II - Données relatives à la société mère	69
II-1 - Méthodes comptables	69
II-2 - CICE	69
II-3 - Résultat financier	69
II-4 - Informations sur les délais de paiement	69
II-5 - Dividende	70
II-6 - Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts	70
II-7 - Actionnariat	70
II-8 - Mouvements sur actions propres	70
II-9 - Données relatives aux filiales détenues directement	70
II-10 - Perspectives	70
II-11 - Evolution des participations	71
II-12 - Evénements survenus depuis la clôture de l'exercice	71
II-13 - Recherche et développement	71
III - Déclaration de performance extra-financière	72
III-1 - Le groupe	72
III-1-1- 115 ans d'histoire familiale	72
III-1-2- Les activités du groupe	73
III-1-3- La gouvernance du groupe et sa stratégie	73
III-1-3-1- Une stratégie construite sur des valeurs fortes	73
III-1-3-2- Une stratégie engagée incluant la Responsabilité Sociale et Environnementale	74
III-1-4- La stratégie RSE du groupe et ses enjeux	75
III-1-4-1- Une stratégie RSE pilotée par une gouvernance dédiée et un réseau opérationnel	75
III-1-4-2- Liste des principaux objectifs/enjeux retenus et indicateurs associés	75
III-1-5- Les parties prenantes	77
III-1-6- Le modèle d'affaires	78
III-1-7- La taxonomie européenne	79
III-1-8- Le périmètre et la collecte de données	79
III-2 - Enjeux environnementaux : minimiser notre impact sur la planète	80
III-2-1- Diminuer les impacts environnementaux de nos activités	81
III-2-1-1- Utiliser les ressources disponibles de manière durable	81
III-2-1-2- Gérer les déchets et rejets de manière responsable et prévenir les risques pollution	85
III-2-2- Contribuer à l'atténuation du changement climatique et à la protection de la biodiversité	87
III-2-2-1- Mesurer les émissions de gaz à effet de serre pour mettre en place les actions en vue d'atteindre la neutralité carbone en 2050	87
III-2-2-2- Utiliser des énergies renouvelables	88
III-2-2-3- Protéger la biodiversité	88
III-3 - Les enjeux sociaux : fédérer et protéger les femmes et les hommes	89
III-3-1- Développer une relation de long terme entre les collaborateurs et le groupe	90
III-3-1-1- Recruter des profils en phase avec les besoins opérationnels	90
III-3-1-2- Intégrer les nouveaux collaborateurs	90
III-3-1-3- Protéger la santé et la sécurité des collaborateurs	91
III-3-1-4- Améliorer la relation de travail	94
III-3-1-5- Garantir le développement des compétences de tous	96
III-3-2- Partager la valeur	97
III-3-3- Encourager la diversité au sein du groupe	98
III-3-3-1- Garantir l'égalité professionnelle femmes hommes	98
III-3-3-2- Favoriser l'inclusion des travailleurs en situation de handicap	100
III-3-3-3- Œuvrer en faveur de la mixité socio-économique et de la diversité intergénérationnelle	100
III-3-4- Favoriser la communication et le dialogue social	100
III-3-4-1- Garantir les conditions de tenue des réunions des instances représentatives du personnel	100
III-3-4-2- Mesurer la satisfaction grâce au baromètre social	101
III-3-4-3- Communiquer efficacement en interne	101
III-4 - Enjeux sociétaux : Faire preuve d'éthique et de responsabilité dans la conduite de nos affaires	102
III-4-1- Agir avec éthique	102
III-4-1-1- Prévenir toute forme de corruption et garantir le respect des règles de concurrence	103
III-4-1-2- Se conformer au Règlement général de la protection des données (RGPD)	103
III-4-1-3- Promouvoir le respect des conventions fondamentales de l'OIT	104
III-4-1-4- Lutter contre l'évasion fiscale	104
III-4-2- Collaborer avec les parties prenantes de manière responsable et transparente	104
III-4-2-1- Promouvoir des relations fournisseurs et sous-traitants claires et durables	104
III-4-2-2- Garantir la satisfaction clients	105
III-4-3- Soutenir les territoires	105
IV - Analyse des risques	107
IV-1 - Risques de marché	107
IV-1-1- Risque de change	107
IV-1-2- Risque de taux	107
IV-2 - Risque industriel	107
IV-2-1- Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité	107
IV-2-2- Assurance et couverture de risque	107
V - Analyse sur l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats	108
VI - Honoraires des commissaires aux comptes	109
VII - Renseignements concernant le capital social	110

SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL EXERCICE 2021/2022

VIII - Attestation du responsable du rapport annuel	111
---	-----

D Rapport divers.....	112
-----------------------	-----

IX - Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la vérification de la sincérité et la conformité de la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion	112
---	-----

X - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.....	115
--	-----

X-1 - Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale	115
--	-----

X-2 - Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.....	116
---	-----

XI - Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise (Article L.225-37 du Code du Commerce).....	117
---	-----

XI-1 - Présentation et fonctionnement des organes de gouvernance.....	117
---	-----

XI-1-1- Le Conseil d'administration	117
---	-----

XI-1-1-1- Composition du Conseil	117
--	-----

XI-1-1-2- Fonctionnement du Conseil.....	119
--	-----

XI-1-1-3- Délégations et autorisations en cours de validité accordées au Conseil d'administration	122
---	-----

XI-1-1-3-1- Emission et rachat d'actions.....	122
---	-----

XI-1-1-3-2- Augmentations de capital	122
--	-----

XI-1-2- Les Comités du Conseil.....	122
-------------------------------------	-----

XI-1-2-1- Le Comité d'audit	123
-----------------------------------	-----

XI-1-2-2- Le Comité des rémunérations	123
---	-----

XI-1-2-3- Le Comité des nominations.....	124
--	-----

XI-1-3- La Direction Générale.....	124
------------------------------------	-----

XI-1-3-1- Présentation de la Direction Générale.....	124
--	-----

XI-1-3-2- Limitations de pouvoirs du Directeur Général.....	124
---	-----

XI-2 - L'Assemblée des actionnaires et les modalités de participation des actionnaires.....	125
---	-----

XI-2-1- Pouvoirs de l'Assemblée Générale.....	125
---	-----

XI-2-2- Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale	125
---	-----

XI-2-3- Répartition du capital social.....	126
--	-----

XI-3 - Conventions réglementées et courantes.....	126
---	-----

XI-3-1- Conventions intervenues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant de plus de 10 % des droits de vote et une société dont la SA possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social	126
--	-----

XI-3-2- Procédure d'identification des conventions réglementées et courantes.....	127
---	-----

XI-4 - Politique de rémunération et rémunération des mandataires sociaux.....	127
---	-----

XI-4-1- Politique de rémunération des mandataires sociaux.....	127
--	-----

XI-4-1-1- Principes généraux de détermination de la politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants	127
--	-----

XI-4-1-2- Définition de la politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants	128
---	-----

XI-4-1-3- Politique de rémunération des administrateurs.....	130
--	-----

XI-4-2- Rémunération des mandataires sociaux.....	130
---	-----

XI-4-2-1- Rémunération des mandataires sociaux dirigeants de Signaux Giron S.A.	130
--	-----

XI-4-2-1-1- Eléments fixes, variable et sur objectifs composant de rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général et à la Directrice Générale Déléguée au titre de l'exercice 2021/2022.....	130
--	-----

XI-4-2-1-1-1- Président Directeur Général.....	131
--	-----

XI-4-2-1-1-2- Directrice Générale Déléguée.....	132
---	-----

XI-4-2-1-2- Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et sur objectifs composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général et à la Directrice Générale Déléguée pour l'exercice 2022/2023.....	132
--	-----

XI-4-2-1-2-1- Président Directeur Général.....	132
--	-----

XI-4-2-1-2-2- Directrice Générale Déléguée.....	134
---	-----

XI-4-2-2- Rémunération des mandataires sociaux des autres sociétés du groupe	134
--	-----

XI-4-2-3- Rémunération des administrateurs.....	134
---	-----

XI-5 - Opérations effectuées par la société sur ses propres titres au cours de l'exercice 2021/2022.....	135
--	-----

XI-6 - Commissaires aux comptes	135
---------------------------------------	-----

XII - Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mars 2023	141
---	-----

XIII - Projets de résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 30 mars 2023	141
--	-----

I - Bilan consolidé en normes IFRS

Actif (exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2022	30/09/2021
Actifs non courants			
Goodwills	4	3 727	4 877
Immobilisations incorporelles	4	4 626	3 869
Immobilisations corporelles	1	19 797	24 761
Droits d'utilisation	3	7 002	5 911
Immeubles de placement	2	-	336
Actifs financiers disponibles à la vente	5	-	-
Autres actifs financiers	5	598	378
Participations dans les entreprises associées	6	119	103
Impôts différés - actif	27	54	43
Autres actifs non courants	7	535	2 797
Total actifs non courants		36 458	43 075
Actifs courants			
Stocks	8	18 183	16 033
Clients et autres débiteurs	9	21 869	22 877
Actifs d'impôts exigibles	10	190	213
Autres actifs courants	10	5 790	5 028
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	5 441	4 359
Total actifs courants avant actifs détenus en vue de la vente		51 473	48 510
Actifs destinés à être cédés*		100	-
Total actifs courants		51 573	48 510
Total actifs		88 031	91 585

* L'application de la norme IFRS 5 au 30 septembre 2022 a conduit à reclasser les actifs de l'entité Girodservices en « Actifs destinés à être cédés ».

Capitaux propres et passifs (exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2022	30/09/2021
Capitaux propres			
Capital émis	12	13 423	13 423
Primes d'émission		37	37
Résultats accumulés non distribués et autres éléments du résultat global		41 709	42 874
Résultat net (Part du groupe)		(3 651)	(1 471)
Capital émis et réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère		51 518	54 863
Intérêts ne donnant pas le contrôle		2	5
Total capitaux propres		51 520	54 868
Passifs non courants			
Emprunts portant intérêt	13	6 329	6 663
Dettes de location	14	4 066	4 129
Provisions	15	446	369
Passifs liés aux avantages au personnel	16	2 356	2 922
Passifs d'impôts différés	27	537	473
Autres passifs non courants		41	68
Total passifs non courants		13 775	14 624
Passifs courants			
Emprunts portant intérêt	13	3 003	4 317
Provisions	15	959	878
Fournisseurs	17	9 127	8 508
Passifs d'impôts exigibles		118	105
Dettes de location	14	2 079	1 673
Autres passifs courants	18	7 450	6 612
Total passifs courants avant passifs liés aux activités destinées à être cédées		22 736	22 093
Passifs destinés à être cédés		-	-
Total passifs courants		22 736	22 093
Total passifs		36 511	36 717
Total capitaux propres et passifs		88 031	91 585

II - Compte de résultat en normes IFRS

Compte de résultat (exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2022	30/09/2021
Ventes de biens et services	19	102 583	94 770
Produits des activités ordinaires		102 583	94 770
Autres produits de l'activité		-	-
Achats consommés		(37 747)	(31 064)
Charges de personnel	20	(32 884)	(32 984)
Charges externes		(27 639)	(23 033)
Impôts et taxes		(1 439)	(1 533)
Amortissements, provisions et pertes de valeur	22	(5 576)	(5 237)
Variations des stocks de produits en cours et finis		1 095	(1 186)
Autres produits et charges opérationnels courants	23	530	1 221
Résultat opérationnel courant		(1 078)	954
Perte de valeurs	24	(1 335)	(2 697)
Autres produits et charges opérationnels**	24	(826)	524
Résultat opérationnel		(3 239)	(1 219)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	25	2	9
Coût de l'endettement financier brut	25	(217)	(186)
Coût de l'endettement financier net		(215)	(177)
Autres charges financières et produits financiers	26	(49)	187
Résultat financier		(264)	10
Impôt sur le résultat	27	(164)	(270)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	28	16	8
Résultat net avant résultat des activités abandonnées		(3 651)	(1 471)
Résultat net des activités abandonnées	29	-	-
Résultat net consolidé		(3 651)	(1 471)
Dont intérêts ne donnant pas le contrôle		-	-
Dont part du groupe		(3 651)	(1 471)
Résultat net (Part du groupe)		(3 651)	(1 471)
Résultat par action en (euros)	30	(3,58)	(1,44)
Résultat dilué par action (en euros)		(3,54)	(1,43)
Nombres d'actions		1 020 898	1 024 153
Nombres d'actions diluées*		1 032 500	1 032 500

* Nombre d'actions prenant en compte les actions auto-détenues.

** L'application de la norme IFRS 5 au 30 septembre 2022 a conduit à reclasser les actifs de l'entité Girodservices en « Actifs destinés à être cédés » en déterminant la juste valeur.

Etat du résultat global (chiffres exprimés en milliers d'euros)	30/09/2022	30/09/2021
Résultat net consolidé	(3 651)	(1 471)
Eléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat		
Ecart actuariel	685	(90)
Impôts différés relatifs aux éléments de résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat	(171)	23
Eléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat		
Ecart de conversion	(169)	53
Retraitement swap de fixation de taux d'intérêt	-	-
Impôts différés relatifs aux éléments susceptibles d'être reclassés en résultat	-	-
Total des autres éléments du résultat global	345	(14)
Résultat global de la période	(3 306)	(1 485)
Dont part du groupe	(3 306)	(1 485)
Dont part ne donnant pas le contrôle	-	-

III - Tableau des flux de trésorerie en normes IFRS

Tableau des Flux de Trésorerie (chiffres exprimés en milliers d'euros)	30/09/2022	30/09/2021
Résultat avant impôt	(3 487)	(1 201)
Résultat des activités abandonnées	-	-
Intérêts ne donnant pas le contrôle dans le résultat des sociétés intégrées	-	-
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	(16)	(8)
Dotations aux amortissements et provisions	8 972	8 604
Reprises amortissements et provisions	(680)	(1 079)
Résultat sur cessions d'actifs immobilisés	(597)	(834)
Produits financiers	-	-
Charges financières	316	277
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	(50)	(0)
Impôt sur les résultats payé	(373)	(159)
Variation du besoin en fonds de roulement de l'activité	(492)	(1 742)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	3 593	3 858
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(3 726)	(4 959)
Cessions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	1 664	1 221
Acquisitions d'actifs financiers	(327)	(146)
Dette sur acquisition d'immobilisations	4	(2)
Réductions d'actifs financiers	66	59
Intérêts reçus	-	-
Acquisitions de filiales sous déduction de la trésorerie acquise	-	(219)
Cessions de filiales nettes de la trésorerie cédée	-	-
Flux de trésorerie en provenance des activités d'investissement	(2 319)	(4 046)
Augmentation / diminution de capital	-	-
Variation des emprunts portant intérêt (courants)	(3 625)	(2 916)
Variation des emprunts portant intérêt (non courants)	3 307	728
Intérêts versés	(317)	(277)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-
Dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle	-	(10)
Flux de trésorerie en provenance des activités de financement	(635)	(2 475)
Ecart et variations de conversion	(52)	(31)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	588	(2 694)
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	4 338	7 032
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	4 926	4 338
<i>*Dont trésorerie et équivalents de trésorerie nets des activités détenues en vue de la vente</i>	24	-
<i>*Dont trésorerie et équivalents de trésorerie nets des activités poursuivies</i>	4 902	4 338
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	588	(2 694)
<i>*Dont variation de trésorerie et équivalents de trésorerie nets des activités détenues en vue de la vente</i>	24	-
<i>*Dont variation trésorerie et équivalents de trésorerie nets des activités poursuivies</i>	564	(2 694)

Variation du Besoin en Fonds de Roulement (chiffres exprimés en milliers d'euros)	30/09/2022	30/09/2021
Variation des stocks	(3 140)	(2 118)
Variation des créances	1 252	29
Variation des dettes	1 396	347
Variation de Besoin en Fonds de Roulement	(492)	(1 742)

La variation du besoin en fonds de roulement provient principalement d'une augmentation des stocks de 3,1 M€. Cette hausse est principalement liée à l'augmentation du prix des matières premières et à leur raréfaction. Les encours de travaux sont aussi plus importants au 30 septembre 2022 par rapport à la clôture 2021.

Le poste créances s'améliore grâce à une diminution du compte client de 0,6 M€ et du compte de CICE de 0,7 M€.

L'augmentation des dettes qui améliore le besoin en fonds de roulement est de 1,3 M€ et s'explique par des avances clients reçues de 0,9 M€.

IV - Tableau de variation des capitaux propres en normes IFRS

(Chiffres exprimés en milliers d'euros)

Variation	Capital	Résultat du groupe	Réserves non distribuées	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la mère	Intérêt ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 1er octobre 2020	14 808	(5 254)	46 880	56 434	250	56 684
Affectation du résultat	-	5 254	(5 254)	-	-	-
Dividendes versés au titre de l'exercice	-	-	-	-	(10)	(10)
Résultat de l'exercice 2020/2021	-	(1 471)	-	(1 471)	-	(1 471)
Diminution de capital	(1 385)	-	(743)	(2 128)	-	(2 128)
Variation des actions propres	-	-	2 026	2 026	-	2 026
Variation de périmètre	-	-	16	16	(235)	(219)
Ecart actuariel	-	-	(68)	(68)	-	(68)
Variation écart de conversion et autres	-	-	53	53	-	53
Situation nette au 30/09/2021	13 423	(1 471)	42 911	54 863	5	54 868
Au 1er octobre 2021	13 423	(1 471)	42 911	54 863	5	54 868
Affectation du résultat	-	1 471	(1 471)	-	-	-
Dividendes versés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Résultat de la période du 01/10/2021 au 30/09/2022	-	(3 651)	-	(3 651)	-	(3 651)
Diminution de capital	-	-	-	-	-	-
Variation des actions propres	-	-	(41)	(41)	-	(41)
Variation de périmètre	-	-	3	3	(3)	-
Ecart actuariel	-	-	514	514	-	514
Variation écart de conversion et autres	-	-	(169)	(169)	-	(169)
Au 30 Septembre 2022	13 423	(3 651)	41 746	51 518	2	51 520

V - Annexe aux états financiers consolidés en normes IFRS

V-1-1- Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 26 janvier 2023.

Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 30 mars 2023.

Conflit Russo-Ukrainien :

L'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 a d'importantes répercussions sur les marchés financiers et les prix de certaines matières premières, et va impacter l'ensemble de l'économie mondiale. Ces événements, de par leurs natures et multiples conséquences possibles à court et moyen terme, constituent une source potentielle de risque et d'incertitude forte. Pour la société Signaux GIROD SA, compte tenu de ses activités, les risques directs restent limités. Les risques indirects économiques, financiers, politiques, géopolitiques pourraient quant à eux avoir des impacts, au même titre que pour l'ensemble des acteurs économiques en général. Signaux GIROD SA ne peut à ce jour évaluer les conséquences indirectes de la crise en Ukraine sur ses activités. Ils dépendront fortement de l'évolution de la nature du conflit. A la date de l'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2022, la direction de Signaux GIROD SA estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Autres événements majeurs :

Signaux Girod SA a cédé le bâtiment de LA CRECHE (79) en date du 22 décembre 2021 suite au transfert de l'agence au prix de 715 K€. La plus-value constatée est de 455 K€.

Le 25 janvier 2022, Signaux Girod SA a cédé l'immeuble de placement détenu à BELLEFONTAINE (39), Les Grands Biefs au prix de 700 K€. La plus-value constatée est de 306 K€.

L'exercice a été fortement marquée par la hausse du prix des matières premières, impliquant une baisse de la marge de l'ordre de 4 points sur le chiffre d'affaires consolidé.

Un contrat d'affacturage a été mis en place au cours de l'exercice. Ce contrat porte sur Signaux Girod SA et peut être utilisé de manière déconsolidant ou non, en lien avec un contrat d'assurance-crédit spécifique.

Evolutions des participations :

Dans le cadre de sa stratégie de croissance internationale, INTERNATIONAL GIROD, a créé une nouvelle société dénommée GIRODAFRICA. Cette société a été constituée le 26 avril 2022 sous forme de SARL avec un capital de 5.000.000 MAD détenu à 100%. Son siège social est situé à Zone industrielle SAPINO Lot 32 - Nouaceur-Casablanca, MAROC. La société est immatriculée au registre du commerce depuis le 11 mai 2022.

Par décision du conseil d'administration du 27 janvier 2022, il a été décidé de céder l'entité espagnole. Ainsi, au 30 septembre 2022, les actifs et passifs de l'entité GIRODSERVICES SL, sont classés en actifs non courants détenus en vue de la vente conformément à la norme IFRS 5. La cession effective est intervenue post clôture.

V-1-2- Références de la société

En date du 26 janvier 2023, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Signaux Girod SA pour l'exercice clos au 30 septembre 2022.

Signaux Girod SA est immatriculée en France et est une société anonyme cotée sur Euronext Growth Paris, sous le code ISIN FR0000060790 et le code mnémonique ALGIR.

Le siège social de Signaux Girod SA est situé au 881, Route des Fontaines, 39400 Bellefontaine.

V-1-3- Caractéristiques de l'activité

Au service de la mobilité, de la signalisation de la route et de la ville en passant par une offre de mobiliers urbains, la vocation de Signaux Girod est de guider, sécuriser et assurer le confort des usagers des espaces publics en France et à l'international.

Pôle Signalisation France :

Acteur majeur de la signalisation en France, Signaux Giron SA compte une usine de production et un réseau de 28 agences réparties sur le territoire national dont 1 à La Réunion.

Son offre de fournitures répond aux besoins du marché en termes de signalisation verticale (panneaux de signalisation normalisés), signalétique, produits de marquage routier, produits de balisage en matière plastique, matériel électronique, mobilier urbain...

Notre réseau d'agences assure des prestations de services telles que les travaux de pose et de marquage, les prestations de balisage de chantier, de location, d'entretien et de maintenance.

Pôle Sociétés Spécialisées :

Il est composé de deux sociétés spécialisées dans le mobilier urbain végétalisé ou non, domaines connexes à la signalisation.

Pôle Activités internationales :

Dans l'objectif de développer ses activités tout en répondant aux spécificités de leurs marchés nationaux, le groupe s'est implanté dans 10 pays : Espagne, Roumanie, Hongrie, République Tchèque, Lettonie, Belgique, Maroc, Colombie, Pérou et Bulgarie. Les différentes activités du groupe sont déployées en fonction des marchés et des opportunités locales.

V-2 - Méthodes comptables significatives

V-2-1- Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS (International Financial Reporting Standards). Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000 sauf indication contraire). Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.

V-2-1-1- Conformité aux normes comptables

Conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés du Groupe ont été établis selon les principes définis par l'IASB (*International Accounting Standards Board*), tels qu'adoptés par l'Union Européenne. Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A02008R1126-20160101>

Le référentiel international comprend les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les normes IAS (*International Accounting Standards*), ainsi que leurs interprétations SIC (*Standard Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

À la clôture de l'exercice, il n'existe pas de différence impactant le groupe entre le référentiel utilisé et les normes adoptées par l'IASB dont l'application est obligatoire à l'exercice présenté.

Lors de l'autorisation du transfert sous EURONEXT GROWTH par assemblée générale en date du 25 mars 2021, le conseil d'administration s'est prononcé en faveur du maintien du référentiel IFRS.

V-2-1-2- Comparabilité des états financiers

Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'adoption des normes suivantes, appliquées depuis le 1^{er} octobre 2021 :

- Modifications d'IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 : « Réforme des taux d'intérêts de référence – Phase 2 »
- Modifications d'IFRS 16 « Allègements de loyer liés à la COVID-19 au-delà du 30 juin 2021 ».

Ces normes, amendements ou interprétations n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés clos au 30 septembre 2022.

Pour l'exercice 2021/2022, le groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune autre norme, interprétation ou amendement.

Les normes, interprétations et amendements publiés d'application obligatoire après le 30 septembre 2022 pouvant avoir un impact sur les comptes du groupe sont les suivants :

- Modifications d'IAS 1 :
 - « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants »
 - « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur »
 - « Passifs non courants assortis de covenants »
- Modifications d'IFRS 16 : « Obligation locative découlant d'une cession-bail »
- Modifications d'IAS 12 : « Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction »
- Modifications d'IAS 1 et de l'*IFRS Practice Statement 2* : « Informations à fournir sur les méthodes comptables »
- Modifications d'IAS 8 : « Définition des estimations comptables »
- Modifications d'IFRS 3 : « Référence au Cadre conceptuel »
- Modifications d'IAS 16 : « Immobilisations corporelles : Produit antérieur à l'utilisation prévue »
- Modifications d'IAS 37 : « Contrats déficitaires — Coût d'exécution du contrat »
- « Améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020 ».

Les autres normes et amendements dont l'application est postérieure à la date de clôture des comptes sont en cours d'analyse.

La décision IFRIC IS du 24 mai 2021 relative à la répartition du coût des services associé à un régime à prestations définies, sera appliquée au prochain exercice, compte tenu d'un changement en cours du système SI RH qui permettra un calcul automatisé des engagements sociaux. Les estimations faites avec cette nouvelle méthode n'entraînent pas d'impact significatif.

V-2-1-3- Comptes consolidés – Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Signaux Girod SA et de ses filiales au 30 septembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes intra-groupes, transactions intra-groupes ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le groupe, les comptes des sociétés dont le contrôle est partagé par le groupe et celles dont le groupe détient une influence notable.

Participations dans les entreprises contrôlées de manière exclusive :

Les sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le groupe a une participation majoritaire (pourcentage de contrôle supérieur à 50 %), et, ou, en détient le contrôle. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle est généralement présumé exister si le groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte « intérêts ne donnant pas le contrôle ». La part des actionnaires minoritaires au bénéfice est présentée distinctement dans le compte de résultat. Pour les entités autres que les entités ad hoc, le contrôle est apprécié sur la base des droits de vote actuels et potentiels.

Participation dans les entreprises associées :

La participation du groupe dans une entreprise associée est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle le groupe a une influence notable.

V-2-2- Recours à des jugements et des estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faits par la Direction du groupe ; ils ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces jugements et estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établis en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Ils sont évalués de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les jugements et estimations peuvent être révisés si les circonstances sur lesquelles ils étaient fondés, évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations ont été effectuées en fonction des éléments disponibles à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture, conformément à la norme IAS 10.

Les principaux jugements et estimations significatifs faits par la direction du groupe portent notamment sur la détermination des pertes de valeur sur les actifs corporels, les actifs financiers, les écarts d'acquisition, les provisions pour litiges, les engagements de retraite, les durées des contrats de location et les impôts différés. Les jugements et estimations utilisés sont détaillés dans les notes correspondantes.

Dans le contexte de la crise sanitaire, la direction du groupe a été amenée, le cas échéant, à réviser ses estimations comptables principalement concernant les prévisions de flux qui servent de base au test de perte de valeur des actifs et à la reconnaissance des impôts différés sur déficits reportables.

A cet égard, les estimations suivantes ont été retenues sur les différentes UGT :

- ACE : il a été anticipé une activité normale ;
- Concept Urbain : une baisse d'activité a été prévue ;
- Atech : le budget d'activité démontre un maintien de celle-ci ;

Il demeure cependant des incertitudes sur l'activité prévisionnelle liées (1) à l'évolution de l'environnement économique général et (2) à l'évolution du risque des prix sur les matières premières.

V-2-3- Résumé des méthodes comptables significatives

V-2-3-1- Présentation du bilan

Conformément à IAS 1, le groupe présente son bilan en distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.

La distinction des éléments courants des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « courants » ;
- les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an.

V-2-3-2- Conversion des comptes des filiales étrangères

Les comptes consolidés sont établis en euro qui est la monnaie de présentation du groupe.

Les goodwill détenus sont également convertis en euro, monnaie de présentation du groupe.

La conversion des états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est ni l'euro, ni la monnaie d'une économie hyper inflationniste, est effectuée selon les principes suivants :

- les comptes de bilan, à l'exception des capitaux propres, sont convertis en utilisant les cours officiels de change à la fin de l'exercice.
- les éléments du compte de résultat sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.
- les composantes des capitaux propres sont converties au cours historique.
- les éléments du tableau de flux de trésorerie sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.

Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées dans une rubrique distincte du tableau des capitaux propres, « réserve de conversion » ; les mouvements de l'exercice sont présentés dans une ligne distincte, dans les autres éléments du résultat global.

V-2-3-3- Conversion des opérations en devises

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux historique en vigueur à la date de la transaction. A la clôture, les créances et dettes en devises étrangères sont converties au taux de clôture, et l'écart de change latent qui en résulte est inscrit au compte de résultat.

V-2-3-4- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, ou à leur juste valeur pour celles acquises par regroupement d'entreprises, excluant les coûts d'entretien courant, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique inclut le coût d'acquisition ou le coût de production ainsi que les coûts directement attribuables pour disposer de l'immobilisation dans son lieu et dans ses conditions d'exploitation.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le rythme attendu de consommation des avantages économiques, principalement en mode linéaire.

Constructions	15 à 50 ans
Installations techniques, matériels et outillages	3 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	4 à 20 ans

La base amortissable tient compte d'une éventuelle valeur résiduelle.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indices de perte de valeur indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tous gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur nette comptable de cet actif) sont inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation conformément à IAS 8.

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie des dotations aux amortissements.

V-2-3-5- Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les intérêts des capitaux empruntés pour financer la construction d'immobilisations jusqu'à leur mise en exploitation sont considérés comme partie intégrante du coût de revient des immobilisations, lorsque les critères de la norme IAS 23, coûts d'emprunt, sont respectés.

V-2-3-6- Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites. Lorsque la subvention est reçue en contrepartie d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique et sur une durée propre à permettre son rattachement aux coûts qu'elle est censée compenser. Lorsque la subvention est liée à un actif, elle est présentée en produits différés. Lorsque le groupe reçoit des subventions non monétaires, l'actif et cette subvention sont comptabilisés à leur montant nominal et la subvention est rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant, par annuités constantes.

V-2-3-7- Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués initialement à leurs coûts de transaction.

Les dépenses réalisées sur l'immeuble postérieurement à son acquisition, y compris les coûts de remplacement d'une partie de l'immeuble, sont comptabilisées en charge de période de manière cohérente avec l'augmentation de valeur de l'immeuble que ces dépenses engendrent.

V-2-3-8- Regroupements d'entreprises et Goodwills

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée depuis le 1er octobre 2009.

A la date d'acquisition, c'est-à-dire à la date de prise de contrôle de l'acquise, sont comptabilisés :

- les actifs identifiables acquis et les passifs repris à la juste valeur
- la participation ne donnant pas le contrôle (i.e. les intérêts minoritaires) est évaluée soit à la juste valeur, soit sur la base de sa quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise à la date du regroupement. Ce choix s'applique à chaque regroupement d'entreprise.

Les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus.

Les éventuels compléments de prix du regroupement d'entreprises sont évalués à la juste valeur à la date de prise du contrôle. Les ajustements de ces compléments de prix au cours du délai d'affectation (soit 1 an après la date d'acquisition) s'analysent comme suit :

- si l'ajustement résulte de nouveaux éléments intervenus depuis l'acquisition, l'ajustement est enregistré en résultat,
- si l'ajustement résulte de nouvelles informations permettant d'affiner l'évaluation à la date de prise de contrôle, alors l'ajustement est comptabilisé en contrepartie de l'écart d'acquisition.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition (ou goodwill) correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée (complément de prix inclus), augmentée du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et, le cas échéant, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation antérieurement détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat et,
- la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis.

Si des impôts différés actifs n'ont pas été reconnus à la date d'acquisition, au motif que leur recouvrabilité était incertaine, toute comptabilisation ultérieure ou utilisation de ces impôts différés, au-delà du délai d'affectation, se fera en contrepartie du résultat (i.e. sans impact sur le montant reconnu en écart d'acquisition).

Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du groupe ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Chaque unité ou groupe d'unités auquel le goodwill est ainsi affecté :

- représente au sein du groupe, le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour les besoins de gestion interne, et
- n'est pas plus grand qu'un secteur opérationnel.

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, la portion du goodwill liée à l'activité sortie est incluse dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. La quote-part du goodwill ainsi cédée est évaluée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

Lorsque des filiales sont cédées, la différence entre le prix de cession et l'actif net cédé augmenté des écarts de conversion accumulés et de la valeur nette du goodwill est reconnue au compte de résultat.

Les compléments de prix liés aux prises de contrôle antérieures à la date de 1ère application des normes IFRS 3 et IAS 27 révisées sont constatés à titre dérogatoire selon les anciennes dispositions (variations des compléments de prix constatées en écart d'acquisition).

V-2-3-9- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et celles acquises par regroupement d'entreprises à leur juste valeur.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (Voir paragraphe V-3, Note 3 bis « Test de dépréciation des actifs incorporels et corporels »).

Un résumé des durées d'utilité les plus généralement appliquées aux immobilisations incorporelles du groupe est présenté ci-dessous :

Licences et logiciels	Amortissement linéaire sur des durées de 5 à 15 ans
Brevets, etc.	Amortissement linéaire sur des durées de 10 à 20 ans

Pour ces immobilisations aucune valeur résiduelle n'est considérée.

V-2-3-10- Perte de valeur des immobilisations

V-2-3-10-1- Tests de perte de valeur des goodwills, immobilisations incorporelles et corporelles

Les goodwills et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Les tests de perte de valeur des goodwills sont réalisés au niveau de l'Unité génératrice de trésorerie (UGT). Pour le secteur « Signalisation France », nous n'avons identifié qu'une seule UGT. Pour les secteurs « Activités spécialisées » et « Activités internationales » chaque entité juridique représente une UGT. Concept Urbain et Atech sont les entités juridiques testées du secteur « Activités spécialisées », M-2 et ACE sont les entités juridiques testées du secteur « Activités internationales ».

Les tests de perte de valeur consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées, à un taux calculé sur la base du coût moyen pondéré du capital, des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie in fine. Ce taux reflète les meilleures estimations du management de la valeur temps de l'argent, des risques spécifiques des actifs ou UGT ainsi que de la situation économique des zones géographiques dans lesquelles s'exerce l'activité attachée à ces actifs ou UGT.

La valeur comptable des actifs immobilisés inclut les droits d'utilisations IFRS 16 et les dettes de location afférentes sont déduites.

Les valeurs d'utilité ont été déterminées à partir des données budgétaires et d'hypothèses de croissance et d'évolution spécifiques à chaque marché, qui reflètent les perspectives attendues.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur d'utilité en matière de croissance pour les horizons explicites des plans d'affaires sont conformes aux données disponibles du marché et des hypothèses ont été retenues pour la détermination de la valeur terminale, notamment une projection à l'infini avec un taux de croissance.

Les justes valeurs ont été déterminées pour les actifs immobiliers (immeubles uniquement) à partir d'une évaluation de la valeur de marché des biens. Ces évaluations ont été réalisées par un expert immobilier indépendant « externe »

possédant les qualifications appropriées et reconnues par la profession. Chaque actif immobilier a été évalué séparément par l'expert.

La juste valeur est estimée par l'expert immobilier sur la base des valeurs issues de deux méthodologies :

- *méthode par capitalisation du revenu net* : cette méthode consiste à retenir un revenu potentiel généré par l'immeuble puis à le capitaliser sur la base d'un taux de rendement attendu par un investisseur pour un même type d'actif. L'assiette de revenus est généralement constituée, soit par le loyer annuel net hors taxes et hors charges locatives, soit par la valeur locative de marché. Pour les locaux occupés, l'expert procède à une analyse bail par bail des conditions juridiques, financières et du marché de location. Pour les locaux vacants, la valeur locative de marché est prise en référence en tenant compte des délais de relocation, d'éventuels travaux de rénovation et d'autres frais divers.

- *méthode par comparaison directe* : cette méthode consiste à comparer le bien faisant l'objet de l'expertise à des transactions effectuées sur des biens équivalents en nature et en localisation, à date proche de la date d'expertise.

L'expert détermine la juste valeur de chaque immeuble par une moyenne simple ou pondérée en fonction de la méthode qu'il juge la plus pertinente pour l'immeuble.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), alors une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel, imputée en priorité sur les goodwill.

Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable, sans que la reprise de cette perte de valeur ne puisse être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. Cependant, les pertes de valeur comptabilisées relatives à des goodwill sont irréversibles. Les pertes de valeur, et inversement les reprises de perte de valeur, sont comptabilisées en résultat. Les dotations aux amortissements sont éventuellement ajustées afin que la valeur comptable révisée de l'actif soit répartie sur la durée d'utilité restant à courir.

V-2-3-10-2- Tests de perte de valeur des immobilisations corporelles industrielles

Les immobilisations corporelles industrielles font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

La plupart des immobilisations corporelles industrielles du groupe ne générant pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs, le groupe procède à l'estimation de la valeur recouvrable de l'unité génératrice qui les exploite, en cas d'indice de pertes de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une unité génératrice de trésorerie, si et seulement si, la valeur recouvrable de l'unité est inférieure à la valeur comptable de l'unité.

V-2-3-11- Actifs financiers

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation des sociétés non consolidées, les créances rattachées aux participations, ainsi que les avances et les dépôts de garantie donnés à des tiers.

Les actifs financiers non courants sont initialement valorisés à leur juste valeur. Lorsque la juste valeur de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur est constatée pour ramener la valeur nette comptable des actifs au niveau de leur juste valeur.

Conformément à IFRS 9, les titres de participation des sociétés contrôlées et non cotées qui ne sont pas consolidées en raison de leur caractère non significatif sont analysés comme des titres disponibles à la vente et valorisés à leur juste valeur.

Les pertes et gains latents sont enregistrés dans une composante séparée des capitaux propres. En cas de perte de valeur définitive, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période.

Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont généralement comptabilisés à la date de transaction.

V-2-3-12- Stocks

Les stocks et encours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût est déterminé selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Ce coût inclut les coûts de matières et de la main-d'œuvre directe ainsi qu'une quote-part de frais indirects de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement de la production des stocks et des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Les marges internes incluses dans les stocks sont éliminées du résultat consolidé.

Dépréciation des stocks :

Les stocks sont analysés au cas par cas de manière régulière. Des dépréciations sont enregistrées le cas échéant lorsque ces revues mettent en évidence des risques sur les perspectives d'utilisation / d'écoulement.

V-2-3-13- Clients et autres débiteurs

Les créances clients, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Suite à la mise en place de l'affacturage sur Signaux GIROD SA, le montant des créances cédées s'élevait au 30 septembre 2022 à 3,7 M€, dont 3,4 M€ financés de manière déconsolidant à la clôture. Le solde se compose de créances en réserves de financement et du fonds de garantie. L'impact en compte de résultat est de l'ordre de 12K€.

V-2-3-14- Actifs non-courants détenus en vue de la vente et passifs afférents

Conformément à la norme IFRS 5, sont considérés comme destinés à être cédés, les actifs non courants qui sont disponibles à la vente et dont la vente est hautement probable et pour lesquels un plan de vente des actifs a été engagé par un niveau de direction approprié (y compris lorsque ce plan s'inscrit dans une procédure de liquidation judiciaire). Les actifs non courants considérés comme destinés à être cédés sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Ces actifs cessent d'être amortis. Lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs sont destinés à être cédés ensemble dans une transaction unique, les actifs destinés à être cédés intègrent également les actifs courants de ce groupe, et les passifs liés sont comptabilisés au passif au sein du poste « Passifs destinés à être cédés ».

V-2-3-15- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les dépôts à court terme comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidé, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

V-2-3-16- Emprunts portant intérêts

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

V-2-3-17- Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque le groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat, nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

Lorsque la provision est utilisée, la reprise de provision est comptabilisée au crédit du compte de charge dans lequel a été enregistrée la dépense couverte par la provision. Lorsque la reprise de provision traduit l'extinction du risque prévu sans dépense associée, la reprise est comptabilisée au crédit du compte de dotation aux provisions.

Les provisions liées au cycle normal d'exploitation sont classées dans la catégorie des provisions courantes.

V-2-3-18- Avantages au personnel

V-2-3-18-1- Les avantages à court terme

Ils comprennent notamment les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés. Ils sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par le personnel. Les sommes non versées à la clôture de l'exercice sont constatées en « Autres passifs courants ».

V-2-3-18-2- Les avantages postérieurs à l'emploi

Selon les lois et usages de chaque pays, le groupe accorde à ses salariés des régimes de retraite ou de prévoyance. En France, chaque employé du groupe bénéficie d'un régime de retraite à prestations définies sous la forme d'une indemnité de fin de carrière qui est versée en une seule fois lors du départ en retraite du salarié et dont le financement est assuré par le groupe. Afin de couvrir, au moins partiellement, ses engagements, le groupe a, dans certains cas, versé à une institution externe chargée de la gestion des fonds, c'est-à-dire une compagnie d'assurances, des sommes destinées au paiement futur d'une partie des charges correspondantes.

Régimes de base :

Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat.

Régimes à cotisations définies :

Les prestations versées dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Régimes à prestations définies :

Le coût des avantages accordés lié aux régimes à prestations définies est déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les hypothèses et méthodes actuarielles sous-jacentes sont décrites dans le paragraphe V-3, note 16. Le montant comptabilisé au passif au titre d'un régime à prestations définies comprend la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée du coût des services passés non encore comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime utilisés directement pour éteindre les obligations.

La valeur des engagements étant fixée à chaque fin d'exercice (soit au 30 septembre de chaque année) dans les conditions indiquées ci-dessus. Les charges comptabilisées au cours de l'exercice tiennent compte :

- des droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de cet exercice, les droits étant généralement dépendants de l'ancienneté acquise dans le groupe ;
- de la variation de l'actualisation des droits existant en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement d'une année ;
- du produit d'intérêts sur les fonds placés auprès d'une institution externe, calculé sur la base du taux d'actualisation ;
- de la reconnaissance immédiate des impacts liés à l'évolution des textes légaux et conventionnels.

Depuis le 1er octobre 2004, aucun versement n'a été effectué à une institution externe au titre des indemnités de fin de carrière.

Depuis l'application d'IAS 19 révisée les écarts actuariels liés d'une part, aux changements de certaines hypothèses, d'autre part, aux ajustements d'expérience, et enfin, aux écarts entre le produit d'intérêts et le rendement réel des fonds, sont désormais comptabilisés en autres éléments du résultat global pour leur montant net d'impôt en lieu et place du résultat net.

V-2-3-19- Contrats de location

Les contrats de location qui confèrent au preneur le contrôle de l'utilisation d'un actif identifié pour une période donnée en échange d'une contrepartie, entrent dans le champ d'application d'IFRS 16. Les sociétés locataires du groupe reconnaissent, à l'actif du bilan sous la forme d'un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette de loyer, tous les contrats de location quelle que soit leur nature, location simple ou location financement.

La dette de location est initialement déterminée sur la base de la valeur actuelle des paiements locatifs impayés à cette date, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location si ce taux est facilement disponible ou au taux d'emprunt marginal spécifique au pays, aux conditions et à la monnaie du contrat. Les paiements locatifs incluent les paiements fixes, les paiements variables fondés sur un indice ou un taux et les paiements découlant d'options raisonnablement certaines d'être exercées.

Après l'évaluation initiale, la dette de location est réduite des paiements effectués et augmentée de la charge d'intérêt. Elle est réévaluée pour refléter toute modification des paiements locatifs futurs en cas de nouvelle négociation avec le bailleur, de changement d'un indice ou d'un taux, ou en cas de réestimation d'options. Lorsque la dette de location est réévaluée, l'ajustement correspondant est reflété dans le droit d'utilisation, ou le résultat si le droit d'utilisation est déjà ramené à zéro dans le cas d'une réduction du périmètre locatif.

Le droit d'utilisation déterminé à l'origine comprend la dette de location initiale, les coûts directs initiaux et les éventuelles obligations de rénover l'actif, diminués des avantages accordés par le bailleur.

Les droits d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat. Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel et les charges d'intérêts dans le résultat financier. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés.

La durée de location retenue correspond à la période non résiliable, aux périodes couvertes par une option de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain, ainsi qu'aux périodes couvertes par une option de résiliation dont le non-exercice est raisonnablement certain.

Le groupe applique les exemptions permises par IFRS 16 relatives aux contrats d'une durée inférieure à 12 mois ou lorsque l'actif sous-jacent est de faible valeur (inférieure à 5 000 euros).

V-2-3-20- Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens et services est reconnu lorsque le contrôle du bien ou du service a été transféré au client.

En fonction de la nature des revenus et des spécificités de chaque contrat, le transfert du contrôle a lieu à une date donnée ou de manière progressive.

La reconnaissance du chiffre d'affaires pour la vente de biens est réalisée au moment du transfert du contrôle au client.

La méthode retenue pour la comptabilisation des prestations de services est la méthode de l'avancement par les coûts, le transfert de contrôle au client ayant lieu au fur et à mesure du service vendu. Les coûts identifiés correspondent aux coûts directement identifiables concourant à la réalisation de la prestation. A noter qu'il ne s'agit pas de comptabilisation de contrats long-terme, les contrats étant signés pour une durée d'un an renouvelable.

Les montants constatés en chiffre d'affaires sont fondés sur les prix de transaction fixés aux contrats et correspondent au montant de la contrepartie que le groupe s'attend à recevoir en application des clauses contractuelles.

V-2-3-21- Frais de recherche et développement

Le groupe engage des frais de développement à travers ses services internes destinés essentiellement à la création de nouveaux produits, à l'amélioration des produits existants et au développement de projet d'études graphiques.

Les dépenses qui ne respectent pas les critères d'activation tels que définis dans IAS 38 et sont, par conséquent, inscrites en charges opérationnelles durant la période au cours de laquelle elles sont encourues.

V-2-3-22- Présentation du compte de résultat et principaux indicateurs financiers

Le groupe présente le compte de résultat par nature.

Résultat opérationnel courant :

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du groupe, exception faite des produits et charges qui résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

Autres produits et charges opérationnels :

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.

Ils incluent les produits et charges en nombre très limités, non usuels par leur fréquence, leur nature et de montant significatif.

Résultat opérationnel :

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

V-2-3-23- Impôts

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes.

Un actif d'impôt différé, généré par des pertes fiscales, est comptabilisé dès lors qu'il existe des éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

V-2-3-24- Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice plus le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en actions ordinaires.

Le groupe présente un résultat par action de base et un résultat dilué. Le résultat par action non dilué (résultat de base par action), correspond au résultat net part du groupe rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres auto-détenus.

V-2-3-25- Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3) ;
- la juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de

données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres du groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2. Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

V-3 - Notes

Note 1.- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, hors actifs destinés à la vente, s'analysent comme suit :

a) Variation des immobilisations corporelles entre le 30 septembre 2020 et le 30 septembre 2022 :

	30/09/2020	Acquisition amortissements dépréciations	Cession	Mouvement de périmètre	Variations de changes et autres	30/09/2021
Terrains et constructions	35 530	164	(699)	-	699	35 694
Installations matériels et outillages	27 917	683	(665)	-	(436)	27 499
Autres immobilisations corporelles	15 170	1 706	(1 926)	-	(1 275)	13 675
Valeurs brutes	78 617	2 553	(3 290)	-	(1 012)	76 866
Terrains et constructions*	18 977	908	(575)	-	33	19 343
Installations matériels et outillages**	21 053	4 248	(940)	-	(994)	23 367
Autres immobilisations corporelles	10 690	958	(1 838)	-	(413)	9 397
Amortissements et dépréciations	50 720	6 114	(3 353)	-	(1 374)	52 107
Terrains et constructions	16 553	(744)	(124)	-	666	16 351
Installations matériels et outillages	6 864	(3 565)	275	-	558	4 132
Autres immobilisations corporelles	4 480	748	(88)	-	(862)	4 278
Valeurs nettes	27 897	(3 561)	63	-	362	24 761

* Une perte de valeur partielle de 1 500 K€ a été constatée au cours d'exercices antérieurs sur les terrains et constructions de la filiale espagnole GIRODSERVICES SL.

Une perte de valeur a été constatée au 30 septembre 2018 sur les constructions pour 647 K€ et sur les installations et matériels pour 2 580 K€ sur le secteur de la signalisation France (voir Note 4bis). Celle-ci a fait l'objet d'une reprise au titre de l'exercice à hauteur des amortissements pratiqués et des valeurs vénale mises à jour suite aux nouvelles expertises immobilières réalisées sur les constructions.

**Une perte de valeur supplémentaire a été constatée sur les actifs du secteur de la signalisation France au 30 septembre 2021 à hauteur de 2 600 K€ (voir Note 4bis) sur les installations, matériels et outillages.

Une dépréciation exceptionnelle du site EBusiness a été comptabilisée à la clôture de l'exercice 2021 pour 97 K€.

A.
COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

	30/09/2021	Acquisition amortissements dépréciations	Cession	Mouvement de périmètre	Variations de changes et autres*	30/09/2022
Terrains et constructions	35 694	120	(1 187)	-	(5 556)	29 069
Installations matériels et outillages	27 499	1 200	(916)	-	423	28 207
Autres immobilisations corporelles	13 675	1 402	(1 251)	-	(2 318)	11 509
Valeurs brutes	76 866	2 722	(3 354)	-	(7 451)	68 785
Terrains et constructions**	19 343	1 093	(870)	-	(2 141)	17 425
Installations matériels et outillages**	23 367	1 700	(1 159)	-	(167)	23 741
Autres immobilisations corporelles	9 397	1 014	(965)	-	(1 624)	7 822
Amortissements et dépréciations	52 107	3 807	(2 994)	-	(3 932)	48 988
Terrains et constructions	16 351	(973)	(317)	-	(3 415)	11 644
Installations matériels et outillages	4 132	(500)	243	-	590	4 466
Autres immobilisations corporelles	4 278	388	(286)	-	(694)	3 687
Valeurs nettes	24 761	(1 085)	(360)	-	(3 519)	19 797

*Application IFRS 5 : reclassement des immobilisations corporelles de la filiale espagnole GIRODSERVICES SL. en actifs non courants détenus en vue de la vente à hauteur de 7 333 K€ en valeur brute, 3 748 K€ au titre des amortissements et dépréciations et 3 585 K€ en valeur nette.

**Une perte de valeur a été constatée au 30 septembre 2018 sur les constructions pour 647 K€ et sur les installations et matériels pour 2 580 K€ sur le secteur de la signalisation France (voir Note 4bis). Celle-ci a fait l'objet d'une reprise au titre de l'exercice à hauteur des amortissements pratiqués. Une perte de valeur supplémentaire a été constatée sur les actifs du secteur de la signalisation France au 30 septembre 2021 à hauteur de 2 600 K€ (voir Note 4bis) sur les installations, matériels et outillages

b) Subventions liées à des immobilisations corporelles

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont présentées au bilan en produits différés et représentent un montant de 371 K€.

A la date de clôture, toutes les subventions comptabilisées satisfont aux critères d'attribution et il n'existe pas de risque de remboursement.

c) Immobilisations acquises par voie de location financement

Les biens pris en location sont pour l'essentiel du matériel industriel et du matériel roulant. Depuis l'exercice 2019/2020 et suite à l'application d'IFRS 16, cette information ne recense que les immobilisations acquises par voie de location financement pour lesquelles il n'existe plus de dettes de loyer mais dont l'amortissement se poursuit selon IAS 17.

Immobilisations	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
30/09/2020	3 203	2 983	220
30/09/2021	1 750	1 557	193
30/09/2022	1 310	1 297	13

Note 2.- Immeuble de placement

	30/09/2022	30/09/2021
Solde au début de l'exercice	336	336
Augmentations	-	-
Diminutions	(336)	-
Résultat net d'ajustement à la juste valeur	-	-
Solde en fin d'exercice	-	336

L'immeuble de placement a été cédé le 25 janvier 2022 moyennant le prix de 700 K€ hors frais et débours. La plus-value de cession dégagée est de 336 K€.

Du fait de la cession, le montant des produits locatifs constatés en résultat ainsi que les charges opérationnelles directes (réparations et maintenance) ont été non significatives au cours de l'exercice 2021/2022.

Note 3.- Droits d'utilisations

	30/09/2020	Acquisition amortissements dépréciations	Cession	Variations de changes et autres mouvements	30/09/2021
Biens immobiliers	4 340	348	(418)	(3)	4 267
Véhicules de tourisme	1 108	473	(277)	2	1 306
Matériels de transport	103	1	(67)	-	37
Matériels informatiques	13	-	(6)	-	7
Autres actifs incorporels	1 064	2 187	-	-	3 251
Valeurs brutes	6 628	3 009	(768)	(1)	8 868
Biens immobiliers	(985)	(1 030)	-	2	(2 013)
Véhicules de tourisme	(366)	(526)	260	(1)	(633)
Matériels de transport	(27)	(13)	15	-	(25)
Matériels informatiques	(4)	(4)	6	-	(2)
Autres actifs incorporels	(115)	(169)	-	-	(284)
Amortissements/Dépréciations	(1 497)	(1 742)	281	1	(2 957)
Valeurs nettes	5 131	1 267	(487)	-	5 911

	30/09/2021	Acquisition amortissements dépréciations	Cession	Variations de changes et autres mouvements	30/09/2022
Biens immobiliers	4 267	2 195	(6)	-	6 456
Véhicules de tourisme	1 306	966	(360)	(164)	1 748
Matériels de transport	37	1	(20)	-	18
Matériels informatiques	7	-	-	-	7
Autres actifs incorporels	3 251	-	-	-	3 251
Valeurs brutes	8 868	3 162	(386)	(164)	11 480
Biens immobiliers	(2 013)	(1 003)	6	(2)	(3 012)
Véhicules de tourisme	(633)	(737)	301	122	(947)
Matériels de transport	(25)	(7)	18	-	(14)
Matériels informatiques	(2)	(1)	-	-	(3)
Autres actifs incorporels	(284)	(217)	-	(1)	(502)
Amortissements/Dépréciations	(2 957)	(1 965)	325	119	(4 478)
Valeurs nettes	5 911	1 197	(61)	(45)	7 002

Note 4.- Goodwills et Immobilisations incorporelles

Les Goodwills et les immobilisations incorporelles, hors actifs destinés à la vente, s'analysent comme suit :

a) Variation des goodwills du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2022

	30/09/2020	Acquisition Perte de valeur	Cession	30/09/2021
Signalisation France	397			397
Sociétés spécialisées	6 701			6 701
Activités internationales	2 816			2 816
Valeur brute	9 914	-	-	9 914
Signalisation France	397			397
Sociétés spécialisées	2 872			2 872
Activités internationales	1 768			1 768
Perte de valeur	5 037	-	-	5 037
Signalisation France	-			-
Sociétés spécialisées*	3 829			3 829
Activités internationales**	1 048			1 048
Valeur nette	4 877	-	-	4 877

* Atech : 1 793 K€, Concept Urbain : 2 036 K€

** Belgique : 890 K€, Roumanie : 158 K€

	30/09/2021	Acquisition Perte de valeur*	Cession	30/09/2022
Signalisation France	397			397
Sociétés spécialisées	6 701			6 701
Activités internationales	2 816			2 816
Valeur brute	9 914	-	-	9 914
Signalisation France	397			397
Sociétés spécialisées	2 872	1 150		4 022
Activités internationales	1 768			1 768
Perte de valeur	5 037	1 150	-	6 187
Signalisation France	-			-
Sociétés spécialisées**	3 829	(1 150)		2 679
Activités internationales***	1 048			1 048
Valeur nette	4 877	(1 150)	-	3 727

* Perte de valeur sur Concept Urbain au titre de l'exercice

Atech : 1 793 K€, Concept : 886 K€, * Belgique : 890 K€, Roumanie : 158 K€

b) Variation des immobilisations incorporelles :

	30/09/2020	Acquisition Perte de valeur	Cession	Variations de changes et autres mouvements	30/09/2021
Concessions, brevets, licences	1 672	70	(117)	-	1 625
Autres immobilisations incorporelles	3 441	2 339	(4)	(314)	5 462
Valeur brute	5 113	2 409	(121)	(314)	7 087
Concessions, brevets, licences	1 605	51	(117)	(1)	1 538
Autres immobilisations incorporelles	1 579	105	(4)	-	1 680
Perte de valeur	3 184	156	(121)	(1)	3 218
Concessions, brevets, licences	67	19	-	1	87
Autres immobilisations incorporelles	1 862	2 234	-	(314)	3 782
Valeur nette	1 929	2 253	-	(313)	3 869

	30/09/2021	Acquisition Perte de valeur	Cession	Variations de changes et autres mouvements	30/09/2022
Concessions, brevets, licences	1 625	8	(48)	(81)	1 501
Autres immobilisations incorporelles	5 462	997	(4)	(196)	6 258
Valeur brute	7 087	1 005	(52)	(277)	7 759
Concessions, brevets, licences	1 538	29	(39)	(64)	1 464
Autres immobilisations incorporelles	1 680	116	(3)	(121)	1 669
Perte de valeur	3 218	145	(42)	(185)	3 133
Concessions, brevets, licences	87	(21)	(9)	(17)	37
Autres immobilisations incorporelles	3 782	881	(1)	(75)	4 589
Valeur nette	3 869	860	(10)	(92)	4 626

Note 4 bis – Test de perte de valeur des actifs incorporels et corporels

Les tests de perte de valeur sont réalisés tels que décrits dans la note V-2-3-10-1- Tests de perte de valeur des goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles :

A. au niveau de l'Unité génératrice de trésorerie qui regroupe l'ensemble des sociétés du secteur d'activité « Signalisation France »,

B. au niveau de chaque société pour les secteurs « Sociétés spécialisées » et « Activités internationales ».

Les principales hypothèses utilisées pour les tests de perte de valeur des goodwill et des actifs corporels sont les suivantes :

	30/09/2022	30/09/2021
Taux d'impôt sur les sociétés en France et Belgique*	De 25 % à 26.5 %	De 25 % à 26.5 %
Taux de croissance à l'infini	De 1.5 % à 2.0 %	De 1.5 % à 2.0 %
Taux d'actualisation en France	10.0 %	De 8.5 % à 9.0 %

*Le taux d'impôt retenu pour les sociétés françaises évolue de 26.5 % à 25 % en fonction des années de réalisation du flux de trésorerie. Concernant notre filiale belge, le taux est de 25 % à compter de 2022.

La valeur recouvrable des actifs a été déterminée à partir de la valeur d'utilité, calculée en utilisant les flux de trésorerie prévisionnels (actualisés) après impôt sur une période de cinq ans (sauf activité Signalisation France, voir ci-après).

La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini.

A fin septembre 2022, les calculs pratiqués ont amené à constater une perte de valeur du Goodwill de l'UGT «Concept Urbain» à hauteur de 1 150 K€.

UGT Signalisation France :

La valeur recouvrable des actifs a été déterminée en fonction de la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La juste valeur d'un actif est le prix qui serait reçu pour vendre un actif lors d'une transaction normale entre intervenants de marché à la date d'évaluation.

Afin de déterminer la juste valeur, une évaluation de la valeur de marché (valeur patrimoniale) a été réalisée par un expert immobilier indépendant « externe » possédant les qualifications appropriées et reconnues par la profession. Chaque actif immobilier a été évalué séparément par l'expert.

La juste valeur est estimée par l'expert immobilier sur la base des valeurs issues de deux méthodologies décrites dans le paragraphe V-2-3-10-1-.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

A.
COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS

- Un taux de rendement théorique de marché net. Ce taux exprime le rapport entre le revenu annuel et la valeur vénale incluant les frais d'acquisition et les droits de mutation. Il est principalement fonction de la destination et de la localisation des biens estimés (habitation, bureaux, boutiques, parking...) et est estimé par comparaison au marché.
- Des frais et droits de mutation correspondant aux frais et taxes imposés par les collectivités locales et l'Etat lors d'une vente immobilière.

Il ressort de ces évaluations des immeubles une juste valeur de l'ordre de 11 270 K€. Celle-ci a été intégrée dans la base à tester des actifs rattachés à cette Unité Génératrice de Trésorerie afin d'obtenir la valeur recouvrable.

Pour mémoire, une perte de valeur avait déjà été constatée au 30 septembre 2018, sur les immobilisations incorporelles et corporelles rattachés à cette Unité Génératrice de Trésorerie d'un montant total de 2 873 K€ : (293 K€ sur le goodwill, et 2 580 K€ sur le poste installations et outillages) qui s'ajoutait à une dépréciation de 647 K€ du parc immobilier. Cette précédente perte de valeur a été reprise au 30 septembre 2022 à hauteur des amortissements pratiqués durant l'exercice 2022 soit 299 K€ pour les immobilisations corporelles rattachées à cette Unité Génératrice de Trésorerie et 59 K€ pour le parc immobilier, soit une reprise totale de 358 K€. La reprise au 30 septembre 2021 était de 451 K€.

Une seconde perte de valeur a été constatée au 30 septembre 2021 sur les immobilisations corporelles rattachées à cette Unité Génératrice de Trésorerie d'un montant de 2 600 K€ affectée au poste installations et outillages.

UGT Concept urbain :

A fin septembre 2022, les calculs pratiqués ont conduit à constater une dépréciation du goodwill de la société Concept Urbain de 1 150 K€, portant ainsi la valeur nette à 886 K€.

Les principales hypothèses retenues pour le business plan prévisionnel portent sur :

- un objectif de chiffre d'affaires de 3.8 M€ à horizon 2027, contre 2.8 M€ à fin septembre 2022 ;
- un objectif d'EBE de 12.2% du chiffre d'affaires à horizon 2027, contre 6.3% à fin septembre 2022.

A titre indicatif, une variation des paramètres de calcul conduirait aux dépréciations suivantes :

	Variation	Dépréciation
Taux d'actualisation	+ 0.5 point	1 303
	- 0.5 point	975
Taux de marge projeté à l'infini EBE/CA	+ 1.0 point	913
	- 1.0 point	1 386
Taux de croissance	+ 1.0 point	967
	- 1.0 point	1 292

UGT ACE :

Concernant l'entité ACE, la modification des hypothèses de calcul (hausse du taux d'actualisation de 0.5 point, baisse du taux de croissance à l'infini à 1 % et baisse du taux EBE/Chiffre d'affaires de 1 point), engendrerait la nécessité de déprécier le goodwill des montants suivants :

En K€	Taux de croissance à l'infini ramené à 0.5 %	Diminution de 1 point du taux de marge EBE/CA	Augmentation du taux d'actualisation de 0.5 point
ACE	63	185	106

Concernant les autres goodwills, la sensibilité du résultat des calculs aux hypothèses clés (hausse du taux d'actualisation de 0.5 point, baisse du taux de marge à terme EBE/Chiffre d'affaires de 1 point ou baisse du taux de croissance à l'infini de 1 point), n'impliquerait pas de dépréciation supplémentaire.

Note 5.- Actifs financiers non courants

Le groupe estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers non courants valorisés au coût amorti correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

Pour les titres de participations et les créances rattachées à des participations de sociétés en liquidation, la juste valeur a été considérée nulle, au regard des perspectives de recouvrement de ces actifs, ce qui explique, pour l'essentiel, la dépréciation existante au 30 septembre 2022.

L'ensemble des sociétés non consolidées ne contribue pas au chiffre d'affaires du groupe et très peu au bilan consolidé.

Les actifs financiers non courants du groupe s'analysent comme suit :

	30/09/2022	30/09/2021
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-
Autres actifs financiers	631	411
Autres actifs financiers non courants	631	411
Dépréciation	(33)	(33)
Autres actifs financiers non courants	598	378

Note 6.- Participation dans les entreprises associées

Au 30 septembre 2022, le groupe détient des participations dans deux bureaux d'étude en signalisation routière et signalétique :

- 49 % dans la société AMOS

- 49.9 % dans la société Dominique Defrain Signalisation Routière (DDSR). Le tableau suivant résume les informations financières concernant la participation dans Dominique Defrain Signalisation Routière et AMOS (données chiffrées du bilan et du compte de résultat multipliées par le taux de participation du groupe).

Entreprises associées	DDSR 30/09/2022	DDSR 30/09/2021	Amos 30/09/2022	Amos 30/09/2021
Actifs	136	105	29	35
Dettes et provisions risques	35	21	9	13
Actifs nets	101	84	20	21
Produits des activités ordinaires	141	109	59	65
Résultats	17	5	(1)	3
Valeur comptable de la participation	99	82	20	21

Ces participations ne sont pas cotées.

Note 7.- Autres actifs non courants

	30/09/2022	30/09/2021
Avances, et acomptes sur commandes en cours	533	1 865
Créances fiscales	-	730
Autres actifs non courants	2	202
Total des autres actifs courants	535	2 797

Les créances clients non courantes sont relatives aux retenues de garantie dont l'échéance est supérieure à un an. Les créances fiscales non courantes correspondent au CICE recouvrable à plus d'un an.

Note 8.- Stocks

Les stocks détenus par le groupe s'analysent comme suit :

	30/09/2022	30/09/2021
Matières premières	12 247	10 902
Encours de biens	4 430	3 500
Produits intermédiaires et finis	(43)	551
Marchandises	2 277	1 851
Total	18 911	16 804
Dépréciation	(728)	(771)
Valeur nette des stocks et encours	18 183	16 033

Note 9.- Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs nets s'analysent comme suit :

	30/09/2022	30/09/2021
Créances clients et comptes rattachés	22 957	24 415
Dépréciation	(1 088)	(1 538)
Valeur nette des créances clients et comptes rattachés	21 869	22 877

Pour les transactions concernant les parties liées, se référer au paragraphe « V-5- Informations relatives aux parties liées ».

Les créances clients ne portent pas intérêt et sont en général payables de 0 à 90 jours.

Au 30 septembre 2022, les créances clients d'une valeur nominale de 1 088 K€ ont été totalement dépréciées.

Les mouvements de ces dépréciations des créances se détaillent comme suit :

Créances dépréciées individuellement	
Au 30 septembre 2020	1 422
Dotation de l'année	259
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables)	(112)
Reprises non utilisées	(31)
Reclassement	-
Mouvement de périmètre	-
Ecart de conversion	-
Au 30 septembre 2021	1 538
Correction N-1	-
Dotation de l'année	58
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables)	(198)
Reprises non utilisées	-
Mouvement de périmètre	(305)
Ecart de conversion	(5)
Au 30 septembre 2022	1 088

Toutes les dépréciations de créances correspondent à des analyses individuelles.

L'échéancier des créances est résumé ci-après :

	Total	Non échues	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	De 60 à 90 jours	De 90 à 120 jours	Plus de 120 jours
30/09/2021	22 877	18 227	1 608	1 052	370	295	1 326
30/09/2022	21 869	17 836	1 514	673	528	394	924

Le groupe estime que la valeur inscrite au bilan des créances clients correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

L'essentiel des créances non dépréciées pour lesquelles l'échéance initiale est dépassée correspond à des facturations à des organismes publics pour lesquels l'estimation du risque de non recouvrement est non significative. Les créances très anciennes ont fait l'objet d'une analyse au cas par cas qui n'a pas amené à constater une dépréciation particulière. Il s'agit de créances vis-à-vis de collectivités publiques ou d'entreprises très solvables.

Note 10.- Actifs d'impôts exigibles et autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

	30/09/2022	30/09/2021
Créances fiscales d'impôts sur les bénéfices	190	213
Total actifs d'impôts exigibles	190	213
Avances, et acomptes sur commandes en cours	979	255
Créances sociales	166	199
Créances fiscales*	2 013	1 957
Créances sur cession d'actif	-	-
Débiteurs divers**	1 649	1 435
Charges constatées d'avance	983	1 182
Total des autres actifs courants	5 790	5 028

* Le poste créances fiscales comprend la créance CICE remboursable à moins d'un an pour 706 K€.

** Le poste débiteurs divers comptabilise la somme de 1.2 M€ versée en juin 2021 suite à la mesure de saisie administrative à tiers détenteur par le conseil départemental de Savoie.

Le groupe estime que la valeur inscrite au bilan des autres actifs courants correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

Note 11.- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du groupe comprennent :

	30/09/2022	30/09/2021
Comptes bancaires et caisses	5 441	3 854
Autres valeurs mobilières de placements	-	505
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	5 441	4 359
Concours bancaires courants	(539)	(22)
Solde de la trésorerie nette	4 902	4 338
Comptes bancaires et caisses reclassés en actifs destinés à être cédés	24	-
Concours bancaires courants reclassés en passifs afférents aux actifs destinés à être cédés	-	-
Solde trésorerie repris pour le calcul des flux de trésorerie	4 926	4 338

Les autres valeurs mobilières de placement sont composées de parts de SICAV monétaires euros qui sont liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et soumises à un risque négligeable de variation de valeur.

Note 12.- Capital émis et réserves

Le capital est composé de 1 032 500 actions de 13 € nominal, entièrement libérées au 30 septembre 2022.

Au cours de l'exercice 2012/2013, un contrat de rachat d'actions en vue de leur annulation a été mis en place, ainsi qu'un contrat d'animation destiné à faciliter la liquidité du titre.

La mise en place de ces contrats et leurs modalités d'application (cours maximum d'achat et pourcentage de détention) sont autorisées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le nombre d'actions propres en circulation a évolué de la manière suivante :

	Rachat pour annulation	Contrat de liquidité	Total
Au 30 septembre 2021	7 376	971	8 347
Variations	1 968	1 287	3 255
Au 30 septembre 2022	9 344	2 258	11 602

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital ou de création d'actions au cours de l'exercice.

Note 13.- Emprunts portant intérêt

Détail des emprunts :

Emprunts et dettes financières courantes	30/09/2022	30/09/2021
Part des emprunts à moins d'un an	2 298	4 160
Dettes financières diverses à moins d'un an	167	135
Concours bancaires courants	538	22
Total	3 003	4 317
Emprunts et dettes financières non courantes	30/09/2022	30/09/2021
Part des emprunts à plus d'un an	6 047	6 353
Dettes financières diverses à plus d'un an	282	310
Total	6 329	6 663

Echéanciers de remboursement des emprunts non courants :

	30/09/2022 De 1 à 5 ans	30/09/2022 A plus de 5 ans	30/09/2022 Total	30/09/2021
Part des emprunts à plus d'un an	5 320	727	6 047	6 353
Dettes financières diverses à plus d'un an	162	120	282	310
Total	5 599	730	6 329	6 663

Le groupe estime que la valeur inscrite au bilan des emprunts portant intérêt correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

Certains emprunts à long et moyen terme ont été contractés par des filiales étrangères du groupe dans leur devise locale.

La répartition des emprunts en fonction des devises est la suivante :

Emprunts et dettes financières non courants et courants	30/09/2022	30/09/2021
Emprunt en Forint Hongrois - HUF	3	20
Emprunt en Couronne Tchèque - CZK	327	367
Emprunt en Devise Roumaine - RON	14	14
Emprunt en Devise Marocaine - MAD	23	-
Emprunt en Sol Péruvien - PEN	365	189
Emprunt en Peso Colombien - COP	-	103

Certains emprunts souscrits par le groupe sont soumis à des « covenants », susceptibles d'entraîner un remboursement anticipé en cas de non-respect. La dette financière concernée s'élève à 821 K€ à fin septembre 2022 (contre 960 K€ au 30 septembre 2021).

Les calculs de ratios financiers afférents aux « covenants » sont effectués sur une base annuelle et doivent être respectés au 30 septembre. Au 30 septembre 2022, le groupe respectait ces ratios financiers.

Note 14.- Dettes de location

Dettes de location - non courantes	30/09/2022	30/09/2021
Solde à l'ouverture	4 129	3 679
Augmentation	3 013	2 868
Diminution	(69)	(2 124)
Reclassement	(3 005)	(294)
Ecart de conversion	(2)	-
Solde à la clôture	4 066	4 129

Dettes de location - courantes	30/09/2022	30/09/2021
Solde à l'ouverture	1 673	1 450
Augmentation	2	11
Diminution	(2 224)	(81)
Ecart de conversion	-	-
Reclassement	2 627	294
Solde à la clôture	2 079	1 673

	30/09/2022 De 1 à 5 ans	30/09/2022 A plus de 5 ans	30/09/2022 Total	30/09/2021
Dettes de location - non courantes	3 324	742	4 066	4 129
Total	3 324	742	4 066	4 129

Note 15.- Provisions

Les provisions courantes et non courantes s'analysent comme suit :

Provisions au 30 septembre 2022 et au 30 septembre 2021

	30/09/2022	30/09/2021
Provisions non courantes		
Risques et charges	446	369
Total des provisions non courantes	446	369
Provisions courantes		
Risques et charges divers	959	878
Total des provisions courantes	959	878

A.
COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

Variation des provisions du 30 septembre 2021 au 30 septembre 2022

Provisions non courantes	Solde au 30/09/2021	Variation de périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Ecart de conversion	Solde au 30/09/2022
				Provision utilisée	Provision non utilisée		
Risques et charges	369	-	87	-	-	(10)	446
Total des provisions non courantes	369	-	87	-	-	(10)	446

Ces provisions sont relatives à des risques éventuels.

Concernant les provisions liées à des pratiques anticoncurrentielles antérieures à mars 2006 :

Les sociétés concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, ont fait l'objet de la part de deux entreprises concurrentes et de clients de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes.

Dans ce cadre, le solde de provision pour risque en fin d'exercice s'élève à 300 K€ sur la base de la meilleure estimation du risque encouru par le groupe. En l'absence d'éléments nouveaux, celui-ci n'a pas évolué durant l'exercice.

Cette estimation découle de l'approche suivante :

- Lorsque le groupe a fait l'objet d'une condamnation par un tribunal, ou lorsqu'une transaction avec la partie adverse est en cours, une provision a été comptabilisée pour le montant de la condamnation ou de la transaction prévue.

- En l'absence de jugement ou de négociation en cours, la provision a été déterminée sur la base d'un rapport d'expert mandaté par le groupe.

- Dans un cas particulier, le tribunal a eu recours à un expert indépendant pour évaluer le préjudice. Cet expert a remis son rapport au tribunal. Signaux Girod conteste les calculs effectués par cet expert et a donc retenu la valorisation du préjudice réalisée par son expert (dont le montant est significativement inférieur) pour l'estimation de la provision.

Les autres provisions non courantes correspondent à la perte de valeur d'actifs non courants.

Provisions courantes	Solde au 30/09/2021	Variation de périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Reclassement	Ecart de conversion	Solde au 30/09/2022
				Provision utilisée	Provision non utilisée			
Risques et charges	878	-	404	(249)	(42)	(28)	(4)	959
Total des provisions courantes	878	-	404	(249)	(42)	(28)	(4)	959

Ces provisions concernent les médailles du travail et autres charges sociales (167 K€) et des litiges à l'égard du personnel (632 K€). Elles ont été estimées dossier par dossier, en prenant en compte l'avis des conseils de la société sur les dossiers concernés. Une provision pour restructuration (150 K€) au niveau de l'entité lettone a été constatée à la clôture de l'exercice. Les litiges pour lesquels le risque éventuel ne peut être estimé de manière suffisamment fiable, eu égard à la complexité des dossiers et/ou à l'avancement des procédures, ne sont pas provisionnés et sont décrits en tant que « risques éventuels » au chapitre V-4 alinéa g, ci-après.

Note 16.- Retraites et assimilés

Les principes généraux appliqués conformément à la norme IAS 19 révisée sont présentés ci-après :

Les engagements de retraite sont présentés au bilan pour leur montant global. La méthode de calcul des engagements est identique à celle appliquée avant la mise en œuvre de la norme révisée.

Les impacts des variations des écarts actuariels liés aux engagements (hypothèses actuarielles et effets d'expérience) sont constatés immédiatement en autres éléments du résultat global non recyclables, pour leur montant net d'impôt.

Les impacts des changements de régime sont constatés immédiatement en résultat consolidé.

La notion de rendements attendus sur les actifs est abandonnée au profit de celle de Produit d'intérêts sur les actifs, calculé sur la base du taux d'actualisation.

Les estimations réalisées avec IFRIC IS 21 du 24 mai 2021 n'entraînent pas d'impact significatif et n'ont pas été enregistrés en comptabilité. Cette nouvelle analyse sera appliquée lors du prochain exercice.

	Solde au 30/09/2021	Variation de périmètre	Ecart actuariel	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Solde au 30/09/2022
					Utilisée	Non Utilisée	
Avantages postérieurs à l'emploi	2 922	-	(685)	135	-	(16)	2 356
Total passifs liés aux avantages au personnel	2 922	-	(685)	135	-	(16)	2 356

Les droits de l'année sont enregistrés en charges pour un montant brut de 136 K€ (avant impôts différés) et les écarts actuariels sont enregistrés en autres éléments du résultat global pour un montant de -685 K€ (avant impôts différés) au 30 septembre 2022.

	30/09/2022	30/09/2021
Valeur actualisée de l'obligation	2 499	3 094
Juste valeur des actifs du régime	(143)	(172)
Passif enregistré au bilan	2 356	2 922

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses prises en compte pour les évaluations aux clôtures 2020/2021 et 2021/2022, se déclinent ainsi :

	30/09/2022	30/09/2021
Taux d'actualisation	3.74 %	0.88 %
Hypothèse de taux de progression des salaires	2.00 %	2.00 %
Taux de turnover	4.20 %	4.20 %
Age de départ	62 ans	62 ans

Le taux d'actualisation a été fixé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie. Le taux retenu est le taux Iboxx Corp AA10+ au 30 septembre 2022.

Table d'espérance de vie utilisée : TH-TF-2009-2011

Nous n'avons pas identifié de variation raisonnablement possible des hypothèses retenues dans les 12 mois suivant la clôture, qui pourrait conduire à un ajustement significatif des montants comptabilisés.

Evolution de la dette actuarielle

	30/09/2022
Dette actuarielle en début d'exercice	2 922
Coût des services rendus	208
Charge d'intérêt sur l'engagement	28
Prestations versées	(49)
Impact des modifications de régime	(68)
Acquisitions/cessions de filiales	0
Réduction (licenciements)	0
(Perte)/gains actuariels dus à l'expérience	(9)
(Perte)/gains actuariels dus aux changements d'hypothèses	(676)
Dette actuarielle en fin d'exercice	2 356

Note 17.- Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs de la société s'analysent comme suit :

	30/09/2022	30/09/2021
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 127	8 508
Total	9 127	8 508

Note 18.- Autres Passifs courants

Les autres passifs courants se décomposent de la manière suivante :

	30/09/2022	30/09/2021
Avances sur commandes	1 278	400
Dettes fiscales et sociales	5 105	4 829
Autres dettes	271	385
Produits constatés d'avance	796	998
Total	7 450	6 612

Le groupe estime que la valeur inscrite au bilan des autres passifs correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

Note 19.- Information sectorielle

L'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (le Président Directeur Général) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

Les informations du reporting sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le groupe (établies selon le référentiel IFRS).

La performance de chaque secteur opérationnel est évaluée sur la base du compte de résultat et est mesurée de manière cohérente avec le résultat opérationnel courant dans les états financiers consolidés.

Le financement du groupe (y compris les charges et les produits financiers) et les impôts sur les bénéfices sont traités au niveau du groupe et ne sont pas alloués aux secteurs opérationnels.

Les secteurs opérationnels du groupe ont été déterminés en fonction du type d'activité réalisée, et du secteur géographique.

Les secteurs opérationnels du groupe sont :

Signalisation France
Sociétés spécialisées
Activités internationales

La signalisation France regroupe les activités suivantes :

Signalisation verticale, fourniture, pose et maintenance ;
Signalisation horizontale et aménagement de chaussées, fourniture et application ;
Prestation de services en signalisation de chantier.

L'activité de fourniture est globalement réalisée par Signaux Girod SA grâce à son usine de production de Bellefontaine, et les prestations sont effectuées par les filiales et leurs implantations sur tout le territoire national.

Les sociétés spécialisées regroupent notamment :

Mobilier urbain végétalisé, fabrication et vente – Activité de la société ATECH ;
Mobilier urbain non publicitaire, fabrication et vente – Activité de la société Concept Urbain ;

Les activités internationales regroupent les activités exercées par les filiales internationales du groupe :

Signalisation verticale, fourniture et pose ;
Signalisation horizontale, application ;
Mobilier urbain non publicitaire, vente, installation et maintenance.

La direction évalue la performance des secteurs sur la base du résultat opérationnel courant.

A- Compte de résultat consolidé

Les résultats par secteurs d'activité se répartissent de la manière suivante :

30/09/2021	Signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Ajustements et éliminations	Total
Chiffre d'affaires externe	63 534	8 669	22 567		94 770
Inter secteurs	512	968	216	(1 696)	-
Chiffre d'affaires total	64 046	9 637	22 783	(1 696)	94 770
 Résultat opérationnel courant	 (511)	 377	 1 087		 953
Résultat opérationnel	(2 481)	385	876		(1 220)

30/09/2022	Signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Ajustements et éliminations	Total
Chiffre d'affaires externe	66 154	9 998	26 431		102 583
Inter secteurs	510	1 034	1	(1 545)	-
Chiffre d'affaires total	66 664	11 032	26 432	(1 545)	102 583
 Résultat opérationnel courant	 (1 372)	 672	 (378)		 (1 078)
Résultat opérationnel	(580)	(486)	(2 173)		(3 239)

B- Bilan consolidé

La répartition des actifs et passifs sectoriels est la suivante :

	Signalisation France		Sociétés Spécialisées		Activités internationales		Ecart inter secteur		Ensemble du Groupe	
	Sept. 2022	Sept. 2021	Sept. 2022	Sept. 2021	Sept. 2022	Sept. 2021	Sept. 2022	Sept. 2021	Sept. 2022	Sept. 2021
Actifs sectoriels										
Actifs non courants	23 493	22 888	6 363	7 551	7 502	12 593	(954)	-	36 404	43 032
Actifs courants	37 993	34 779	4 765	4 850	13 263	12 934	(4 549)	(4 050)	51 472	48 513
Autres actifs non affectés	(134)	(176)	134	176	54	43	-	-	54	43
Actifs des activités destinées à être cédés	-	-	-	-	100	-	-	-	100	-
Total des actifs sectoriels	61 352	57 490	11 263	12 577	20 919	25 570	(5 503)	(4 050)	88 030	91 588
Passifs sectoriels										
Passifs non courants	10 348	9 270	2 055	2 253	1 788	2 628	(954)	-	13 237	14 151
Passifs courants	15 505	13 174	2 245	2 362	9 467	10 575	(4 480)	(4 017)	22 737	22 094
Autres passifs non affectés	53	(17)	192	197	292	294	-	-	537	473
Passifs des activités destinées à être cédées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total passifs courants et non courants	25 907	22 427	4 492	4 812	11 546	13 496	(5 434)	(4 017)	36 585	36 719
Acquisition d'actifs non courants	2 458	3 880	216	195	1 052	887	-	-	3 726	4 962

Note 20.- Charges de personnel

L'effectif moyen du groupe en nombre de salariés équivalent temps plein est le suivant :

	30/09/2022	30/09/2021
Cadres et agents de maîtrise	197	195
Ouvriers et employés	621	594
Total	818	789
Signalisation France	491	507
Sociétés spécialisées	64	56
Activités internationales	264	226
Total	818	789

Les charges de personnel se répartissent de la manière suivante :

	30/09/2022	30/09/2021
Salaires et traitements	23 714	23 540
Charges salariales et patronales	9 170	9 444
Total des charges de personnel	32 884	32 984

Note 21.- Frais de recherche et développement

Notre groupe concentre ses efforts sur des services internes qui travaillent sur des créations de nouveaux produits et sur des améliorations de l'existant.

Les frais de recherche et développement sont inscrits directement en compte de charges opérationnelles, en fonction de leur nature.

Pour la société Signaux Girod SA, sur laquelle se concentre l'essentiel des efforts de recherche et développement du groupe, ces frais s'élèvent à 331 K€ pour l'exercice 2021/2022 contre 306 K€ pour l'exercice 2020/2021.

Note 22.- Amortissements, dépréciations et pertes de valeurs

	30/09/2022	30/09/2021
Amortissements des immobilisations incorporelles	143	154
Amortissements des immobilisations corporelles	3 678	3 419
Pertes de valeur	-	-
Total amortissements et pertes de valeur	3 821	3 573
Dotations et reprises provision pour risque et charge et pour dépréciations	1 755	1 664
Total amortissements, dépréciations et pertes de valeur	5 576	5 237

Note 23.- Autres produits et charges opérationnels courants

Les produits et charges d'exploitation se répartissent comme suit :

	30/09/2022	30/09/2021
Subventions d'exploitation	23	231
Production immobilisée	647	1 180
Autres produits et charges	(140)	(190)
Total autres produits et charges opérationnels courants	530	1 221

Note 24.- Autres produits et charges opérationnels

Ils incluent les produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

	30/09/2022	30/09/2021
Perte de valeur sur goodwill de la société Concept Urbain	(1 150)	-
Total des pertes de valeur sur goodwill	(1 150)	-
Perte de valeur sur actifs non courants du secteur Signalisation France	-	(2 697)
Perte de valeur sur actifs non courants du secteur Activité internationales	(185)	-
Total des pertes de valeur	(1 335)	(2 697)
Valeur nette comptable des immobilisations sorties	(1 092)	(420)
Produits sur cession d'immobilisations	1 664	1 221
Résultat net sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	572	801
Résultat sur cession de titres de participations non consolidés	-	(17)
Charges exceptionnelles indemnités versées pour autres litiges	(45)	(418)
Charges exceptionnelles indemnités versées pour préjudices clients	(279)	(202)
Produits exceptionnels sur litige lié à la concurrence*	216	-
Dotation et reprise exceptionnelle immobilisation corporelle et incorporelle	382	451
Dotation et reprise de provision nette pour litige liée à la concurrence	-	(228)
Dotation et reprise provision nette pour autres litiges	(103)	150
Dotation et reprise provisions pour risques et charges	(228)	-
Dotation exceptionnelle pour dépréciation d'activité détenue en vue de la vente**	(1 373)	-
Autres**	32	(13)
Total des autres produits et charges opérationnels	(826)	524

*Dans le cadre des litiges concurrence, une décision a ordonné la restitution d'une condamnation précédemment versée par le groupe à hauteur de 185 K€.

**Conformément à l'application d'IFRS 5, une provision pour dépréciation d'actifs détenue en vue de la vente, a été constatée à la clôture de l'exercice, sur la société Girodservices, filiale espagnole.

Note 25.- Coût de l'endettement financier net

	30/09/2022	30/09/2021
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	2	9
Intérêts sur emprunts bancaires et non bancaires, découverts bancaires	(217)	(186)
Coût de l'endettement financier net	(215)	(177)

Note 26.- Autres produits et charges financiers

	30/09/2022	30/09/2021
Gains nets de change	(67)	(194)
Variation de juste valeur des actifs financiers	18	381
Total des autres produits et charges financiers	(49)	187

Note 27.- Charge d'impôt

La charge d'impôt pour les exercices clos les 30 septembre 2022 et 2021 est principalement composée de :

	30/09/2022	30/09/2021
Charge d'impôt exigible	292	227
Charge d'impôt différée	(128)	43
Charge d'impôt consolidée	164	270

A.
COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

Le rapprochement chiffré entre la charge d'impôt et le produit du bénéfice comptable multiplié par le taux d'impôt applicable en France est le suivant pour les exercices clos les 30 septembre 2022 et 2021 :

Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique

	30/09/2022	30/09/2021
Résultat net avant impôt	(3 488)	(1 201)
Taux d'imposition du Groupe	26,50%	28,00%
Charge d'impôt théorique	924	336
Augmentation et réduction de la charge d'impôt résultant de :		
- Consommation des déficits fiscaux antérieurs non reconnus	-	-
- Activation de déficits antérieurs non reconnus	-	-
- Pertes de l'exercice non activées	(314)	(286)
- Autres différences permanentes	(775)	(321)
Charge réelle d'impôt	(164)	(270)

Actifs et passifs d'impôt différés

	30/09/2022	30/09/2021
Impôts différés actifs		
Provisions fiscalement réintégrées	6	6
Provisions complémentaires pour avantage au personnel	589	730
Déficits fiscaux reportables*	1 656	1 647
Retraitement des durées d'amortissements des immobilisations	8	-
Autres différences	344	292
Compensation des actifs et passifs d'impôt différé sur une même entité fiscale	(2 549)	(2 632)
Total	54	43
Impôts différés passifs		
Retraitement des durées d'amortissement des immobilisations**	2 167	2 401
Autres différences	920	704
Compensation des actifs et passifs d'impôt différé sur une même entité fiscale	(2 549)	(2 632)
Total	537	473
Position nette d'impôts différés	(483)	(430)

*les déficits fiscaux reportables ont été activés sur la base d'hypothèses de résultats futurs attendus.

**Le poste « Retraitement des durées d'amortissement des immobilisations » comprend notamment le retraitement des provisions pour amortissements dérogatoires constatées dans les sociétés françaises pour un montant de 2 167 K€.

Au 30 septembre 2022, les impôts différés actifs au bilan consolidé du groupe s'élèvent à 54 K€ alors que les impôts différés passifs s'élèvent à 537 K€. Dans le cadre de la reconnaissance des impôts différés, ceux-ci sont comptabilisés en net par entité fiscale.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs d'impôts différés sont enregistrés si la récupération est jugée probable. Au 30 septembre 2022, les déficits reportables activés concernant le groupe d'intégration fiscale français s'élèvent à 6 587 K€ sur un total de déficits fiscaux reportables de 13 434 K€. Ainsi, la position nette d'impôts différés du groupe d'intégration fiscale français s'élève à 483 K€ d'impôts différés passifs.

Ces impôts différés actifs sont comptabilisés au bilan du groupe pour un montant que le groupe estime être en mesure de recouvrer dans un délai raisonnable et, en tout état de cause, avant l'expiration éventuelle des déficits pour la part des impôts différés actifs liés à des déficits fiscaux reportables. Néanmoins, le groupe pourrait se retrouver dans l'incapacité de réaliser le montant prévu d'impôts différés si ses revenus taxables futurs et les impôts connexes étaient moins importants que prévu. Le groupe fonde également ses prévisions quant à l'utilisation des impôts différés sur sa compréhension de l'application de la réglementation fiscale, laquelle pourrait cependant être remise en cause, soit du fait de changement dans la réglementation fiscale et comptable, soit du fait de contrôles ou contentieux fiscaux de nature à affecter le montant de ses impôts différés.

Si le groupe considérait qu'il ne pouvait pas, dans les années à venir, réaliser ses impôts différés, il devrait ne plus reconnaître au bilan ces actifs, ce qui aurait un impact défavorable significatif sur le résultat net du groupe et sur sa situation financière.

Au 30 septembre 2022, les impôts différés actifs relatifs aux pertes cumulées des filiales marocaine, espagnole, bulgare, péruvienne et colombienne n'ont pas été reconnus étant donné les incertitudes de récupération dans un avenir proche.

Le montant des pertes non reconnues est de 8 243 K€, soit un impôt différé actif non reconnu de 1 843 K€, impôt calculé au taux actuellement en vigueur dans les pays concernés.

Note 28.- Quote-part dans le résultat des entreprises associées

	30/09/2022	30/09/2021
Dominique Defrain	17	5
Amos	(1)	3
Total	16	8

Note 29.- Résultat des activités abandonnées

Le groupe s'est engagé dans un plan de vente de sa filiale GIRODSERVICES SL. Celui-ci consiste à céder la totalité de la participation détenue, soit 100% du capital. Cette entité espagnole est rattachée au secteur d'activité « Activités internationales ».

Il a notamment été fait application de la norme IFRS 5 au 30 septembre 2022 :

- le groupe d'actifs correspondant à la filiale espagnole, était disponible pour une cession immédiate ;
- la cession était à cette date, hautement probable ;
- sa valeur comptable est recouverte principalement par sa cession plutôt que par son utilisation continue.

En l'espèce, GIRODSERVICES SL a été classé en actifs non courants détenus en vue de la vente postérieurement au 30 septembre 2022. L'activité n'a pas été reclassée en activité abandonnée car celle-ci ne représente pas une UGT principale et distincte, l'entité appartenant au secteur Activités internationales.

	30/09/2022
Actifs non courants détenus en vue de la vente	1 445
Dépréciations des actifs non courants destinés à être cédés	1 345
Actifs destinés à être cédés	100

Note 30.- Résultat par action

	30/09/2022	30/09/2021
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère	(3 651)	(1 471)
Nombre d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	1 020 898	1 024 153
Résultat net en euros par action	(3,58)	(1,44)

	30/09/2022	30/09/2021
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère	(3 651)	(1 471)
Nombre d'actions ordinaires ajustés pour le résultat dilué par action	1 032 500	1 032 500
Résultat net dilué en euros par action	(3,54)	(1,43)

Le nombre d'actions ordinaires ajusté pour le résultat dilué par action correspond au nombre total d'actions composant le capital diminué des actions propres détenues par la société (voir note 12).

V-4 - Engagements et passifs éventuels

a) Engagements sur contrats de location simple

Les comptes du groupe au 30 septembre 2022 tenant compte de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », l'information au titre d'engagements sur contrats de location simple n'a plus lieu d'être mentionné puisque ceux-ci figurent désormais en « Dettes de location ».

b) Engagements sur contrats de location financement

Comme les contrats de locations simple, les contrats de location financement étant désormais retraités selon IFRS 16, l'information au titre des engagements n'a plus lieu d'être mentionné puisque ceux-ci figurent désormais en « Dettes de location ».

c) Engagements d'investissements :

Les engagements d'investissements les plus significatifs s'élèvent à 1 595 K€.

d) Engagements au titre d'opérations d'achats et de ventes à terme de devises :

Au 30 septembre 2022, il n'y a pas d'engagement au titre d'opérations d'achats et de ventes à terme de devises.

e) Engagements donnés :

	30/09/2022	30/09/2021
Avals, cautions, garanties données*	5 391	5 724

*Les Hypothèques ou promesses d'hypothèques représentent 791 K€ sur les 5 391 K€ d'engagements hors bilan.

Les engagements en matière de pensions et indemnités de départ en retraite ont été enregistrés au bilan en provision pour risques et charges.

f) Engagements reçus :

Engagement de livrer et mettre en place un nouvel ERP (SAP) pour une utilisation au cours du 1^{er} semestre 2023.

g) Litiges et passifs éventuels :

Les sociétés concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, ont fait l'objet de la part de deux entreprises concurrentes et de clients, de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes.

Au titre de ces litiges, une provision de 300 K€ a été constatée par le groupe au cours des exercices précédents. En l'absence d'éléments nouveaux, celui-ci n'a pas évolué durant l'exercice.

Cette provision pour risque a été comptabilisée sur la base de la meilleure estimation du risque encouru par le groupe.

Voir également la Note 15 - Provisions

A l'exception des litiges évoqués ci-dessus, le groupe n'a pas connaissance de litiges ou passifs éventuels dont l'impact sur les états financiers pourrait être significatif et qui n'aurait pas été pris en compte dans l'établissement des comptes consolidés au 30 septembre 2022.

V-5 - Informations relatives aux parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Signaux Girod SA et des filiales énumérées dans la note V-7.

La S.A.S. L'action Girod est l'ultime société mère du groupe.

Il n'y a pas eu de transaction entre la société L'Action Girod et les sociétés du groupe au cours de cet exercice.

Les transactions entre la société mère Signaux Girod SA et ses filiales consolidées par intégration globale, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette note.

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions conclues avec les parties liées sur l'exercice :

	Créances	Dettes	Produits	Charges
Entreprises qui ont une influence notable sur le groupe :				
Société Familiale de Gestion Girod (S.F.G.P.G.)	46	4	319	16
Entreprises associées :				
Amos	-	-	-	-
Defrain Signalisation	-	-	2	-

Termes et conditions des transactions avec les parties liées :

Les ventes et les achats éventuels avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie. Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour les créances et les dettes sur les parties liées. Pour l'exercice clos le 30 septembre 2022, le groupe n'a constitué aucune provision pour créances douteuses relative aux montants dus par les parties liées (au 30 septembre 2021 : 0 €). Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

Transactions avec d'autres parties liées :

Rémunération du personnel dirigeant du groupe (membres du Conseil d'administration) :

	30/09/2022	30/09/2021
Avantages à court terme	377	358
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paie en action	-	-
Total des rémunérations au personnel dirigeant	377	358

Un état détaillé de ces rémunérations figure dans le rapport de gestion du conseil d'administration

V-6 - Gestion des risques

Risque de taux d'intérêt

L'exposition du groupe au risque de variation des taux d'intérêt du marché est liée à l'endettement financier à long terme du groupe, à taux variable. L'endettement à long et moyen terme auprès des établissements de crédit, emprunts classiques, se répartit de la façon suivante :

- Emprunts à taux fixe : 66 %
- Emprunts à taux variable : 34 %

Etant donné la faible valorisation des taux d'intérêt, le résultat avant impôt du groupe ne se trouve que très peu impacté par une variation raisonnable des taux d'intérêt.

Risque de change

La plus grande partie du chiffre d'affaires du groupe est réalisée en euros.

Les filiales étrangères hors de la zone euro réalisent l'essentiel de leur chiffre d'affaires dans leur monnaie nationale. L'endettement des filiales hors zone euro est réalisé dans la devise de leurs pays respectifs.

Le chiffre d'affaires réalisé par les filiales hors zone euro représente 16 % du chiffre d'affaires total. L'incidence éventuelle sur le groupe, des variations de change subies par ces filiales est faible.

Le groupe n'a pas recours à des instruments de couverture.

Risque de crédit

Le groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. La plus grande partie du chiffre d'affaires du groupe est réalisée avec des collectivités territoriales et des organismes du secteur public.

Pour le reste du chiffre d'affaires, la politique du groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et par conséquent, l'exposition du groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

A.
COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

Le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du groupe, concerne essentiellement les actifs disponibles à la vente, pour lesquels l'exposition du groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces actifs.
Quant à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, ils sont principalement composés de comptes à terme.

Risque sur le cours des métaux

Notre activité de fabrication de panneaux de signalisation est essentiellement consommatrice d'aluminium et d'acier. Les évolutions subies des cours de ces métaux ont une influence directe sur les prix de revient de nos produits. Les services achats des entités qui travaillent directement ces métaux, à savoir le site de Bellefontaine, siège de la SA Signaux Girod pour la France, et les sites de production des filiales étrangères, veillent à assurer, un approvisionnement régulier au cours le plus favorable.

Risque de liquidité

La situation de trésorerie nette du groupe est positive de 4 926 K€.

En France, 10 filiales sont liées par un contrat de centralisation de trésorerie avec Signaux Girod SA. Ce contrat permet de faire remonter dans un compte centralisateur tenu par la société tête de groupe, la trésorerie des filiales excédentaires, et d'alimenter les comptes bancaires des filiales qui présentent un besoin de trésorerie. Ces opérations donnent lieu à une rémunération, calculée sur le montant des sommes reçues ou prêtées, à un taux EURIBOR capé à 0%. La trésorerie excédentaire nette centralisée par Signaux Girod SA est placée en compte à terme.

Les filiales étrangères gèrent leur trésorerie, excédentaire ou non de façon autonome. Toutefois, la société mère est parfois amenée à donner sa caution en garantie des découverts accordés par les organismes bancaires à certaines de ces filiales.

Le financement du groupe est assuré par le recours aux marchés de capitaux sous la forme :

- Des dettes bancaires,
- D'un contrat d'affacturage de créances clients.

Le groupe dispose d'actifs financiers immédiatement mobilisables (dont CICE pour un montant de 706 K€). Par conséquent, le groupe estime que le principe de continuité d'exploitation ne comprend pas d'incertitude significative.

Instruments financiers inscrits au bilan

	30/09/2021	30/09/2021	Ventilation par catégorie d'instrument			
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Autres actifs long terme	378	378			378	
Clients et autres débiteurs	24 742	24 742			24 742	
Autres actifs courants	5 241	5 241			5 241	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 359	4 359	4 359			
Total actifs financiers	34 720	34 720	4 359	-	30 361	-
Passifs financiers non courants	6 663					6 663
Passifs financiers courants	4 317					4 317
Fournisseurs et autres créditeurs	8 508					8 508
Autres passifs courants	8 285					8 285
Total passifs financiers	27 773	-	-	-	-	27 773

	30/09/2022	30/09/2022	Ventilation par catégorie d'instrument			
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Autres actifs long terme	598	598			598	
Clients et autres débiteurs	22 402	22 402			22 402	
Autres actifs courants	5 980	5 980			5 980	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 441	5 441	5 441			
Total actifs financiers	34 421	34 421	5 441	-	28 980	-
Passifs financiers non courants	6 329					6 329
Passifs financiers courants	3 003					3 003
Fournisseurs et autres créditeurs	9 127					9 127
Autres passifs courants	9 529					9 529
Total passifs financiers	27 988	-	-	-	-	27 988

V-7 - Liste des entités consolidées et méthodes de consolidation

Sociétés	N°SIREN	Méthode 30/09/2022	Méthode 30/09/2021	% d'intérêt 30/09/2022	% d'intérêt 30/09/2021
Signaux Girod Sud	338 395 858	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Nord	332 201 458	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Giraud Est	959 502 345	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Giraud Ouest	442 213 724	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Giraud La Réunion	515 340 693	I.G.	I.G.	100.00	100.00
International Girod	443 137 021	I.G.	I.G.	100.00	100.00
GS Plus	Rép. Tchèque	I.G.	I.G.	99.90	99.90
GSR Girod Semnalizare Rutiera	Roumanie	I.G.	I.G.	100.00	100.00
ACE	Belgique	I.G.	I.G.	100.00	100.00
M-2	Lettonie	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Girod Services	Espagne	I.G.	I.G.	100.00	99.88
Alfa Girod	Hongrie	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Girod Maroc	Maroc	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Senalizacion Girod	Colombie	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Senalizacion Girod Peru	Pérou	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Bulgarie	Bulgarie	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Sociétés spécialisées Girod	481 957 041	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Atech	339 707 143	I.G.	I.G.	100.00	100.00
L'appentière Fleurie	384 205 175	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Concept Urbain	322 746 603	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Girod Africa	Maroc	I.G.	-	100.00	-
Dominique Defrain Signalisation Routière	380 766 436	M.E.	M.E.	49.90	49.90
A.M.O.S.	513 325 795	M.E.	M.E.	49.00	49.00

IG = Intégration globale ME = Mise en équivalence

V-8 - Informations environnementales

La performance environnementale est au centre des préoccupations du groupe qui est en constante recherche d'axes d'amélioration afin de réduire l'impact lié à son activité.

Des informations détaillées sur la responsabilité environnementale du groupe figurent dans le rapport de gestion (III-Déclaration de performance extra-financière). Des indicateurs de suivi, complétés d'objectifs, permettent d'évaluer les actions mises en place.

Afin de matérialiser cet engagement en faveur de l'environnement, le groupe a notamment obtenu plusieurs certifications ISO liées au management de l'environnement :

- L'usine de production de Bellefontaine est certifiée ISO 14001 et ISO 50001.
- Les sociétés Girod Semnalizare Rutiera et GS Plus partagent cette démarche et sont certifiées ISO 14001.

L'ensemble de notre personnel y compris le personnel intérimaire est sensibilisé aux impacts environnementaux liés à nos activités et est formé aux comportements à adopter pour éviter toute pollution.

Le groupe n'a pas identifié de risque lié aux effets du changement climatique pouvant impacter de manière significative son activité.

Au cours de l'exercice 2021/2022, nous n'avons constaté aucune provision pour risques liés à l'environnement.

V-9 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 14 décembre 2022, la société INTERNATIONAL GIROD, a cédé 100% des titres de la société Girodservices, sa filiale espagnole, à la société Cinnia Group S.L., société de droit espagnol.

Le 5 janvier 2023, INTERNATIONAL GIROD a, en sa qualité d'associé unique, décidé la dissolution anticipée de la société M-2 implantée en Lettonie et sa mise en liquidation conventionnelle. L'ensemble des actifs de l'entité ont fait l'objet de dépréciations lorsque celles-ci paraissaient nécessaires. Aucun risque sous-jacent n'est apparu.

Signaux Girod OUEST a, en décembre 2022, annoncé la fermeture de son établissement situé à Saint-Paul-les-Dax, suite à une réorganisation régionale. Les activités sont désormais concentrées sur les cinq agences restantes.

Le litige avec le conseil départemental de Savoie est toujours en cours.

Le litige avec la société APRR s'est soldé durant l'exercice et a permis la restitution d'une somme de 185 K€ suite à un arrêt de cour d'appel rendu en juillet 2022.

Un contrôle URSSAF a débuté sur Signaux Girod SA, aucun résultat n'est connu à ce jour.

V-10 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Signaux Girod,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Signaux Girod relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation de la valeur recouvrable des *goodwill* et des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que l'évaluation des provisions pour litiges liés à des pratiques anticoncurrentielles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

A.
COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Besançon et Lyon, le 27 janvier 2023

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

ERNST & YOUNG et Autres

Membre français de Grant Thornton International

Frédéric Jentellet

Alexandre Ringuet

Mohamed Mabrouk

I - Bilan au 30 septembre 2022

Actif (exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2022	30/09/2021
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles nettes		4 442	3 627
Immobilisations corporelles nettes		13 746	14 847
Immobilisations financières		18 967	18 313
Dont : Titres de participation		17 598	18 145
Créances rattachées			0
Total Actif immobilisé	1	37 155	36 787
Actif circulant			
Stocks et en-cours	2	10 107	7 361
Clients et comptes rattachés	3	6 355	8 696
Autres créances	3	12 262	13 099
Disponibilités	6	3 601	1 777
Comptes de régularisation	3-8	676	662
Total Actif circulant		33 001	31 595
Total actif		70 156	68 382

Passif (exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2022	30/09/2021
Capital		13 422	13 422
Prime d'émission		37	37
Réserve légale		1 481	1 481
Autres réserves		29 797	29 750
Résultat net		186	47
Situation nette		44 923	44 737
Subventions		196	296
Provisions réglementées	5	7 917	8 559
Capitaux propres	4	53 036	53 592
Provisions pour risques et charges	5	782	484
Dettes financières	6	7 428	6 134
Fournisseurs et comptes rattachés	7	5 965	5 434
Autres dettes et comptes de régularisation	7-8	2 945	2 738
Passif circulant		16 338	14 306
Ecart de conversion passif		-	-
Total passif		70 156	68 382

II - Compte de résultat

(exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2022	30/09/2021
Produits d'exploitation :			
Chiffre d'affaires	10	44 719	42 685
Production stockée		1 097	16
Reprise de provisions et transfert de charges		411	433
Autres produits		623	1 157
Total des produits d'exploitation		46 850	44 291
Charges d'exploitation :			
Achats matières premières et autres approvisionnements		20 778	17 730
Variation des stocks		(1 604)	(918)
Autres achats et charges externes		15 271	12 931
Impôts, taxes et versements assimilés		744	848
Salaires et traitements		7 832	7 923
Charges sociales		2 438	2 620
Dotations aux amortissements et provisions		2 280	2 341
Autres charges		54	52
Total des charges d'exploitation		47 793	43 527
Résultat d'exploitation		(943)	764
Résultat financier	12	(686)	(2 070)
Résultat courant		(1 629)	(1 306)
Résultat exceptionnel	13	1 659	1 280
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices	14	156	73
Résultat net de l'exercice		186	47
Résultat par action (en Euros)		0.18	0.05
Résultat dilué par action (en Euros)		0.18	0.05
Nombre d'actions		1 020 898	1 024 153
Nombre d'actions diluées*		1 032 500	1 032 500

*Nombre d'actions prenant en compte les actions auto-détenues

III - Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie (chiffres exprimés en milliers d'euros)	30/09/2022	30/09/2021
Résultat net	186	47
Amortissements et provisions nets	2 593	4 257
Plus ou moins-values	(917)	(756)
Subventions virées au résultat	-	(1)
Boni de fusion	-	(293)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'exploitation	1 098	(3 461)
= Flux de trésorerie d'exploitation (A)	2 960	(207)
Distributions mises en paiement	-	-
Remboursement de dettes financières	(1 818)	(2 187)
Variation avances et cash pooling	(556)	(918)
Besoin de trésorerie	(2 374)	(3 105)
Variation avances et cash pooling	-	-
Augmentation des dettes financières	3 725	2 132
Dégagement de trésorerie	3 725	2 132
= Flux de trésorerie financement (B)	1 351	(973)
Acquisition immobilisations incorporelles	(966)	(2 267)
Acquisition immobilisations corporelles	(1 264)	(1 009)
Acquisition immobilisations financières	(1 237)	-
Acquisition de titres de participation	(500)	-
Créances rattachées participation et autres immobilisations financières	(41)	(102)
Créances et dettes sur immobilisations	-	-
Besoin de trésorerie	(4 008)	(3 378)
Cession, désinvestissement, subvention d'investissement	1 444	1 046
Créances rattachées participation et autres immobilisations financières	77	-
Dégagement de trésorerie	1 521	1 046
= Flux de trésorerie investissement (C)	(2 487)	(2 332)
Trésorerie début	1 777	5 289
Trésorerie fin	3 601	1 777
Flux net de trésorerie (A+B+C)	1 824	(3 512)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement (Chiffres exprimés en milliers d'euros)		
	30/09/2022	30/09/2021
Variation des stocks	(2 746)	(916)
Variation des créances	3 720	(2 563)
Variation des dettes	124	18
Variation de Besoin en Fonds de Roulement	1 098	(3 461)

L'augmentation des stocks est due principalement au surcoût des matières premières. Les encours sont aussi en augmentation de 1 M€ par rapport à la clôture du 30 septembre 2021.

La baisse des créances s'explique par la mise en place d'un contrat d'affacturage dont 3.4 M€ ont été financés à la clôture de l'exercice.

IV - Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis selon les normes comptables définies par les dispositions du Code de Commerce (article L.123-12), du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC n°2014-03 mis à jour par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 abrogeant le règlement CRC n°99-03 relatif aux comptes annuels et des règlements ANC n°2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IV-1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition ou leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les frais accessoires d'acquisition sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de logiciels et de licences informatiques.

Les durées d'utilisation généralement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 5 à 10 ans
- Constructions, agencements et aménagements des constructions : 15 à 50 ans
- Matériels et outillages industriels : 5 à 30 ans
- Matériels de transports : 5 à 15 ans
- Matériels de bureau et matériels informatiques : 5 à 8 ans
- Mobiliers de bureau : 10 à 20 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été le cas échéant dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

La dotation aux amortissements de l'exercice est normalement inscrite au compte de dotation aux amortissements d'exploitation. Dans des cas exceptionnels une partie de la dotation peut être enregistrée en résultat exceptionnel. L'écart constaté entre la dotation aux amortissements calculée sur la durée d'utilité des biens et la dotation calculée selon la durée d'usage admise fiscalement est enregistré en « provision réglementée pour amortissements dérogatoires » et comptabilisé en charges exceptionnelles.

Suite à l'adoption de Règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015, de nouvelles dispositions relatives au traitement des fonds commerciaux et aux malis techniques sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. Ce texte qui porte essentiellement sur la définition du fonds commercial, l'évaluation d'actifs corporels et incorporels, et sur les malis techniques de fusion, n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes. La mise en œuvre des tests de dépréciation a conduit à la dépréciation du fonds de commerce lorsque cela était nécessaire.

IV-2 - Immobilisations financières

La valeur brute est constituée du coût d'achat hors frais accessoires, ou de la valeur d'apport. Une provision est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur brute des titres. La valeur recouvrable des titres de participation est égale, d'une manière générale, à la quote-part de situation nette de la filiale que ces titres représentent, retraitée le cas échéant des plus-values latentes, des engagements de retraite et de l'imposition différée. Pour les filiales en phase de démarrage, il est également tenu compte du potentiel économique et financier des filiales.

IV-3 - Stocks et en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées par la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production, comprenant :

- coût d'achat matières,
- coût direct de production,
- coût indirect de production.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte du cours du jour ou de la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice.

Compte tenu de la nature des stocks, il n'est pas jugé pertinent d'appliquer une méthode de dépréciation statistique. Les stocks sont analysés au cas par cas de manière régulière par les responsables de production. Des dépréciations sont enregistrées le cas échéant lorsque ces revues mettent en évidence des risques sur les perspectives d'utilisation / d'écoulement.

IV-4 - Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. L'essentiel des créances non dépréciées pour lesquelles l'échéance initiale est dépassée correspond à des facturations à des organismes publics pour lesquels l'estimation du risque de non recouvrement est non significatif.

IV-5 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Elles sont constituées par des comptes à terme.

IV-6 - Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables. Les provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

IV-7 - Impôts

La société Signaux Girod est à la tête d'un groupe d'intégration fiscale formé avec les sociétés, International Girod, Signaux Girod Nord, Signaux Girod Est, Signaux Girod Sud, Signaux Girod Ouest, Signaux Girod La Réunion, Sociétés Spécialisées Girod, Atech, Concept Urbain, L'Appentière Fleurie (soit 10 sociétés). L'économie d'impôt qui résulte de l'intégration des filiales déficitaires est conservée par la société tête de groupe. Au 30 septembre 2022, les déficits reportables concernant le groupe d'intégration fiscale français s'élèvent à 12 894 K€.

IV-8 - Engagements de retraite

Les hypothèses prises en compte pour les évaluations aux clôtures 2020/2021 et 2021/2022, se déclinent ainsi :

	30/09/2022	30/09/2021
Taux d'actualisation	3.74%	0.88%
Hypothèse de taux d'actualisation des salaires	2%	2%
Taux de turnover	4.2%	4.2%
Age de départ	62 ans	62 ans

Le taux d'actualisation a été fixé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie. Le taux retenu est le taux Iboxx Corp AA10+ au 30 septembre 2022.

Table d'espérance de vie utilisée : TH-TF-2009-2011

L'engagement total des indemnités de départ à la retraite s'élève à 843 252 €.

Nous n'avons pas identifié de variation raisonnablement possible des hypothèses retenues dans les 12 mois suivant la clôture, qui pourrait conduire à un ajustement significatif des montants comptabilisés.

V - Notes

V-1 - Actif immobilisé

Valeurs brutes (Montants exprimés en milliers d'euros)	30/09/21	Acquisitions	Cessions et virements	30/09/22
Fonds de commerce	86	-	-	86
Autres immobilisations incorporelles	6 291	965	-	7 256
Immobilisations incorporelles	6 377	965	-	7 342
Terrains	1 489		37	1 452
Constructions	21 902	42	1 455	20 489
Installations techniques	15 367	569	90	15 846
Autres immobilisations	5 459	602	445	5 616
Immobilisations en cours	732	594	1 037	2 899
Avances et acomptes		416		416
Immobilisations corporelles	44 949	2 223	3 064	44 108
Participations*	36 428	500	-	36 928
Créances rattachées	0	-	-	0
Actions propres (rachat pour annulation)	107	27	-	134
Actions propres (contrat de liquidité)	16	13	-	29
Prêt	-	954	-	954
Autres	78	236	29	285
Immobilisations financières	36 629	1 730	29	38 330
Total	87 954	4 920	3 094	89 780

*Recapitalisation à hauteur de 500 K€ de la filiale SIGNAUX GIROD OUEST.

Les actions propres (rachat pour annulation et contrat de liquidité) figurent à l'actif du bilan pour leur valeur d'achat.

L'évaluation au cours de bourse du 30 septembre 2022 des 11 602 actions propres possédées par la société est de 145 K€.

Les autres immobilisations financières (285 K€) sont à plus d'un an et sont dépréciées à hauteur de 33 K€ au 30 septembre 2022.

Amortissements et provisions	30/09/21	Dotations	Reprises	Reclassement**	30/09/22
Immobilisations incorporelles	2 750	78	24	97	2 901
Terrains	254	-	12		242
Constructions*	14 551	608	1 135		14 024
Installations techniques*	12 037	943	366	(97)	12 516
Autres immobilisations corporelles	3 260	641	322		3 579
Immobilisations corporelles	30 102	2 192	1 835	(97)	30 361
Participations***	18 283	1 047	-	-	19 330
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Actions propres (rachat pour annulation)	-	-	-	-	-
Actions propres (contrat de liquidité)	-	-	-	-	-
Autres	33	-	-	-	33
Immobilisations financières	18 316	1 047	-	-	19 363
Total	51 168	3 317	1 959	-	52 625

* Le test de dépréciation réalisé au 30 septembre 2018 au niveau de la Signalisation France, qui comprend Signaux Girod SA et ses filiales française de signalisation, a révélé une perte de valeur sur les actifs incorporels et corporels rattachés à cette activité. Une dotation pour dépréciation des installations techniques a donc été constatée pour 2 580 K€, et pour dépréciation des constructions pour 647 K€. Cette dépréciation a été reprise au 30 septembre 2022 à hauteur des amortissements pratiqués et des valeurs vénale mises à jour suite aux nouvelles expertises immobilières réalisées sur les constructions durant l'exercice 2021/2022 pour 299 K€ pour les installations techniques et 59 K€ pour les constructions, soit une reprise totale de 358 K€. La reprise au 30 septembre 2021 était de 451 K€.

**La dépréciation exceptionnelle du site EBusiness constatée lors du précédent exercice pour 97 K€, a été reclassée en immobilisations incorporelles, elle s'élève à la clôture de l'exercice à 73 K€.

***Une dépréciation de 1 047 K€ a été comptabilisée sur les titres de participation des filiales Signalisation France.

Dotations aux amortissements et provisions	30/09/22	30/09/21
Immobilisations incorporelles	151	116
Terrains	0	0
Constructions	608	647
Installations techniques	943	1 257
Autres immobilisations corporelles	641	732
Immobilisations corporelles	2 192	2 636

Les dotations aux amortissements sont calculées en fonction des durées d'utilité retenues par la société suivant un mode linéaire.

L'écart constaté entre les amortissements calculés suivant les durées d'usage (amortissements linéaires ou dégressifs) et les amortissements calculés suivant les durées d'utilité est traité en provision réglementée et enregistré dans le compte « Amortissements dérogatoires » (cf. paragraphe V-5).

V-2 - Stocks et En-cours

	30/09/22	30/09/22	30/09/22	30/09/21
	Brut	Dépréciations	Net	Net
Matières premières et approvisionnements	5 845	-	5 845	4 154
En-cours de production	3 296	-	3 296	2 309
Produits intermédiaires et finis	1 110	144	966	898
Total	10 251	144	10 107	7 361

V-3 - Créances d'Exploitation

	30/09/22	30/09/22	30/09/22	30/09/21
	Brut	Dépréciations	Net	Net
Clients et comptes rattachés	6 386	31	6 355	8 696
Autres créances	12 262	-	12 262	13 099
Charges constatées d'avance	676	-	676	662
Total	19 324	-	19 293	22 457

Les échéances des créances d'exploitation sont toutes à moins d'un an.

Un contrat d'affacturage a été mis en place au cours de l'exercice.

Au 30 septembre 2022, le montant des créances cédées s'élevait à 3,7 M€, dont 3,4 M€ financés à la clôture. Le solde se compose de créances en réserves de financement et du fonds de garantie. L'impact en compte de résultat est de l'ordre de 12 K€.

La créance de CICE qui regroupe les créances dégagées par l'ensemble des sociétés appartenant au groupe d'intégration fiscale dont Signaux Girod SA est tête de groupe s'élève à 706 K€ au 30 septembre 2022. Une dette envers les filiales du groupe correspondant à leur CICE figure au passif du bilan pour un montant de 472 K€, elle aussi à moins d'un an.

V-4 - Capitaux Propres

	Capital	Résultat de l'exercice	Réserves	Subv. Invest.	Provision réglementées	Totaux capitaux propres
Situation nette au 30/09/2020	14 808	(3 765)	35 781	1	8 884	55 709
Dividende distribué	-	-	0	-	-	0
Autres affectations du résultat	-	3 765	(3 765)	-	-	0
Résultat 30/09/21	-	47	-	-	-	47
Autres mouvements	(1 386)	-	(748)	295	(325)	(2 164)
Situation nette au 30/09/2021	13 422	47	31 268	296	8 559	53 592
Dividende distribué	-	-	-	-	-	0
Autres affectations du résultat	-	(47)	47	-	-	0
Résultat 30/09/22	-	186	-	-	-	186
Autres mouvements	-	-	-	(100)	(642)	(742)
Situation nette au 30/09/2022	13 422	186	31 315	196	7 917	53 036

V-5 - Provisions

Provisions réglementées :

Conformément au règlement CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, les écarts constatés entre les amortissements calculés suivant la méthode de la durée d'utilité et les amortissements calculés suivant la méthode de la durée d'usage sont enregistrés en « provisions pour amortissements dérogatoires ».

Provisions réglementées	30/09/2021	Dotations	Reprises	30/09/2022
Provision amortissements dérogatoires	8 559	569	1 211	7 917
Dotations et reprises exceptionnelles		569	1 211	

Autres provisions :

	30/09/21	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises Non utilisées	30/09/22
Provisions pour risques et charges					
Provisions sociales*	169	5	46	-	127
Provisions sur risques juridiques**	315	354	16	-	655
Provisions pour charges					
Total provisions pour risques et charges	484	359	62	-	782
Provisions pour dépréciations					
Autres immobilisation incorporels	97	-	24	-	73
Constructions	251	-	59	-	192
Installations techniques	1 449	-	299	-	1 151
Titres de participation	18 283	1 047	-	-	19 330
Autres immobilisations financières	33	-	-	-	33
Stocks	189	-	-	45	144
Créances clients	31	-	-	-	31
Autres créances	-	-	-	-	-
Total provisions pour dépréciations	20 334	1 047	382	45	20 954
Dont dotations et reprises					
D'exploitation		-	46	45	
Financières		1 047	-	-	
Exceptionnelles		359	398	-	

*Les provisions sociales constatées correspondent pour 48 K€ à l'estimation des sommes à payer au titre des médailles du travail évaluées en fonction de l'ancienneté des salariés sur une base actuarielle. Un accord d'entreprise a fixé les modalités de calcul et de distribution des primes liées aux médailles du travail.

** La provision constatée correspond à notre meilleure estimation du risque encouru dans le cadre de litiges en cours concernant le prétendu préjudice subi pendant la période pour laquelle la société a été condamnée pour entente en 2010, pour des contrats antérieurs à 2006. Une provision complémentaire de 273 K€ pour a été constituée en contrepartie du soutien financier vis-à-vis des filiales.

Provisions pour litiges liés à des pratiques anticoncurrentielles antérieures à mars 2006 :

Les sociétés du groupe concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, ont fait l'objet de la part de deux entreprises concurrentes et de clients de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes.

Dans ce cadre, le solde de provision pour risque en début d'exercice s'élève à 300 K€ au titre de l'exercice 30 septembre 2022.

Cette estimation découle de l'approche suivante :

- Lorsque la société a fait l'objet d'une condamnation par un tribunal, ou lorsqu'une transaction avec la partie adverse est en cours, une provision a été comptabilisée pour le montant de la condamnation ou de la transaction prévue.
- En l'absence de jugement ou de négociation en cours, la provision a été déterminée sur la base d'un rapport d'expert mandaté par le groupe.
- Dans un cas particulier, le tribunal a eu recours à un expert indépendant pour évaluer le préjudice. Cet expert a remis son rapport au tribunal. Signaux Girod conteste les calculs effectués par cet expert et a donc retenu la valorisation du préjudice réalisée par son expert (dont le montant est significativement inférieur) pour l'estimation de la provision

V-6 - Dettes Financières

	30/09/22	30/09/21
Emprunts et dettes financières		
Emprunts à long et moyen terme	6 905	4 981
Participation des salariés	-	-
Intérêts courus	7	7
Compte courant groupe	472	1 085
Cash pooling passif	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Divers	45	61
Total emprunts et dettes financières	7 428	6 134
Echéances		
Remboursables à moins d'un an	2 243	2 590
Remboursables à plus d'un an et moins de cinq ans	4 618	3 300
Remboursables à plus de cinq ans	567	244
Total emprunts et dettes financières à long et moyen terme	7 428	6 134
Emprunts et dettes financières	7 428	6 134
Valeurs mobilières de placement	-	(505)
Cash pooling actif	(8 512)	(7 956)
Disponibilités	(3 601)	(1 272)
Endettement net	(4 685)	(3 599)

Un emprunt souscrit par Signaux Girod est soumis à un covenant, susceptible d'entraîner un remboursement anticipé en cas de non-respect. La dette financière concernée s'élève à 719 K€ à fin septembre 2022 (contre 550 K€ au 30 septembre 2021).

Le calcul du ratio financier afférent au « covenant » est effectué sur une base annuelle et doit être respecté au 30 septembre.

Au 30 septembre 2022, Signaux Girod respectait ce covenant.

V-7 - Dettes d'Exploitation

	30/09/22	30/09/21
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 965	5 434
Autres dettes d'exploitation	2 945	2 738
Total des dettes d'exploitation	8 910	8 172

Les échéances des dettes d'exploitation sont toutes à moins d'un an.

V-8 - Charges à payer – Produits à recevoir - Charges et Produits constatés d'avance

Charges à payer	30/09/22
Emprunts et dettes financières diverses	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	765
Dettes sur immobilisations	-
Clients avoirs à établir	463
Dettes fiscales et sociales	1 131
Autres charges à payer	24
Intérêts bancaires à payer	4
Total des charges à payer	2 387
Produits à recevoir	30/09/22
Clients factures à établir	1 512
Autres créances, produits à recevoir	226
Total des produits à recevoir	1 738

Charges constatées d'avance	30/09/22
Total des charges constatées d'avance	676
Produits constatés d'avance	30/09/22
Total des produits constatées d'avance	178

V-9 - Eléments relevant de plusieurs postes du Bilan

	Entreprises liées	Participations
Immobilisations financières		
Participations	17 598	
Créances rattachées	-	
Actif circulant		
Clients et comptes rattachés	3 885	
Autres créances	8 666	
Dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 076	
Autres dettes	832	
Produits et charges financières		
Produits de participation	400	
Autres produits financiers	21	
Charges financières	-	

V-10 - Chiffre d'affaires

	30/09/2022	Variation	30/09/2021
Chiffre d'affaires hors groupe	25 105	969	24 136
Chiffre d'affaires groupe	19 614	1 065	18 549
Chiffre d'affaires total	44 719	2 034	42 685
	30/09/2022	Variation	30/09/2021
Chiffre d'affaires France	44 277	1 963	42 314
Chiffre d'affaires Etranger	442	71	371

V-11 - CICE

Le produit correspondant au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi a été comptabilisé en minoration des charges de personnel à la clôture des exercices précédents.

Au 30 septembre 2022, la créance de CICE due au titre de l'année 2018 s'élève à 706 K€ (dont 472 K€ dû aux filiales en intégration fiscale).

V-12 - Résultat Financier

	30/09/22	30/09/21
Produits financiers		
Dividendes	400	150
Intérêts des comptes courants et créances	38	331
Reprises sur amortissements et provisions	-	-
Autres	8	9
Total des produits financiers	446	490
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	1 047	2 507
Intérêts sur emprunts et assimilés	79	52
Perte sur créances rattachées à des participations	-	-
Autres	6	-
Total des charges financières	1 132	2 559
Résultat financier	(686)	(2 070)

V-13 - Résultat Exceptionnel et transferts de charges

Résultat exceptionnel	Produits	Charges	Net
Sur opérations de gestion	205	102	103
Sur opérations en capital	1 544	676	868
Amortissements et provisions	1 609	921	688
Résultat exceptionnel			1 659

Transferts de charges d'exploitation	30/09/2022	30/09/2021
Entretien et réparation	1	54
Autres charges externes	91	88
Indemnités départ retraite	26	129
Formation et remboursements sociaux	40	24
Refacturation charges filiales	162	131
Total des transferts de charges d'exploitation	320	426

V-14 - Impôts – Accroissements, allègements de la dette future d'impôt et ventilation de l'impôt

Accroissements		
Provisions réglementées : Amortissements dérogatoires	7 917	
Accroissement de la dette future d'impôt		2 098
Allègements		
Provisions non déductibles		
- Participation des salariés		
- Organic	30	
Autres		
Total	30	
Allègement de la dette future d'impôt		8
Eléments de taxation éventuelle	0	
Accroissement de la dette future d'impôt		0

Ventilation de l'impôt	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	(1 629)	0	(1 629)
Résultat exceptionnel	1 659	156	1 815
Total	30	156	186

Le produit d'impôt de 156 K€ correspond pour 154 K€ à l'impôt qu'aurait payé les filiales bénéficiaires, et donc au « boni d'intégration fiscale » acquis à la société tête de groupe et pour 2 K€ à des crédits d'impôts.
En l'absence d'intégration fiscale, le montant de l'impôt aurait été de 166 K€.

V-15 - Tableau des filiales et participations

	Capital	Autres capitaux propres	% de détention	Valeur brute titres	Valeur nette titres	Prêts avances bruts	Prêts avances nets	Dividende encaissé	Résultat	Chiffre d'affaires
Détenues à 50 % et plus										
Sas International Girod ¹ Siret 443 137 021	9 700	(5 377)	100.00	9 700	9 700			1 052	(1 107)	0
SAS Sociétés ¹ Spécialisées Girod Siret 481 957 041	3 736	3 038	100.00	3 736	3 736			0	(7)	24
SAS Signaux GIROD EST Siret 959 502 345	250	146	100.00	6 774	396			0	(143)	9 384
SAS Signaux GIROD NORD Siret 332 201 458	250	(523)	100.00	7 189	0			0	(496)	8 456
SARL Signaux GIROD OUEST Siret 442 213 724	250	(94)	100.00	2 512	156			0	(551)	10 319
SARL Signaux GIROD SUD Siret 338 395 858	1 005	2 605	100.00	6 060	3 610			0	(56)	14 888
SAS Signaux GIROD La Réunion Siret 515 340 693	50	(10)	100.00	955	0			0	54	1 340

Au 30 septembre 2022, Signaux Girod cautionne des emprunts contractés par sa filiale International Girod pour 103 K€.
Signaux Girod garantit aussi des lignes de crédit de sa sous-filiale roumaine GSR pour 900 K€.

¹ Sièges sociaux : 39400 Bellefontaine

B.
COMPTES SOCIAUX

V-16 - Résultats des cinq derniers exercices

	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Capital social	14 807 806	14 807 806	14 807 806	13 422 500	13 422 500
Nombre d'actions	1 139 062	1 139 062	1 139 062	1 032 500	1 032 500
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes (K€)	41 091	39 573	37 408	42 685	44 719
Résultat avant impôts, participation, amortissements et provisions (K€)	8 844	(1 356)	3 784	4 269	2 577
Impôt sur les bénéfices (K€)	(288)	(338)	106	(73)	(156)
Participation des salariés (K€)	0	0	0	0	0
Résultat net (K€)	(446)	3 136	(3 765)	47	186
Résultat distribué au cours de l'exercice, hors avoir fiscal (K€)	9 854	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat distribué au titre de l'exercice, hors avoir fiscal (K€)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat par action					
Bénéfice net par action	(0.39)	2.75	(3.31)	0.05	0.18
Bénéfice après impôt, participation, avant dot. Amortissements et provisions	8.02	(0.89)	3.23	4.21	2.65
Dividende attribué à chaque action	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Personnel					
Effectif moyen employé	235	245	245	250	251
Montant de la masse salariale, charges incluses (K€)	9 704	9 889	9 890	10 543	10 271

V-17 - Rémunérations et effectifs

Effectif moyen	Cadres	Maîtrise	Employés	Ouvriers	Total
2020/2021	37	23	96	94	250
2021/2022	37	19	100	95	251

Le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées de la société s'élève à 925 K€.

Rémunération des dirigeants (membres du Conseil d'administration) :

	2021/2022	2020/2021
Par la SA Signaux Girod	323	304
Par les sociétés liées	54	54

Le détail de ces rémunérations figure dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

V-18 - Engagements hors bilan et passifs éventuels

a) Engagements hors bilan :

Avals et cautions ¹	4 855
Indemnités de fin de carrière ²	843
Créances clients cédées	3 367
Commande d'investissements en cours	1 503

b) Passifs éventuels

Les sociétés concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, ont fait l'objet de la part de deux entreprises concurrentes et de clients de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes. Au titre de ces litiges, la provision comptabilisée dans les comptes est de 300 K€ au 30 septembre 2022.

Cette provision pour risque a été comptabilisée sur la base de la meilleure estimation du risque encouru par le groupe.

A l'exception des litiges évoqués ci-dessus, le groupe n'a pas connaissance de litiges ou passifs éventuels dont l'impact sur les états financiers pourrait être significatif et qui n'aurait pas été pris en compte dans l'établissement des comptes consolidés au 30 septembre 2022.

V-19 - Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur d'origine	78	347	3 217	3 642
Amortissements	-	-	-	-
Exercices antérieurs	-	178	703	881
Exercice en cours	-	17	536	553
Valeur nette	78	542	4 456	5076
Redevances payées				
Exercices antérieurs	73	321	788	1 182
Exercice en cours	7	29	620	656
Total	80	350	1 408	1 838
Redevances à payer				
A un an au plus	7	29	621	657
A plus d'un an et moins de 5 ans	12	51	1 415	1 478
A plus de 5 ans	0	0	0	0
Total	19	80	2 036	2 135
Valeur résiduelle	0	0	0	0

¹ Dont : a - entreprises liées et filiales : 1 003 K€, b - cautions bancaires sur marchés : 131 K€, c - dettes garanties par des sûretés réelles : emprunts bancaires, hypothèque immobilière et cautions : 3 722 K€

² Elles ont fait l'objet d'un versement partiel à un organisme extérieur à l'entreprise. Le montant a été déterminé individu par individu en fonction des droits acquis à la clôture de l'exercice sur des bases actuarielles. Les hypothèses retenues sont les suivantes : Taux d'actualisation de 3.74 %, taux de progression des salaires de 2.0 %, taux de turnover de 4.2 %. Au 30 septembre 2022, ces indemnités représentent un montant de 987 K€ sur lesquels 143 K€ ont déjà été versés.

V-20 - Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination : SAS L'ACTION GIROD
Siège social : 39400 Bellefontaine

V-21 - Capital social

	30/09/2021	Variation de la répartition des actions	Actions créées ou remboursées	30/09/2022
Nombre d'actions à droit de vote double*	741 215	150	-	741 365
Nombre d'actions sans droit de vote double	282 938	(3 405)	-	279 533
Nombre d'actions auto-détenues	8 347	3 255	-	11 602
Total	1 032 500	0	0	1 032 500

*L'article 30, alinéa 3, des statuts de la SA Signaux Girod précise : « Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ».

La valeur nominale de l'action Signaux Girod est de 13 €.

Au cours de l'exercice 2012/2013, la société a mis en place un programme de rachat d'actions propres.

A la clôture de l'exercice 2021/2022, la société possédait :

- 9 344 actions propres au titre du contrat de rachat de titres pour annulation,
- 2 258 actions propres au titre du contrat de liquidité.

V-22 - Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles en matière :

- de dettes à long terme sont recensées dans la note V- 6 Dettes financières,
- de lettres de crédit, garanties, sont recensées dans la note V-18 Engagements hors bilan.

Les obligations contractuelles relatives aux contrats de locations simples portent sur des baux immobiliers et sur des contrats de location de véhicules et se répartissent de la façon suivante :

Locations simples	Au 30/09/22	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Montant des échéances restant dues	264	92	153	19

V-23 - Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le litige avec le conseil départemental de Savoie est toujours en cours.

Le litige avec la société APRR s'est soldé durant l'exercice et a permis la restitution d'une somme de 185 K€ suite à un arrêt de cour d'appel rendu en juillet 2022.

Un contrôle URSSAF a débuté sur Signaux Girod SA, aucun résultat n'est connu à ce jour.

V-24 - Evénements majeurs de l'exercice

Conflit Russo-Ukrainien :

L'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 a d'importantes répercussions sur les marchés financiers et les prix de certaines matières premières, et va impacter l'ensemble de l'économie mondiale. Ces événements, de par leurs natures et multiples conséquences possibles à court et moyen terme, constituent une source potentielle de risque et d'incertitude forte. Pour la société Signaux GIROD SA, compte tenu de ses activités, les risques directs restent limités. Les risques indirects économiques, financiers, politiques, géopolitiques pourraient quant à eux avoir des impacts, au même titre que pour l'ensemble des acteurs économiques en général. Signaux GIROD SA ne peut à ce jour évaluer les conséquences indirectes de la crise en Ukraine sur ses activités. Ils dépendront fortement de

l'évolution de la nature du conflit. A la date de l'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2022 du groupe, la direction de Signaux GIROD SA estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Autres événements majeurs :

La société Signaux GIROD a cédé deux bâtiments (bâtiment de La crèche et l'immeuble de placement de Bellefontaine) pour un montant total de 1.4 M€.

Un contrat d'affacturage a été mis en place au cours de l'exercice. Ce contrat peut être utilisé de manière déconsolidant ou non, en lien avec un contrat d'assurance-crédit spécifique.

Evolutions des participations :

La société Signaux GIROD a recapitalisé sa filiale SIGNAUX GIROD OUEST à hauteur de 500 K€. Cette filiale a, en décembre 2022, annoncé la fermeture de son établissement situé à Saint-Paul-les-Dax, suite à une réorganisation régionale. Les activités sont désormais concentrées sur les cinq agences restantes.

V-25 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Signaux Girod,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Signaux Girod relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation de la valeur recouvrable des titres de participation et l'évaluation des provisions pour litiges liés à des pratiques anticoncurrentielles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

B. COMPTES SOCIAUX

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Besançon et Lyon, le 27 janvier 2023

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

ERNST & YOUNG et Autres

Frédéric Jentellet

Alexandre Ringuet

Mohamed Mabrouk

I - Données relatives aux comptes consolidés

I-1 - Evolution du chiffre d'affaires consolidé

	30/09/2022	30/09/2021	Variation %
Signalisation France	66 154	63 534	4.1 %
Activités spécialisées	9 998	8 669	15.3 %
Activités internationales	26 431	22 567	17.1 %
Total	102 583	94 770	8.2 %

I-2 - Contribution au résultat net consolidé

30/09/2021	Signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Ajustements et éliminations	Total
Chiffre d'affaires externe	63 534	8 669	22 567		94 770
Inter secteurs	512	968	216	(1 696)	-
Chiffre d'affaires total	64 046	9 637	22 783	(1 696)	94 770
Résultat opérationnel courant	(511)	377	1 087		953
Résultat opérationnel	(2 481)	385	876		(1 220)
Résultat financier					10
Charge d'impôt sur le résultat					(270)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées					8
Résultat des activités abandonnées					-
Résultat net de l'exercice					(1 471)

Nota : Les chiffres sont présentés conformément aux règles édictées par les normes IFRS.

30/09/2022	Signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Ajustements et éliminations	Total
Chiffre d'affaires externe	66 154	9 998	26 431		102 583
Inter secteurs	510	1 034	1	(1 545)	-
Chiffre d'affaires total	66 664	11 032	26 432	(1 545)	102 583
Résultat opérationnel courant	(1 372)	672	(378)		(1 078)
Résultat opérationnel	(580)	(486)	(2 173)		(3 239)
Résultat financier					(264)
Charge d'impôt sur le résultat					(164)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées					16
Résultat des activités abandonnées					-
Résultat net de l'exercice					(3 651)

Nota : Les chiffres sont présentés conformément aux règles édictées par les normes IFRS.

II - Données relatives à la société mère

Evolution du chiffre d'affaires

L'évolution du chiffre d'affaires de Signaux Girod et sa répartition s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	30/09/2022	30/09/2021	Variation
Chiffre d'affaires hors groupe	25 105	24 136	969
Chiffre d'affaires groupe	19 614	18 549	1 065
Total	44 719	42 685	2 034

II-1 - Méthodes comptables

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de cet exercice par rapport à l'exercice précédent.

II-2 - CICE

Le produit correspondant au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi a été comptabilisé en minoration des charges de personnel à la clôture des exercices précédents. Au 30 septembre 2022, la créance de CICE due au titre de l'année 2018 s'élève à 706 K€.

L'utilisation de ce crédit par l'entreprise est conforme aux objectifs précisés dans la loi.

II-3 - Résultat financier

Eu égard à la situation nette de certaines sociétés, la direction du groupe a décidé de constituer ou/et de reprendre des provisions sur les postes concernés. Ces provisions ou/et reprises couvrent les dépréciations de certains titres de participation et des créances sur certaines filiales.

Compte tenu des résultats constatés au niveau des filiales de signalisation françaises, une provision a été constatée pour un montant de 1 047 K€.

Au cours de cet exercice la filiale Sociétés Spécialisées Girod a versé un dividende de 400 K€. Sociétés Spécialisées Girod avait versé un dividende de 150 K€ au cours de l'exercice précédent.

II-4 - Informations sur les délais de paiement

Informations relatives aux factures reçues dont le terme est échu :

30/09/2022	Total échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	Plus de 90 jours
Montant des factures HT	359	221	21	10	107
Pourcentage du montant HT des achats de l'exercice	1.0 %	0.6 %	0.1 %	0.0 %	0.3 %
Nombre de factures échus	128				

Informations relatives aux factures émises dont le terme est échu

30/09/2022	Total échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	Plus de 90 jours
Montant des factures HT	1 502	225	389	267	621
Pourcentage du montant HT du chiffre d'affaires de l'exercice	3.4 %	0.5 %	0.9 %	0.6 %	1.4 %
Nombre de factures échus	490				

II-5 - Dividende

Le résultat net social par action diluée ressort cette année à 0.18 € contre 0.05 € en 2020/2021. Au niveau consolidé, en normes IFRS, il ressort à -3.54 € contre -1.43 € en 2020/2021.
Il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2021/2022.

Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

II-6 - Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts

Les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code s'élèvent à un montant global de 38 830 €.

II-7 - Actionnariat

Principal actionnaire nominatif connu au 30/09/2022 :

SAS Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod : 69 %

Le personnel salarié de la société (et des sociétés du groupe) ne détient aucune participation au capital de la société dans le cadre des dispositifs d'épargne visés à l'article 225-102 du code de commerce.

Aucun plan de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la société.

II-8 - Mouvements sur actions propres

Au cours de l'exercice, les actions propres possédées par la société ont varié de la façon suivante :

	Au 30/09/2021	Variation	Au 30/09/2022
Contrat de rachat pour annulation	7 376	1 968	9 344
Contrat de liquidité	971	1 287	2 258
Total	8 347	2 255	11 602

II-9 - Données relatives aux filiales détenues directement

	R.C.S.	Chiffres d'affaires	Résultats nets
Signaux GIROD La Réunion	515340693	1 340	54
Signaux GIROD SUD	338395858	14 888	(56)
Signaux GIROD EST	959502345	9 384	(143)
Signaux GIROD NORD	332201458	8 456	(496)
Signaux GIROD OUEST	442213724	10 319	(551)
International Girod	443137021	0	(1 107)
Sociétés Spécialisées Girod	481957041	24	(7)

II-10 - Perspectives

Pour l'exercice 2022/2023,

Signalisation France :

Avec un début d'exercice satisfaisant, nous anticipons une légère progression de notre chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent et une amélioration de nos résultats.

Nous sommes néanmoins confrontés, à la crise de l'énergie qui peut impacter encore nos charges malgré les répercussions mises en place sur nos prix de vente.

Sociétés spécialisées :

Nous envisageons une progression de l'activité et une amélioration du résultat d'exploitation.

Activités internationales :

L'activité des filiales internationales devrait connaître un retournement suite aux désengagements opérés sur les filiales espagnole et lettone. Ceux-ci devraient permettre certes, un recul du chiffre d'affaires mais un retour à une rentabilité suffisante, avec notamment une progression des résultats de la Roumanie et de la Belgique.

II-11 - Evolution des participations

Dans le cadre de sa stratégie de croissance internationale, INTERNATIONAL GIROD, a créé une nouvelle société dénommée GIRODAFRICA. Cette société a été constituée le 26 avril 2022 sous forme de SARL avec un capital de 5.000.000 MAD détenu à 100%. Son siège social est situé à Zone industrielle SAPINO Lot 32 - Nouaceur-Casablanca, MAROC. La société est immatriculée au registre du commerce depuis le 11 mai 2022.

Au cours de l'exercice, il a été décidé de céder l'entité espagnole. Ainsi, au 30 septembre 2022, les actifs et passifs de l'entité Girodservices, sont classés en actifs non courants détenus en vue de la vente conformément à la norme IFRS 5. La cession effective est intervenue post clôture.

II-12 - Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Le 14 décembre 2022, la société INTERNATIONAL GIROD, a cédé 100% des titres de la société Girodservices, sa filiale espagnole, à la société Cinnia Group S.L., société de droit espagnol.

Le 5 janvier 2023, INTERNATIONAL GIROD a, en sa qualité d'associé unique, décidé la dissolution anticipée de la société M-2 implantée en Lettonie et sa mise en liquidation conventionnelle.

Signaux Girod OUEST a, en décembre 2022, annoncé la fermeture de son établissement situé à Saint-Paul-lès-Dax, suite à une réorganisation régionale. Les activités sont désormais concentrées sur les cinq agences restantes.

Le litige avec le conseil départemental de Savoie est toujours en cours.

Le litige avec la société APRR s'est soldé durant l'exercice et a permis la restitution d'une somme de 185 K€ suite à un arrêt de cour d'appel rendu en juillet 2022.

II-13 - Recherche et développement

Notre groupe concentre ses efforts sur des créations de nouveaux produits et sur des optimisations des gammes existantes.

Les frais de recherche et développement sont inscrits directement en compte de charges opérationnelles, en fonction de leur nature.

Pour la SA Signaux GIROD, sur laquelle se concentre l'essentiel des efforts de recherche et développement du groupe, ces frais s'élèvent à 331 K€ pour l'exercice 2021/2022 contre 306 K€ pour l'exercice 2020/2021.

III - Déclaration de performance extra-financière

Sommaire

1 - LE GROUPE	72	3 - LES ENJEUX SOCIAUX : FEDERER ET PROTEGER LES FEMMES ET LES HOMMES	89
Les activités du groupe		Développer une relation de long terme entre les collaborateurs et le groupe	90
La gouvernance du groupe et sa stratégie		Intégrer les nouveaux collaborateurs	
Liste des principaux enjeux et indicateurs associés		Protéger la santé et la sécurité des collaborateurs	
Les parties prenantes		Améliorer la relation de travail	
Le modèle d'affaires		Partager la valeur	97
2 - LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX : MINIMISER NOTRE IMPACT SUR LA PLANETE	80	Encourager la diversité au sein du groupe	98
Diminuer les impacts environnementaux de nos activités	81	Garantir l'égalité femmes hommes	
Utiliser les ressources disponibles de manière durable		Favoriser l'inclusion des travailleurs en situation de handicap	
Gérer les déchets et rejets de manière responsable et prévenir les risques pollution		4 - LES ENJEUX SOCIETAUX : FAIRE PREUVE D'ETHIQUE ET DE RESPONSABILITE DANS LA CONDUITE DE NOS AFFAIRES	102
Contribuer à l'atténuation du changement climatique et à la protection de la biodiversité	87	Agir avec éthique	102
Mesurer les émissions GAS		Collaborer avec les parties prenantes de manière responsable et transparente	104
Utiliser des énergies renouvelables		Soutenir les territoires	105

III-1 - Le groupe

III-1-1- 115 ans d'histoire familiale

Créée en 1905, au cœur du Haut-Jura, l'entreprise familiale s'est développée grâce au travail et à l'audace des hommes et des femmes des trois premières générations. Poursuivant une stratégie d'extension de ses activités et de déploiement à l'international, girodgroup est aujourd'hui présent dans onze pays et continue d'évoluer et d'innover pour répondre aux nouveaux enjeux de la route et de la ville de demain. Le groupe est né d'une longue histoire de transmission, de génération en génération, qui repose sur une culture d'entreprise et des valeurs fortes partagées par tous.

D'UN PETIT ATELIER D'EMAILLERIE A UN GROUPE INTERNATIONAL AU SERVICE DE LA SECURITE ET DU BIEN-ETRE DES USAGERS DE LA ROUTE ET DE LA VILLE

1905 Arsène Girod ouvre un modeste atelier d'émaillerie.
 1915 Marceau Girod prend les rênes de l'affaire familiale et la hisse au premier rang des émailleurs de la région.
 1952 L'entreprise familiale franchit une étape décisive de son histoire et commence à fabriquer ses premiers panneaux de signalisation routière.
 1957 Homologation du Ministère des Travaux publics.
 1965 L'émaillerie Girod devient Signaux Girod.
 1969 Achat de la première agence à Toulouse.
 1976 Début d'une politique de décentralisation sur toute la France en s'installant dans l'Est puis en Picardie.
 1985 Entrée sur le second marché de la bourse de Lyon. De 1985 à 1994, onze nouvelles filiales sont créées d'Ecquevilly à Montpellier en passant par Clermont Ferrand. L'usine de production de Bellefontaine s'agrandit. Sa superficie passe de 3 579 m² en 1970 à 24 086 m² en 2003.
 1990 Signaux Girod s'internationalise et crée sept filiales en cinq ans principalement en Europe.
 2006 Acquisition des sociétés spécialisées Atech et Concepturbain, spécialistes du mobilier urbain et de végétalisation.
 2011 Implantation sur le continent africain avec Girod Maroc.
 2015 Ouverture sur le marché sud-américain en Colombie et au Pérou.
 2021 Signaux Girod, première entreprise française certifiée EEA (European Enamel Certification).
 2022 Girodgroup poursuit sa stratégie d'innovation et développement. A ce jour, plus de 55 titres de propriétés intellectuelles pour répondre aux besoins d'aménagement de la route et de la ville (signalisation, fleurissement, mobilier urbain...).

Le groupe, très implanté en France grâce à un réseau de 28 agences dont une sur l'île de la Réunion et deux filiales spécialisées dans le mobilier urbain, a su développer une présence à l'international sur trois continents. Le groupe est organisé en fonction de ses clients et donc par zone géographique afin d'être au plus proche d'eux et plus agile.

III-1-2- Les activités du groupe

Notre mission est d'améliorer la sécurité, la mobilité et le cadre de vie de tous. En tant qu'expert de la signalisation et de la mobilité, nous proposons à nos clients une offre de services globale pour répondre aux besoins d'aménagement urbain et routier et assurer aux usagers de la route et des espaces publics, la sécurité et le bien-être.

CONSEILLER

Proposer des solutions adaptées aux besoins des clients.

SECURISER

Fournir, poser, entretenir et assurer la maintenance : de signalisation verticale (police, permanente ou temporaire), de signalisation horizontale (marquage au sol), d'éléments de sécurité routière : barrières de sécurité, ralentisseurs, coussins berlinois, radars pédagogiques, supports à sécurité passive..., de potelets fixes et rétractables, Gérer le balisage de chantiers : étude et mise en place de déviations, installation de la signalisation et location de produits de signalisation tels que les séparateurs de voies, les panneaux, les balises et les feux de chantier.

VALORISER

Proposer des solutions de signalisation touristique et mise en valeur du patrimoine : totems, tables de lectures...

INFORMER

Fournir et poser des produits de signalisation directionnelle, plaques de rues, mobilier d'affichage électronique.

GERER L'ESPACE PUBLIC

Proposer des solutions intelligentes en réponse aux besoins de gestion et de sécurisation des espaces publics.

AMENAGER LES ESPACES PUBLICS

Fournir et poser du mobilier de végétalisation et de mobilier urbain design.

AMELIORER LES ECOSYSTEMES URBAINS

Développer des systèmes d'arrosage maîtrisé, de rafraîchissement urbain.

III-1-3- La gouvernance du groupe et sa stratégie

La gouvernance du groupe est fondée sur des valeurs fortes. L'organisation interne, qui place la satisfaction des besoins des clients et la responsabilisation des équipes en première place, donne une autonomie de décision forte au niveau local qu'il s'agisse des régions de France ou des pays internationaux d'implantation.

La direction de la société mère et celle des filiales françaises est assurée par le Président du groupe. Le Président s'appuie sur des directeurs régionaux et directeurs pour les sociétés spécialisées. Quant à la direction des filiales internationales, elle s'inscrit dans un système de gouvernance de groupe efficace visant à limiter les risques, assurer un juste contrôle et harmoniser les modes de fonctionnement. Le Président du groupe exerce donc, aux côtés de chaque dirigeant local de filiale, un mandat de direction.

La gouvernance de la société mère, Signaux Girod, garantit la transparence et l'équilibre. Le Conseil d'administration compte deux membres indépendants et deux femmes sur les cinq membres qui le composent. Ce conseil détermine les grandes orientations stratégiques, contrôle la direction générale et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires. Bien que le maintien des comités spécialisés d'audit, des rémunérations, et des nominations ne soit plus obligatoire suite au transfert de cotation des titres de la société sur Euronext Growth, la gouvernance a choisi de les conserver.

La transparence est un principe appliqué dans les relations entretenues par le groupe avec ses principales parties prenantes listées ci-après. Le système de management instauré dans le groupe repose ainsi sur une définition claire des rôles de chacun. Cette exigence se retrouve également au niveau de la direction du groupe qui a fait le choix d'une publication volontaire de la politique de rémunération des dirigeants sociaux et du montant de leur rémunération dans le rapport annuel du groupe.

III-1-3-1- Une stratégie construite sur des valeurs fortes

La stratégie de croissance du groupe s'articule autour de trois axes :

- Stratégie de conquête du secteur International en développant de nouvelles parts de marchés, proposant de nouvelles activités dans certains pays, et en renforçant notre outil de production,

- Stratégie de spécialisation du secteur Signalisation France en renforçant notre modèle « Fabricant et Installateur » grâce à des produits de qualité, différenciants et durables et une offre de solutions globales à plus forte valeur ajoutée,
- Stratégie de différenciation dans le secteur Sociétés spécialisées avec la mise en œuvre de produits haut de gamme et le positionnement en tant qu'expert de la végétalisation urbaine.

Cette stratégie se fonde sur des valeurs fortes pour fédérer les femmes et les hommes du groupe autour d'un projet commun et le faire progresser.

EXPERTISE & INNOVATION

De la signalisation routière à l'aménagement urbain, notre haut niveau d'exigence nous pousse à innover et à proposer la meilleure qualité de produits et de services. En tant qu'acteur historique de la signalisation, nous partageons notre savoir-faire centenaire et notre expertise au service de la route de demain.

Afin de nous adapter aux besoins de nos clients et de proposer une offre pertinente et différenciante de produits et services, nous innovons en permanence. Les enjeux de qualité, de durabilité, d'impact environnemental, de logistique ou encore de facilité de mise en œuvre sont essentiels. Le budget ainsi consacré à la recherche et au développement par Signaux Girod S.A. est de 331 K€ sur cet exercice contre 306 K€ au titre de l'exercice 2020-2021.

ENGAGEMENT & RESPONSABILITE

Nous inscrivons la responsabilité sociale et environnementale au cœur de notre stratégie en agissant concrètement sur une offre de produits et services éco-conçus, et en intégrant toujours plus le développement durable à notre activité. Nos objectifs : apporter un haut niveau de satisfaction à nos clients et garantir à nos collaborateurs sécurité et qualité de vie au travail.

PROXIMITE & ÉCOUTE

Nous privilégions des valeurs humaines basées sur la simplicité des échanges, la bienveillance et le partage des compétences. Nous sommes à l'écoute de nos clients, nos collaborateurs, et de nos parties prenantes pour construire des relations de confiance à long terme.

Ce socle de valeurs participe du bon fonctionnement du groupe. Elles sont un levier de la marque employeur et chaque collaborateur doit en être l'ambassadeur.

III-1-3-2- Une stratégie engagée incluant la Responsabilité Sociale et Environnementale

L'implantation du berceau de l'entreprise dans le Parc Naturel du Haut-Jura, nous a naturellement amenés à intégrer les enjeux liés à la protection de l'environnement et à nous engager dans une démarche active depuis de nombreuses années. Conscients de notre environnement et convaincus de la nécessité de faire de notre engagement responsable un levier de progrès, nous nous sommes, dès les années 2000, engagés volontairement dans un management de la qualité labellisé par une quadruple certification de notre site principal et la certification de certaines de nos filiales. La Responsabilité Sociale des Entreprises fait partie de l'ADN du groupe, elle est vécue comme un outil essentiel de la performance de demain.



Engagement pour nos clients
Certification ISO 9001 depuis 2001



Engagement pour nos collaborateurs
Certification ISO 45001 depuis 2021
Elle remplace l'OHSAS 18001 obtenu dès 2012



Engagement pour l'environnement
Certification ISO 14001 depuis 2006



Engagement pour l'énergie
Certification ISO 50001 depuis 2020

Ces référentiels d'envergure internationale viennent objectivement certifier les actions menées par le groupe sur son site industriel principal ainsi que dans certaines filiales internationales pour la santé et la sécurité de ses collaborateurs, pour la satisfaction de ses clients, celle de ses partenaires et pour le respect de l'environnement.

Pour évaluer son action RSE, le groupe s'est soumis à l'expertise d'une agence spécialisée dans la notation des performances ESG (Environnement, Sociale et Gouvernance) des petites et moyennes entreprises cotées sur les marchés européens, Gaïa Research, pour la réalisation d'une évaluation objective de sa politique RSE basée sur 140 critères répartis en quatre piliers : Environnement, Social, Gouvernance et Parties Prenantes externes. Le process d'évaluation de Gaïa Research est le suivant :

- Collecte des informations ESG disponibles publiquement sur trois années,
- Contrôle qualité de la fiabilité des données,
- Dialogue avec l'entreprise afin qu'elle puisse amender et/ou modifier son questionnaire ESG ainsi qu'apporter des informations qualitatives sous forme de commentaires,
- Vérification de la cohérence globale et une homogénéisation des données,
- Calcul des scores et publication des données.

La note obtenue est de 54/100 sur les données de l'exercice 2021. Elle était de 51 sur les données 2020. Dans la précédente DPEF, nous avons mentionné une note globale de 63/100. Nous précisons qu'entre 2021 et 2022, le référentiel de notation Gaïa Research a été substantiellement révisé afin de prendre en compte les controverses mais aussi de renforcer leurs attentes en matière de performance ESG des entreprises. La note de 63/100 obtenue l'an passé était calculée sous le référentiel 2021, elle a été recalculée sous le nouveau référentiel, et ressort alors à 51/100 pour les données 2020.

III-1-4- La stratégie RSE du groupe et ses enjeux

La stratégie RSE du groupe s'est construite sur l'analyse des enjeux. Après leur recensement, ils ont été classés par ordre de priorité. Les engagements qui en découlent doivent être portés par l'ensemble des entités du groupe pour faire vivre la RSE au quotidien au sein de nos métiers. Le déploiement de la stratégie RSE piloté par une gouvernance dédiée repose et ne peut exister que grâce à un réseau opérationnel.

III-1-4-1- Une stratégie RSE pilotée par une gouvernance dédiée et un réseau opérationnel

Rattachée à la direction générale, la directrice RSE coordonne la stratégie RSE définie et contrôlée par des deux instances dédiées que sont le Comité RSE et le Comité d'audit et travaille en étroite collaboration avec les spécialistes métier (responsables des services QSE, ressources humaines, achats, juridique, responsable du Comité énergie...), sur un réseau interne de collaborateurs aux compétences spécifiques ainsi que sur des groupes de travail.

Le Comité RSE

Le Comité RSE regroupe en son sein plusieurs directions impliquant le plus haut niveau de l'entreprise puisqu'il est composé du PDG, des directions RH, finance, international, industrielle ainsi que des deux dirigeants des filiales spécialisées. Le Comité RSE a pour mission de définir la politique RSE du groupe, de déterminer les enjeux stratégiques et les indicateurs clés pour mesurer la performance, et d'arrêter les plans d'action.

Les attributions RSE du Comité d'audit

Pour tenir compte de la nouvelle recommandation numéro 8 du Code Middlednext, les membres du Conseil d'administration ont décidé, à l'unanimité, lors des réunions du 23 septembre et 9 décembre 2021, d'ajouter de nouvelles attributions au Comité d'audit en matière de RSE.

Le Comité d'audit est désormais chargé :

- d'étudier et faire des recommandations afin de structurer la politique RSE,
- de conseiller la direction à propos des objectifs RSE,
- d'examiner l'efficacité de l'identification et de la gestion des enjeux liés à la RSE,
- d'examiner les répercussions de la politique RSE sur les décisions d'affaires importantes et faire des recommandations.

III-1-4-2- Liste des principaux objectifs/enjeux retenus et indicateurs associés

Les enjeux extra-financiers du groupe ont été déterminés par le Comité RSE après revue des informations listées à l'article R.225-105 du Code de commerce. Les enjeux ont été notés en fonction de leur importance pour le groupe tenant à la probabilité de survenue de l'occurrence et aux conséquences susceptibles d'affecter le groupe. Cette notation a permis de les hiérarchiser et de retenir ceux ayant le plus fort impact. Dans sa démarche de vigilance, le Comité passe en revue chaque année les enjeux définis par s'assurer du maintien de leur pertinence ou décider de leur évolution ou modification. Les politiques et diligences mises en œuvre pour répondre à ces enjeux sont présentées dans ce rapport ainsi que leur résultat avec notamment le suivi des indicateurs clés afin de mesurer la performance extra-financière du groupe sur un temps long.

La liste ci-dessous précise ainsi pour chaque objectif/enjeu défini, l'indicateur qui permet d'en évaluer le suivi et le périmètre concerné :

ENJEUX	INDICATEURS	PÉRIMÈTRE
Environnementaux : minimiser l'impact de nos activités sur la planète		
Réduire la consommation d'électricité et de gaz	Taux de baisse de la consommation d'énergie du groupe : ratio kwh/chiffre d'affaires (<i>en construction</i>) Ratio kwh/chiffre d'affaires fournitures de l'usine française	Groupe Signaux Girod
Contrôler la consommation de carburant	Volume de carburant consommé par la flotte de véhicules	Secteur Signalisation France
Maîtriser la consommation d'eau	m ³ d'eau consommés	Secteurs Signalisation France & Sociétés spécialisées
Gérer les déchets de manière responsable	Taux de déchets revalorisés	Secteurs Signalisation France & Sociétés spécialisées
Sociaux : fédérer et protéger les femmes et les hommes		
Intégrer les nouveaux collaborateurs	Taux de réalisation d'intégrations formelles (<i>en construction</i>)	Groupe
Protéger la santé et la sécurité des collaborateurs	Taux fréquences AT Taux de gravité des AT	Groupe
Améliorer la relation de travail	Taux de réalisation des EIP (<i>en construction</i>) Taux d'absentéisme	Groupe
Garantir le développement des compétences de tous	Nombre d'heures de formation et taux de salariés formés	Groupe
Permettre à tous les collaborateurs du groupe d'être associés à la prospérité de leur entreprise	Taux d'entités ayant mis en place une modalité visant à associer les collaborateurs à la prospérité de l'entreprise (<i>en construction sur le groupe</i>)	Secteurs Signalisation France & Sociétés spécialisées
Garantir l'égalité professionnelle femmes / hommes	Écart de rémunération femmes / hommes Taux de femmes et d'hommes formés - formations non obligatoires - (<i>en construction sur le groupe</i>)	Signaux Girod
Favoriser l'inclusion des travailleurs en situation de handicap	Taux d'emploi des travailleurs en situation de handicap (méthode DOETH) (<i>en construction sur le groupe</i>)	Secteurs Signalisation France & Atech
Sociétaux : faire preuve d'éthique et de responsabilité dans la conduite de nos affaires		
Prévenir toute forme de corruption	Pourcentage du personnel occupant des postes à risques formé	Secteur Signalisation France

III-1-5- Les parties prenantes

Les relations du groupe avec ses parties prenantes s'inscrivent dans une démarche active en faveur du développement durable prenant ainsi en considération les besoins de chacun pour nourrir une relation responsable. Un dialogue fécond et constructif est instauré par le biais de plusieurs canaux de communication avec une fréquence adaptée à chaque typologie.

Ci-dessous la liste des principales parties prenantes du groupe et les canaux de communication :

CLIENTS, MAIRIES/EPCI, CONSEILS DEPARTEMENTAUX/ REGIONAUX, ENTREPRISE DE TP, ENTREPRISES DIVERSES

Appels d'offres, rendez-vous commerciaux, réunions de suivi de chantiers, site internet, réseaux sociaux, service après-vente.

COLLABORATEURS

Intranet groupe, livret d'accueil, journées d'intégration, actions de communication interne, entretiens d'évaluation, baromètre social (enquêtes PeopleVox), journal interne biannuel.

PARTENAIRES SOCIAUX, INSTANCES DE REPRESENTATION DU PERSONNEL

Agenda social, dialogue social, accords collectifs.

PARTENAIRES DE DISTRIBUTION, DISTRIBUTEURS

Convention de partenariat, rendez-vous.

FOURNISSEURS

Échanges avec le service achats, charte fournisseurs, évaluation périodique, rendez-vous.

COMMUNAUTE LOCALE, TERRITORIALE

Partenariat avec Pôle Emploi, réunions et échanges avec le voisinage direct de l'usine, membre du mouvement français de la qualité.

COMMUNAUTE FINANCIERE, ACTIONNAIRES, BANQUES, EURONEXT GROWTH

Assemblées générales, présentation des résultats financiers, réglementation des marchés boursiers, communication réglementée, rapport annuel.

ADMINISTRATEURS

Réunions du Conseil et des Comités, échanges réguliers.

INSTANCES NATIONALE REPRESENTATIVES DE LA PROFESSION

Participation active aux instances en qualité de membre du Conseil d'administration SER (Syndicat des Equipements de la Route), Président de la section Signalisation verticale, vice-présidence de la section horizontale, Membre et présidente du groupement du mobilier urbain, Membre des instances internationales WG12 et CIRMA (interaction des infrastructures Routières avec les mobilités automatisées).

III-1-6- Le modèle d'affaires

● LES RESSOURCES

Capital humain

805 collaborateurs dont :

- 487 pour le pôle Signalisation France,
- 66 pour le pôle Sociétés spécialisées,
- 252 pour le pôle Activités internationales.

Capital intellectuel & innovation

- 331 K€ consacrés à la R&D (pour le pôle signalisation France).

Capital financier

- 51 519 K€ de capitaux propres.
 - 4 902 K€ de trésorerie Groupe.
- Actionnariat majoritaire familial très stable.

Gouvernance

- 1 conseil d'administration avec une direction familiale.
- 2 administrateurs indépendants (sur les 5 que compte Signaux Girod S.A.).
- Adhésion au Code Middledenext.

Capital industriel, technique et commercial

Un maillage territorial fort : le groupe est implanté dans 10 pays sur 3 continents.

Pôle Signalisation France

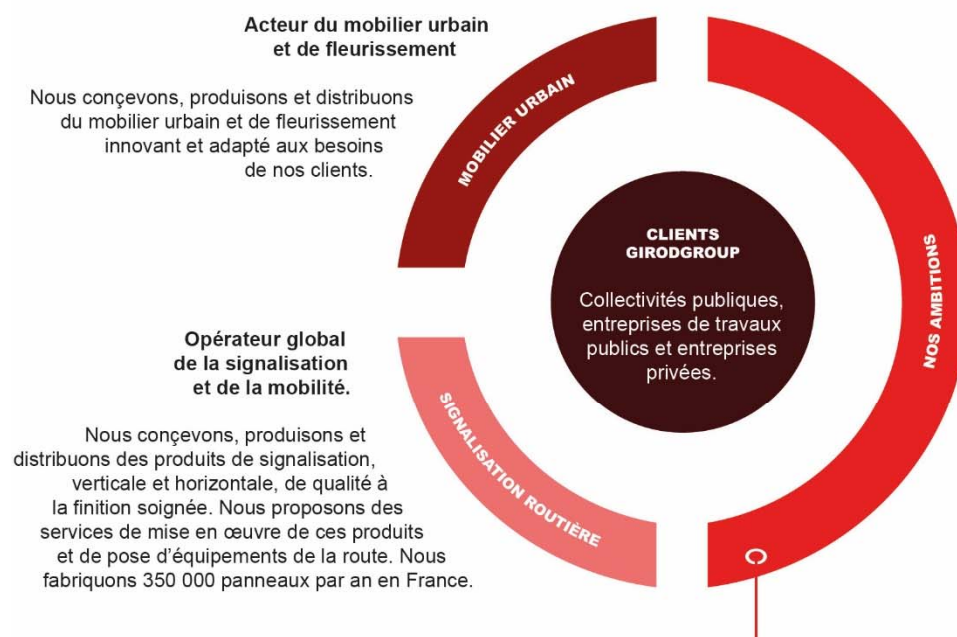
- 1 site industriel de 24 086m².
- 1 487 K€ d'investissement corporels sur l'exercice 2021/2022.
- 28 agences en France dont une à l'île de la Réunion.
- 16 778 K€ immobilisations nettes.

Pôle Sociétés spécialisées

- 2 sociétés, en France, spécialisées dans le mobilier urbain et la végétalisation.
- 2 sites de production de 4742 et 5000m².
- 2 240 K€ immobilisations nettes.

Pôle Activités internationales

- 10 sites dont 6 de production, implantés en Europe, au Maroc et en Colombie.
- 5 405 K€ immobilisations nettes.



● NOS AMBITIONS

- Conquête de nouvelles parts de marchés sur le secteur international en proposant de nouvelles activités dans certains pays, et en renforçant notre outil de production dans d'autres.
- Spécialisation du secteur Signalisation France avec le renforcement de notre modèle « *Fabricant et Installateur* » grâce à des produits de qualité, différenciants et durables et une offre de solutions globales à plus forte valeur ajoutée.
- Différenciation du secteur Sociétés spécialisées avec la mise en œuvre de produits haut de gamme et le positionnement en tant qu'expert de la végétalisation urbaine.

● CRÉATION DE VALEURS

102 583 K€ de chiffre d'affaires

Garantir la satisfaction de nos clients

- Piliers de la satisfaction clients : l'écoute, la proximité, notre expertise métier et savoir-faire fabricant.
- Taux moyen de conformités clients : 98,16%
- 89% de nos collaborateurs placent l'écoute du client au cœur de leur préoccupation.

Fédérer les femmes et les hommes du groupe autour de valeurs fortes

32 884K€ de masse salariale

- Développer leurs compétences : 5 236 heures de formation et 343 personnes formées.
- Permettre à tous d'être associés à la prospérité de leur entreprise.
- Promouvoir l'égalité et la diversité au sein du groupe : réduction des écarts de rémunération femmes/hommes, accompagnement des personnes en situation de handicap.

S'engager pour réduire l'impact de nos activités sur la planète

- Utiliser les ressources disponibles de manière durable : objectif de baisse de 10% de la consommation d'énergie, contrôler la consommation de carburant et maîtriser la consommation d'eau,
- Limiter le volume des déchets -13,92% par rapport à l'exercice précédent et renforcer leur revalorisation : 35,71% de déchets revalorisés sur l'exercice.

Faire preuve d'éthique et de responsabilité dans la conduite des affaires

- Prévenir de manière active toute forme de corruption par la large diffusion du guide interne et la formation de nos salariés : 61% des personnes occupant des postes à risques formées.
- Promouvoir des relations claires et durables avec les fournisseurs,
- Soutenir les territoires.

III-1-7- La taxonomie européenne

La production d'indicateurs de durabilité en application de l'article 8 du règlement Taxonomie s'impose depuis le 1^{er} janvier 2022 aux entreprises soumises à l'obligation de publier les informations non-financières conformément à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE consolidée. Elle concerne ainsi les entités d'intérêt public au sens de la directive 2013/34/UE. Notre groupe n'est donc pas soumis aux obligations issues du règlement Taxonomie.

III-1-8- Le périmètre et la collecte de données

Le périmètre de consolidation est constitué des filiales du groupe Girod consolidées par intégration globale.

Le périmètre global du reporting RSE correspond à l'ensemble des entités du groupe Girodgroup au 30.09.2022.

Plusieurs périmètres sont à distinguer :

Le périmètre Signalisation France regroupe l'ensemble des filiales françaises SAS Signaux Girod Est, SAS Signaux Girod Nord, SARL Signaux Girod Sud, SARL Signaux Girod Ouest, SAS Signaux Girod La Réunion, incluant Signaux Girod S.A. (60,50% des effectifs totaux) ;

Le périmètre des sociétés spécialisées comprend la SAS Atech et SAS Concept Urbain (8,20% des effectifs totaux) ;

Le périmètre des activités internationales comprend la SAS International Girod, Girodservices (Espagne), GS Plus (République Tchèque), Alfa Girod (Hongrie), GSR (Roumanie), ACE Mobilier Urbain (Belgique), M-2 (Lettonie), Girod Maroc, Señalización Girod Colombia, Señalización Girod Perú, Signaux Girod Bulgaria (31,30% des effectifs totaux).

Il est à noter que depuis le 14 décembre 2022, la société Girodservices ne fait plus partie du périmètre du groupe. La présente déclaration de performance financière étant établi pour l'exercice clos au 30.09.2022 tient donc compte des données de cette filiale.

En fonction des objectifs et enjeux, le périmètre des indicateurs diffère (cf. tableau ci-avant).

La collecte des données est pilotée par la directrice RSE du groupe via des relais opérationnels.

Les indicateurs environnementaux : les tonnages des déchets dangereux et leur valorisation, ont été déterminés pour l'essentiel à partir d'un état fourni par notre principal prestataire de service qui prend en charge une part majoritaire des déchets dangereux des sociétés du périmètre Signalisation France. La quantification et valorisation des déchets dangereux traités par d'autres prestataires, au niveau des sociétés de l'ensemble du groupe, ont été réalisées à partir des factures et des bordereaux de suivi des déchets (BSD) fournis par ces prestataires.

Les consommations d'énergie et d'eau ont été évaluées sur la base des consommations mentionnées sur les factures ou à partir de relevés manuels de compteurs.

Les consommations de carburant sont évaluées sur la base des relevés de cartes carburant et suivi sur un logiciel de flotte.

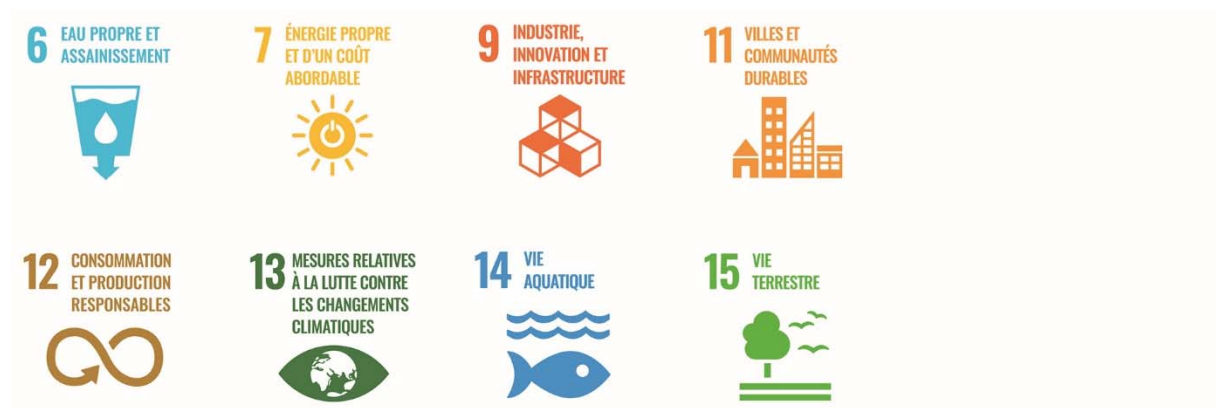
Les indicateurs sociaux : les effectifs, les taux d'absentéisme, taux de fréquence et de gravité des accidents de travail, nombre d'heures de formation et taux de salariés formés, l'écart de rémunération femmes/ hommes au 30 septembre 2022 sont issus des fichiers de suivi de la direction des ressources humaines extraits du logiciel de paie ou sur les déclarations des services de comptabilité.

L'indicateur de taux de personnes formées au respect des règles concurrentielles est calculé à partir d'un fichier de présence aux séances et de signature d'engagements de respect tenu par le service juridique.

Au regard de la nature des activités du groupe, les thématiques du respect du bien-être animal, de la lutte contre la précarité alimentaire et des actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives ne paraissent pas pertinentes et n'ont donc pas été développées dans ce rapport.

Bien que la lutte contre le gaspillage alimentaire et le respect d'une alimentation responsable, équitable et durable ne soient pas notre cœur de métier, des actions sont entreprises. Seul le principal site du groupe est équipé d'une restauration d'entreprise. Les autres sites ont mis en place un système de réfectoire. Le fonctionnement de la cantine est optimisé pour lutter contre le gaspillage alimentaire avec l'obligation de réserver les repas à l'avance et l'acceptation d'un choix limité de desserts et entrées. Ce système de restauration favorise les producteurs locaux et les circuits courts. Il participe ainsi à la promotion d'une alimentation responsable, équitable et durable. A noter également que des tickets restaurant sont proposés par le groupe.

III-2 - Enjeux environnementaux : minimiser notre impact sur la planète



L'implantation du berceau de l'entreprise au cœur du Parc Naturel du Haut-Jura a depuis toujours sensibilisé les femmes et les hommes du groupe à leur environnement direct et permis d'engager très tôt des actions concrètes pour préserver l'environnement. La performance environnementale est ainsi au centre des préoccupations du groupe.

L'engagement du groupe se concrétise par l'obtention d'une certification ISO 14001 (Management environnemental) par plusieurs entités : Signaux Girod ainsi que les filiales roumaine (GSR) et tchèque (GS Plus). La société spécialisée Concept Urbain applique quant à elle volontairement l'ensemble du dispositif de cette norme. La société Signaux Girod est également certifiée ISO 50001 (Management de l'énergie).

Le site industriel principal situé dans le Jura est classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) à autorisation et, par conséquent, soumis à de nombreuses réglementations de prévention des risques environnementaux. Dans ce cadre et celui de la norme ISO, des études d'impacts sur l'environnement, de dangers et des troubles sur le voisinage ont été réalisées. Nos installations sont également soumises à des contrôles périodiques. Le dernier a eu lieu en avril 2022.

Le management des enjeux environnementaux

La politique en matière environnementale est définie par la direction et mise en œuvre par la fonction QSE. Cette politique est adaptée à chaque secteur d'activité et tient bien sûr compte des obligations légales locales. Sur le secteur France, l'activité de signalisation est scindée entre l'activité de fabrication de produits de signalisation et signalétique et la réalisation de travaux d'implantation de ces produits et de signalisation horizontale. Sur le secteur des activités spécialisées dans le mobilier urbain établies en France et la majeure partie des filiales internationales, les activités de fabrication et de chantiers sont regroupées au sein de chaque entité. Enfin, certaines filiales internationales n'ont pas de site de production. Le groupe a donc fait le choix de recourir à une fonction QSE dédiée dans la plupart de ces sites pour plus d'agilité. Seules les plus petites entités ne bénéficient pas de l'appui d'une fonction spécifique. Ainsi, au siège, qui accueille l'usine de production principale, un service QSE règle l'intégralité des questions touchant à l'activité de métallurgie et administrative. Des responsables QSE dédiés dans chacune des quatre régions de France interviennent sur sites en tant qu'experts des risques liés à la réalisation de chantiers. Sur les secteurs Sociétés Spécialisées et International, les questions environnementales sont prises en charge localement sous la responsabilité de la direction locale pour s'adapter tant aux activités et enjeux propres à chaque entité qu'à leurs spécificités réglementaires.

III-2-1- Diminuer les impacts environnementaux de nos activités

La diminution des impacts environnementaux du groupe implique des actions sur plusieurs leviers : préserver les ressources disponibles, gérer efficacement les déchets et rejets engendrés par l'activité et prévenir tout risque de pollution.

III-2-1-1- Utiliser les ressources disponibles de manière durable

Réduire la consommation d'électricité et de gaz

La préoccupation de la consommation énergétique est ancrée dans la culture du groupe. Si le site principal de production français a été défini comme la priorité car représentant un poste majeur de consommation d'électricité avec 57,77 % de la consommation totale du groupe, chaque entité œuvre à réduire sa consommation afin de limiter son impact sur les ressources et le changement climatique, et réaliser parallèlement des économies.



Enjeu

La crise énergétique touchant l'ensemble des secteurs d'activité, le groupe a durci sa politique générale de consommation des énergies et décidé de réduire son volume. Réduire sa consommation devient plus que jamais un levier de compétitivité sur le marché.



Moyens

Pour atteindre ce but commun, un plan d'actions a été défini par chaque entité. Chacune a ainsi identifié ses pistes d'économie d'énergie propres qui concernent tant les aspects techniques, qu'organisationnels et comportementaux. Pour beaucoup le choix a été fait de réduire la température de chauffage, ce poste étant souvent le plus énergivore. Parallèlement, d'autres actions sont envisagées : implantation progressive d'éclairage LED, système de coupure automatique sur les prises des bureaux dans le secteur des Sociétés spécialisées, sensibilisation aux gestes simples dans les services administratifs et de production...

Sur le site de production français, pour lequel cet enjeu est mobilisateur depuis 2015, de nouvelles actions s'ajoutent à celles déjà en place. Un comité de crise énergie a été instauré avec la tenue d'une réunion hebdomadaire pour élaborer et suivre le plan d'actions visant à faire baisser les consommations de façon conséquente. Plusieurs actions ont d'ores et déjà été engagées : installation de panneaux solaires courant 2023 qui permettront de générer 16% de nos besoins en électricité (développée ci-après dans la partie III-2-2 - Utiliser des énergies renouvelables), acquisition de deux déstratificateurs sur l'atelier de montage afin de faire redescendre la chaleur sur les opérateurs en hiver et de ventiler l'atelier en été, remplacement des systèmes de chauffage obsolètes, limitation du temps de fonctionnement de notre four émail, abaissement des températures dans les ateliers et bureaux avec mise en place d'un système de surveillance à distance permettant d'ajuster les consignes de chauffage en fonction des moments de la journée et le week-end.

D'autres pistes d'amélioration sont encore à l'étude afin de faire progresser l'efficacité énergétique du site industriel comme le projet de récupération de la chaleur fatale des gaz brûlés de notre four émail.

Politique d'efficacité énergétique continue de Signaux Girod S.A. depuis 2015

La politique rigoureuse d'efficacité énergétique continue menée par Signaux Girod S.A a permis de faire baisser significativement la consommation chaque année depuis 2015. Pour piloter cette politique dans un esprit d'amélioration permanente de la performance énergétique, un Comité énergie a été créé en février 2020. La stratégie de réduction de la consommation se décline en trois axes :

- **des actions concrètes menées sur le terrain** telles que le remplacement de l'intégralité de l'éclairage des bureaux et extérieurs par des LED, (division la consommation de 75%, soit 37 500kwh/an et amélioration de l'ambiance de travail), l'extinction des éclairages des façades des bâtiments en dehors des plages d'arrivée et de départ des équipes, la prise en compte systématique du critère de choix de l'énergie lors de tout renouvellement du parc machine ou de mise en place d'un nouveau process ;
- **un suivi en temps réel des consommations** grâce aux compteurs électriques et gaz installés sur notre système qui permettent un suivi optimal de la consommation et une intervention rapide en cas de surconsommation. Les cinq unités présentant les usages énergétiques les plus significatifs font l'objet d'un suivi spécifique. Une surveillance active est également mise en place pour éviter les fuites ;
- **une sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs** par une information mensuelle du suivi de la consommation et un rappel régulier des bons gestes à adopter.

Constat de l'audit de surveillance ISO 50001 réalisé en juin 2022 : aucune non-conformité, un potentiel de progrès et quatre points forts, à savoir une revue énergétique très pertinente, une bonne gestion des projets énergie, un système de comptage bien développé et de bonnes pratiques de planification du comptage et de vérification de la cohérence des mesures.

Indicateurs



Taux de baisse de la consommation d'énergie du groupe (ratio Kwh/chiffre d'affaires). L'objectif fixé est de -10% sur l'exercice prochain 2022-2023.

Ratio Kwh/chiffre d'affaires fournitures de l'usine française. L'objectif a été fixé : < 0,23.

Le ratio est de 0,19 sur l'exercice 2021/2022, soit le meilleur niveau atteint depuis sa mise en place.

Ce résultat très satisfaisant est le fruit d'une diminution significative de la consommation de gaz et d'électricité puisque le volume consommé a baissé de 66 055 Kwh par rapport à l'exercice précédent alors même que le chiffre d'affaires fournitures réalisé a augmenté. Cette baisse notable de la consommation d'énergie témoigne de l'implication quotidienne de tous.

Réduction des consommations d'énergie des bâtiments à usage tertiaire

Par ailleurs, les dispositions du décret tertiaire visant à réduire les consommations d'énergie des bâtiments à usage tertiaire ont été appliquées sur l'ensemble du périmètre concerné, à savoir les secteurs Signalisation France et Sociétés spécialisées, et l'intégralité des déclarations obligatoires réalisée. Une stratégie devra être mise en place après identification des postes de réduction pour diminuer les consommations et atteindre les objectifs fixés de réduction de consommation énergétique du parc français.

Contrôler la consommation de carburant



Enjeu La consommation de carburant par la pollution qu'elle génère impacte l'environnement et représente un coût pour le groupe, en particulier pour l'activité chantiers. Contrôler son évolution est donc une première étape nécessaire à la définition de solutions de réduction.

Moyens



Un contrôle strict est réalisé sur la consommation moyenne par véhicule, le kilométrage effectué, la maintenance et la révision régulière des véhicules grâce à l'instauration d'une fonction dédiée sur l'ensemble du périmètre Signalisation France. Le suivi de la consommation de carburant de la flotte, qu'il s'agisse des véhicules de fonction, de service et de chantier sera progressivement étendu à l'ensemble du groupe. Ce suivi permettra ensuite de définir les moyens de maîtrise de cette consommation.

Parallèlement, des actions concrètes ont déjà été engagées telles que l'orientation vers l'achat de véhicules d'entreprise moins impactant et le développement du télétravail pratiqué par le groupe depuis le printemps 2020 qui permet une réduction des déplacements domicile-travail.

Pour se conformer aux nouvelles normes, nous avons commencé à modifier partiellement la flotte de véhicules de fonction au cours de l'année 2022 pour s'orienter vers des véhicules hybrides et électriques. Nous respectons ainsi le minimum de 10% de véhicules électriques ou hybrides de la flotte d'entreprise imposée par la réglementation et poursuivons les efforts déployés pour atteindre le seuil de 20% en 2024. Nous anticipons également le renouvellement des véhicules dans les zones qui seront prochainement classées en ZFE en les remplaçant par des véhicules verts.

Indicateur



Sur le périmètre Signalisation France, 562.469 litres de carburant ont été consommés par les véhicules de fonction, de service et de chantier, au cours de l'exercice 2021/2022. Cet indicateur de performance sera progressivement étendu à l'ensemble du groupe.

Maîtriser la consommation d'eau

Enjeu



La maîtrise de la consommation d'eau devient un enjeu important pour le groupe qui centre son attention principalement sur les sites de production dont le principal est installé en France. Le processus industriel nécessite en effet un approvisionnement conséquent en eau. Les enjeux liés à la consommation d'eau sont environnementaux, car cette ressource s'amenuise, et financiers. La réglementation protège toutefois davantage la qualité des ressources en eau en encadrant la pollution et les rejets en eau (cf. développements ci-après) que sa consommation.

La consommation d'eau des entités non productives n'est pas significative et essentiellement liée aux besoins sanitaires.

Moyens



La maîtrise de la consommation d'eau nécessite un suivi rigoureux. Sur le site de production français, des compteurs et sous-compteurs ont été installés pour pouvoir pallier à toutes dérives rapidement et prioriser les actions d'amélioration. La prévention des fuites est également un levier privilégié pour diminuer le volume d'eau consommé.

La période de sécheresse subie sur cet exercice, qui a imposé une restriction des usages de l'eau, nous a conduit à la mise en place d'un suivi encore plus rigoureux et la prise de décisions engagées comme la suspension des activités les plus consommatrices d'eau certaines semaines.

Indicateur



Sur l'ensemble des secteurs Signalisation France et Sociétés spécialisées, la consommation d'eau s'est élevée à 6 757m3 sur l'exercice 2021/2022 contre 7 539 m3 pour l'exercice précédent, soit une baisse de 11,57%.

Un suivi des consommations d'eau sera instauré sur l'ensemble du groupe pour engager la mise en place de processus de maîtrise des consommations.

Rationaliser l'utilisation des matières premières

Les aspects environnementaux sont intégrés dès la conception et le développement des produits avec, pour objectif, la réduction des impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie à service rendu équivalent ou supérieur. Dans cette approche, le groupe cherche à trouver le meilleur équilibre entre les exigences, environnementales, sociales, techniques et économiques. Pour ce faire, des actions concrètes sont menées :

- **étude des épaisseurs des matières et de leur géométrie.** Le choix a été fait de réduire l'épaisseur des principales gammes de panneaux pour restreindre l'utilisation de matières premières, notamment d'aluminium, sans affecter la qualité des produits. La même démarche a été entreprise au cours de l'exercice sur une partie des produits émail et sera étendue à d'autres produits de cette gamme sur l'exercice 2022/2023 ;
- **amélioration et optimisation des process de fabrication.** Exemples de pratiques : optimisation des taux de déchets en découpe sur tôle grâce à la recherche de formats de tôle optimisés, optimisation des taux de déchets en découpe sur film grâce à un logiciel d'imbrication pour l'impression numérique et la découpe film, et rationalisation de la colle ;
- **sélection de matières premières pour leur performance et leur part de matière recyclée** particulièrement pour le plastique et l'aluminium. Deux projets sont actuellement à l'étude pour promouvoir les matières recyclées : trouver une alternative à la matière dibond pour la remplacer par un produit recyclable avec la mise en place simultanée d'un retraitement des chutes de matière et développer des embases en matière totalement recyclée.



Part de matière recyclée ou régénérée de nos principaux produits plastiques :

- Séparateur de voies Squale : 30 à 40% de matière régénérée
- Balises Nova : + de 30 % de matière régénérée
- Balise J13 : 100% de matière recyclée
- Balise Reflex : 100% de matière recyclée
- Balise Milk'5c : 100% de matière recyclée. Bien que l'utilisation d'une matière 100% recyclée à base de bouteilles de lait impose des contraintes de production plus fortes en raison de contrôles plus réguliers à réaliser, le groupe a fait le choix de s'engager dans une démarche responsable.

III-2-1-2- Gérer les déchets et rejets de manière responsable et prévenir les risques pollution

L'engagement environnemental du groupe se traduit également par l'instauration d'un système de suivi de gestion des déchets et d'actions visant à limiter les rejets et prévenir les risques pollution générés par ses activités.

Limiter le volume des déchets et renforcer la part de déchets revalorisés



Enjeu

La gestion efficace et responsable des déchets est un des axes principaux de la politique environnementale du groupe. La réglementation, riche en la matière, est amenée à évoluer et un suivi rigoureux s'impose. La limitation des déchets est essentielle à la préservation des milieux naturels et à la santé de tous. Elle participe de la culture de parcimonie qui devient une qualité essentielle compte tenu de la raréfaction des matières premières. Elle est par ailleurs une source d'économies ; la prise en charge des déchets s'avérant coûteuse.



Moyens

Une hiérarchie est appliquée dans le traitement des déchets car la gestion même des déchets est génératrice de rejets et de consommation d'énergie : prévention, réemploi, recyclage, valorisation puis élimination. Trois principes dictent les démarches du groupe en matière de déchets : conformité stricte à la réglementation en vigueur, tri à la source des déchets dans les ateliers et services administratifs et valorisation des déchets qu'ils soient dangereux ou non. Ces impératifs requièrent une traçabilité efficace des déchets.

Les activités opérationnelles du groupe Girod sont à l'origine de trois types de déchets :

- des déchets dangereux, tels que des emballages vides souillés, des déchets de peinture ;
- des déchets banals, tels que les déchets industriels banals en mélange (DIB), plastique, carton ou bois ;
- des déchets inertes, notamment des gravats.

Un système de suivi a été mis en place dans le groupe pour quantifier les déchets selon leur typologie et contrôler leur revalorisation. La revalorisation est gérée en lien avec des prestataires de services spécialisés de ce secteur qui fournissent les justificatifs imposés depuis leur prise en charge jusqu'à leur traitement final.

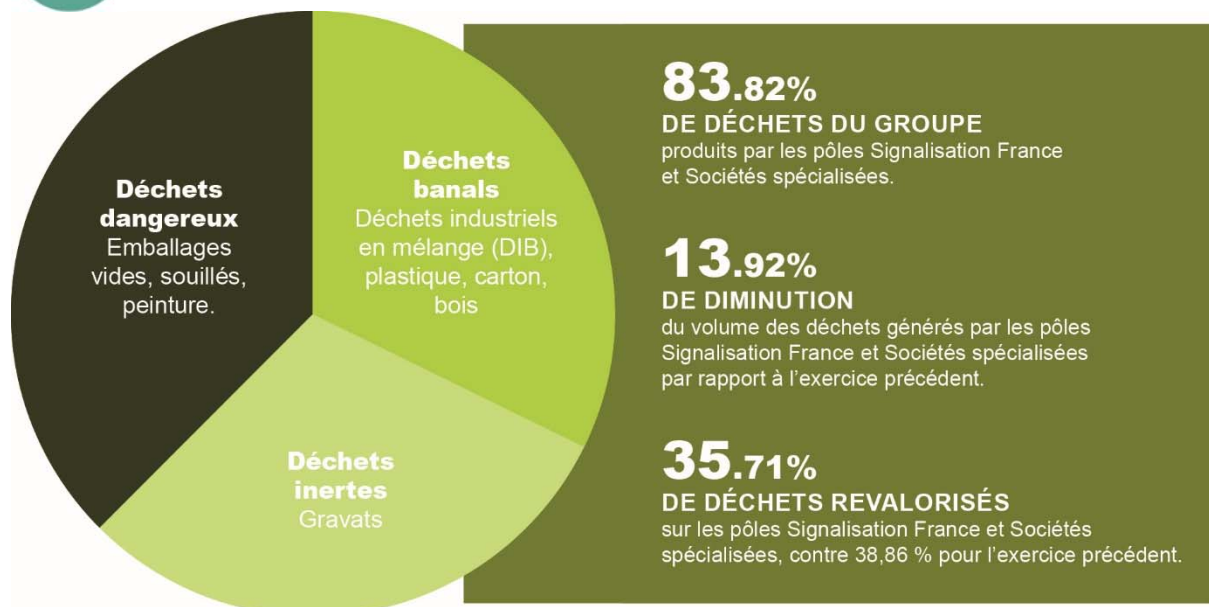
La gestion des déchets requiert l'implication de nombreuses fonctions dans l'entreprise : acheteurs, fonctions de production, logistique, QSE et commerciaux pour mettre en valeur auprès de nos clients les produits les moins générateurs de déchets, et demande un investissement sur le long terme. Pour réduire nos déchets issus des conditionnements nous échangeons en amont avec nos fournisseurs afin d'optimiser les produits d'emballage et avons instauré un système de consignment de certains de nos produits d'emballage pour les livraisons intragroupe.

L'ensemble des services du groupe, et en particulier les services administratifs, sont sensibilisés à une utilisation plus responsable du papier et incités à limiter au maximum les impressions inutiles et celles en couleur. A l'occasion de la semaine européenne de la réduction des déchets, une opération de quantification de la production de déchets papier a été réalisée sur une semaine dans l'optique d'affiner la connaissance des services QSE et de déployer ensuite des actions concrètes de réduction.

Indicateur



Le groupe va poursuivre sa démarche de revalorisation des déchets et se donne comme objectif d'améliorer le taux de déchets revalorisés pour le prochain exercice.



Maîtriser les rejets liés à l'activité

Les rejets, qu'ils soient solides, liquides ou gazeux, peuvent avoir un impact sur la santé et perturber les écosystèmes. La bonne gestion des rejets minimise donc les risques sanitaires mais également financiers. Le site industriel principal situé en France est un des sites les plus susceptibles d'émettre des rejets en raison de son activité et, par conséquent, le plus surveillé. Son classement ICPE impose un contrôle accru et le strict respect de valeurs limites de rejets polluants.

Les actions sont donc menées principalement et prioritairement sur ce site pour une maîtrise performante des rejets liés à l'activité :

- **le contrôle et la réduction des rejets** : sept points de rejets sont contrôlés annuellement pour évaluer la concentration de polluants dans l'air. Des actions concrètes ont permis de réduire nos rejets : utilisation d'une laque hydrosoluble respectueuse de l'environnement dès 2012, suppression des solvants avec COV dans le cadre du processus de production des produits émail et remplacement par de l'eau,
- **le traitement des eaux** : les effluents liés aux activités de traitement de surfaces en acier et aluminium sont traités par une station d'épuration interne de manière à respecter les valeurs de rejets fixées par arrêté préfectoral. Son bon fonctionnement est surveillé régulièrement conformément à la réglementation en vigueur, et les analyses sont transmises mensuellement à la DREAL et à l'Agence de l'Eau. Un système de supervision informatique permet d'être alerté de tout dépassement de valeurs limites. Les deux points de rejets du site font l'objet d'une surveillance étroite et d'analyses mensuelles et trimestrielles.

Prévenir les risques de pollution

La prévention des risques pollution est principalement axée sur les risques de déversements accidentels de produits chimiques qu'il s'agisse des sites de production ou des chantiers. Tous les produits chimiques sont placés sur des bacs de rétention. Une équipe déversement accidentel est spécifiquement formée pour intervenir immédiatement et mettre en œuvre la procédure établie. Pour l'activité de chantiers, chaque véhicule de chantier est équipé d'un kit pour stopper la propagation de la pollution par produits chimiques en cas de déversement ou de fuite accidentelle et une sensibilisation à leur utilisation est organisée annuellement.

Favoriser l'économie circulaire

L'économie circulaire, qui vise à accroître l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer notre impact sur l'environnement, fait partie intégrante de la stratégie nationale et européenne de développement durable. Elle est l'un des cinq piliers du développement durable en France en défendant la sobriété dans la consommation et les

usages. L'objectif ambitieux de la France est une augmentation de 30% d'ici 2030 du rapport entre le PIB et la consommation intérieure de matières. L'économie circulaire est une responsabilité des entreprises et un levier d'économies. Le positionnement comme acteur écoresponsable est aussi un enjeu de marché et d'image.

Les actions du groupe en faveur d'une approche circulaire consistent à :

- écoconcevoir des produits en intégrant les aspects environnementaux dès leur conception et développement (choix des fournisseurs en tenant compte de critères environnementaux, rationalisation des matières premières et achat de matière recyclée, process de fabrication optimisés...). Le groupe a développé un panel évolutif de produits éco-conçus et de services s'intégrant dans le développement de villes et communautés durables. La progression du nombre de produits éco-conçus apporte un double bénéfice puisqu'il permet de répondre aux attentes des clients en proposant des produits innovants et d'augmenter la valeur générée par le groupe.

COELUS : SOL ECO-STABILITE

Girodservices, filiale espagnole du groupe, propose un produit pionnier dans le secteur, le sol éco-stabilisé pour des espaces publics écologiques et durables. Ce revêtement naturel et écologique, résistant aux intempéries absorbe les polluants de l'air afin d'en améliorer la qualité grâce à l'intégration de nouvelles technologies. Il intègre aussi des propriétés photoluminescentes.

- Concevoir et garantir des produits de qualité à la durabilité notable,
- intégrer la recyclabilité des produits dans ses critères de choix et son processus décisionnel, et à proposer un panel toujours plus large de produits recyclables notamment sur sa gamme plastique,
- favoriser la réparabilité des produits en dissociant les éléments d'un même produit, par exemple gamme Delta et balise Reflex,
- réutiliser les pertes et la matière. L'achat d'un onduleur matelasé à cartons a été programmé pour l'exercice 2022/2023 afin de réemployer nos chutes d'emballage carton ainsi que les cartons de conditionnement des produits reçus de nos fournisseurs et réaliser avec des cartons de protection des colis. Cet outil permettra d'éviter l'utilisation de film plastique à bulles,
- réaliser les cycles de vie de nos principales gammes de produits : acier, émaillés, aluminium et spécifiques,
- limiter la consommation d'eau en bouteilles grâce à la mise en place de fontaines à eau.

III-2-2- Contribuer à l'atténuation du changement climatique et à la protection de la biodiversité

III-2-2-1- Mesurer les émissions de gaz à effet de serre pour mettre en place les actions en vue d'atteindre la neutralité carbone en 2050

L'objectif national est une réduction de 40% des émissions de GES (gaz à effet de serre) d'ici 2030. Conscient des risques liés au changement climatique, le groupe a lancé une consultation afin de réaliser un bilan carbone pour dresser un état des lieux et mieux appréhender l'impact climatique de l'entreprise. Ce constat devra permettre d'anticiper les changements et de gagner en résilience pour gérer le risque de transition. Une fois les facteurs de vulnérabilité identifiés, des stratégies d'adaptation pourront être déployées.

Pour réaliser ce diagnostic, plusieurs étapes seront nécessaires : identification des partenaires, définition du périmètre des émissions, fixation du périmètre géographique, collecte des données nécessitant une implication forte de la direction et une coopération des équipes opérationnelles, évaluation des émissions et identification des postes significatifs, comparaison avec la moyenne et les bonnes pratiques sectorielles puis définition d'un objectif de réduction et des actions à mettre en place avec construction d'un outil de suivi avec d'un plan de communication interne et externe.

FOCUS SUR LA STRATEGIE BAS-CARBONE INITIEE DANS UNE DES FILIALES DU GROUPE : LA SOCIETE ATECH

La société Atech, filiale spécialisée française, a réalisé un bilan carbone interne et défini un plan d'actions pour réduire drastiquement les émissions de GES en agissant sur l'énergie (électricité, gaz), les déchets, les déplacements, le choix des matériaux. Les actions concrètes envisagées sont très diverses notamment l'installation d'éclairage LED, la détection de fuites, la sensibilisation interne, le tri des déchets, le compostage, le suivi des chutes de matériaux, la récupération d'eau de pluie, l'utilisation de véhicules moins polluants, le choix de produits plus responsables, recyclés, et la récupération des produits des clients.

III-2-2-2- Utiliser des énergies renouvelables

Pour limiter son impact environnemental, le groupe a décidé de l'installation de panneaux solaires sur plusieurs sites : le principal site en France, en Roumanie, en Hongrie et en Belgique.



Le parking de notre site français sera ainsi équipé en 2023 d'ombrières apportant, outre une solution pertinente en matière de transition énergétique et une économie sur le long terme, un confort supplémentaire aux employés usagers du parking. Le parking sera également pourvu de prises de recharge pour les véhicules et vélos électriques afin de favoriser la mobilité responsable. La puissance totale de cette installation sera de 350 kWc. Elle permettra de générer 16% de nos besoins en électricité.

Sur les autres sites les installations sont, ou ont été, implantées sur les toits des bâtiments ou les parkings. Sur le site de la filiale belge ACE, vingt-quatre panneaux photovoltaïques ont été installés et généreront une puissance de 9000 Wc, qui devrait couvrir l'intégralité de ses besoins en électricité. Des prises de raccordement pour recharger les véhicules électriques et hybrides, ont également été installées. En Hongrie, l'installation devrait permettre de couvrir la moitié des besoins de la filiale.

La part d'électricité renouvelable consommée par la société Signaux Girod sur l'exercice 2021/2022 est de 35% (dont hydraulique 14%, éolien 7%, thermique 9,5%, solaire 2,5%, et bioénergie 2%).

III-2-2-3- Protéger la biodiversité

Les entreprises sont dépendantes de la biodiversité et des services que cette dernière assure (approvisionnement en matières premières, régulation par les écosystèmes notamment de la qualité de l'air). Elle joue un rôle majeur dans la préservation du climat grâce notamment à la séquestration carbone. Les attentes des citoyens et clients sont fortes et les Etats et organisations internationales se saisissent de plus en plus de ces enjeux avec une réglementation diffuse et d'évolution rapide.

Une partie même des activités du groupe œuvre à rétablir la biodiversité en zone urbaine puisque nos sociétés spécialisées et certaines filiales internationales végétalisent des surfaces disponibles : parking, places, terrasses... Les effets de la végétalisation sur les conditions de vie en milieu urbain sont pluriels. En effet, outre l'aspect esthétique qui confère à un espace un aspect inégalé, mettre des plantes en ville possède de nombreux avantages : lutter contre les îlots de chaleur urbains, améliorer la qualité de l'air et développer la biodiversité.

L'implantation du site principal dans un parc naturel, et la présence de zones protégées sur la commune de Bellefontaine : Zone ZNIEFF, et Natura 2000, imposent une attention particulière sur son impact en matière de biodiversité.

III-3 - Les enjeux sociaux : fédérer et protéger les femmes et les hommes

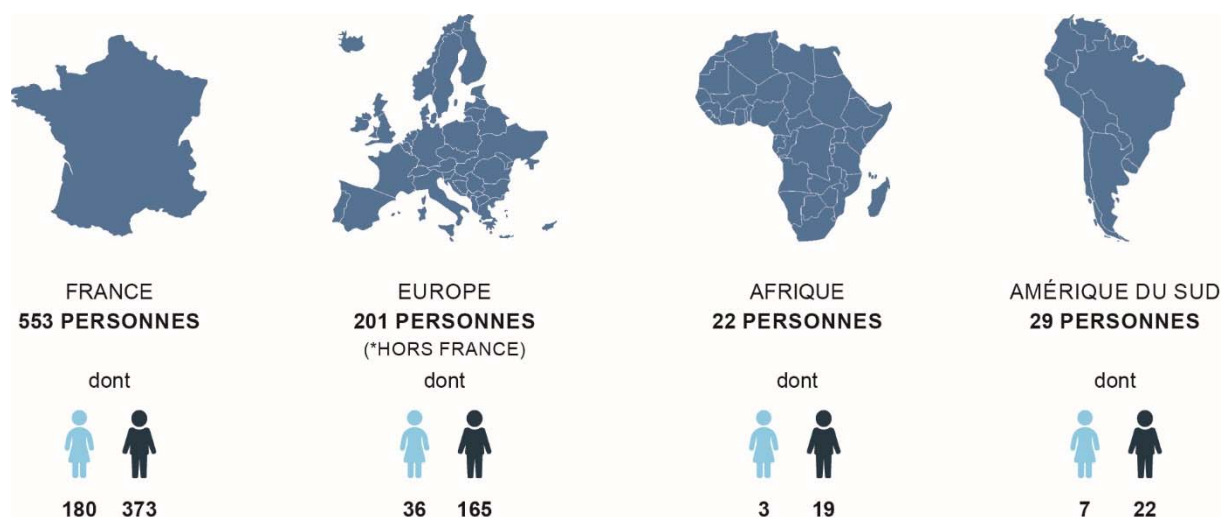


Les valeurs du groupe et sa politique sociale participent de son bon fonctionnement. La valeur Proximité & Écoute constitue un des piliers des relations humaines du groupe. La simplicité des échanges, la bienveillance et le partage des compétences permettent d'entretenir un climat de confiance et de travailler efficacement ensemble. Notre groupe vise le meilleur pour l'ensemble de ses clients. Pour satisfaire à cette exigence de qualité de nos produits et prestations, garder et développer les compétences de nos collaborateurs constitue le premier levier d'efficacité. Nos actions face aux enjeux sociaux s'articulent autour de quatre piliers : développer une relation de long terme entre les collaborateurs et le groupe, partager la valeur, encourager la diversité au sein du groupe et favoriser la communication et le dialogue social.

Analyse des effectifs de Girodgroup

Le groupe compte 805 collaborateurs au 30 septembre 2022 contre 791 à la clôture de l'exercice précédent, soit une évolution de +1.74%.

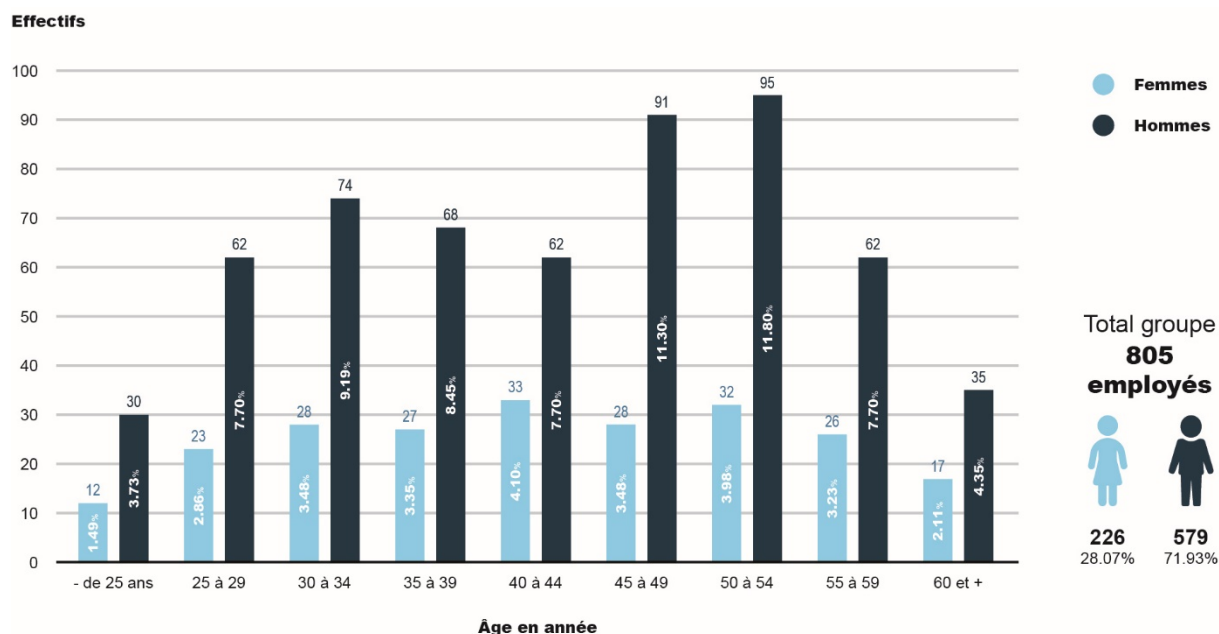
Répartition des effectifs par territoire



L'évolution des effectifs diffère d'un territoire à l'autre. Les plus fortes progressions enregistrées sont de 17,24% en Amérique du Sud et 9,09% en Afrique en raison d'un accroissement d'activité de la filiale péruvienne et de la phase de développement de l'outil de production de la filiale marocaine. Le reste des effectifs est stable + 0,90% en France et +1% en Europe.

La répartition très inégale des effectifs femmes hommes s'explique essentiellement par un intérêt peu marqué des femmes pour les métiers des travaux publics et de la métallurgie.

Répartition des effectifs par tranches d'âge et par sexe



III-3-1- Développer une relation de long terme entre les collaborateurs et le groupe

Girodgroup, grâce à sa longue histoire, sait d'expérience le lien fort existant entre efficacité et relation de long terme entretenue par l'entreprise avec ses collaborateurs. Les actions déployées pour promouvoir cette relation s'appliquent dès les premiers pas des collaborateurs dans l'entreprise et tout au long de leur parcours professionnel.

III-3-1-1- Recruter des profils en phase avec les besoins opérationnels

Le groupe porte une attention particulière à garantir un processus de recrutement efficace et non discriminant. Le recrutement contribue de manière décisive à la performance de l'entreprise par l'intégration de profils en phase avec les besoins opérationnels et les valeurs du groupe. Le dispositif de recrutement repose donc sur une définition claire des besoins, une communication pertinente des offres et une objectivation de la sélection des candidats.

Le groupe, en recherche permanente de nouvelles compétences, a décidé de s'appuyer sur ses collaborateurs pour trouver des profils intéressants en les incitant à recommander des personnes de leur réseau aux postes proposés sur le secteur France. Une charte de cooptation définit les conditions de participation.

III-3-1-2- Intégrer les nouveaux collaborateurs



L'intégration réussie d'un collaborateur est la base nécessaire à l'instauration de bons rapports et la construction d'une relation sur le long terme. Elle permet à chaque nouvel arrivant de comprendre le groupe dans son ensemble et dans sa diversité, d'appréhender son rôle et sa place dans celui-ci et de s'approprier la culture du groupe, son organisation et ses règles de fonctionnement. L'intégration est également un temps de compréhension approfondie du fonctionnement de l'équipe de travail dans laquelle le collaborateur va évoluer et des attendus de son poste. Elle définit le cadre complet de travail. L'intégration portant le sens et le cadre, chaque nouvel arrivant doit donc bénéficier d'un temps d'intégration formel, adapté à son poste et individualisé.

Moyens



Sur le périmètre Signalisation France, un livret d'accueil est remis à chaque nouveau collaborateur lors de son arrivée. Le processus d'intégration dépend ensuite du secteur d'activité du collaborateur. Ainsi, toute personne intervenant sur la partie production ou chantiers est accueillie par son manager chargé de l'informer des règles de sécurité et de lui faire visiter l'usine ou l'agence de rattachement. Un parcours plus spécifique d'intégration est organisé pour les nouveaux collaborateurs ayant une fonction support, ainsi que chaque manager du groupe travaillant en France. Ce temps permet à chacun de s'imprégner de la culture du groupe, de visiter l'usine de production et de bénéficier d'une formation sur l'offre de produits et services ainsi que sur la réglementation liée à la signalisation routière, et les règles de concurrence et anti-corruption. Ce parcours est modulable et sa durée est adaptée en fonction des profils. Un suivi individualisé est mis en place par le service ressources humaines pour certains arrivants avec des points d'étape réguliers par téléphone sur les trois premiers mois de prise de poste. L'intégration se matérialise également par un accompagnement concret des personnes recrutées à la recherche d'un logement notamment grâce à l'appui du partenaire Action logement et la mise en relation pour l'organisation de covoiturage.

Dans les autres entités du groupe, l'intégration est principalement réalisée par le manager. La durée de cette intégration et son contenu varient en fonction des spécificités de l'entreprise et du poste. Un parcours d'intégration est proposé dans certaines sociétés.

Indicateurs



En cours de construction.

Pour s'assurer de la bonne intégration de chaque nouvel arrivant, le groupe va suivre le taux de réalisation des intégrations formelles dans l'ensemble de ses structures avec pour objectif l'atteinte d'une cible de 75% pour l'exercice 2023/2024, et 100% à horizon 2025/2026. Le ratio intégration sera calculé de la manière suivante : nombre de processus d'intégration formalisés sur l'exercice / nombre d'embauches sur l'exercice.

III-3-1-3- Protéger la santé et la sécurité des collaborateurs

Enjeu



La sécurité au travail et la prévention en matière de santé des salariés sont une responsabilité prioritaire du groupe. L'implication forte de la direction et du groupe sur la question de la santé et la sécurité des collaborateurs vise à prévenir les risques sur l'intégrité physique et morale des collaborateurs. La maîtrise des risques est un enjeu humain évident mais également financier en raison des coûts engendrés en cas d'accidents et d'absences et des sanctions liées au non-respect des dispositions légales et réglementaires. Maîtriser les risques permet d'accroître le bien-être et l'épanouissement des salariés, de gagner en efficacité et en productivité et peut être un facteur de fidélisation des équipes.

Moyens



La démarche d'information, de prévention des risques et de protection des employés est construite autour des différents risques identifiés auxquels ils sont exposés.

Des systèmes de management adaptés à chaque activité

La structuration des activités du groupe l'a amené à mettre en place une politique en matière d'hygiène, de santé, sécurité spécialisée comme exposé ci-avant dans la partie enjeux environnementaux. Ainsi, pour déployer une politique efficace dans ces domaines centraux, le groupe a choisi de mettre en place une fonction QSE spécialisée à l'usine de production et des responsables QSE dédiés dans chacune des quatre régions de France, experts des risques liés à la réalisation de chantiers. Sur les secteurs International et Sociétés spécialisées, les questions d'hygiène, de santé et sécurité sont prises en charge localement pour tenir compte à la fois des spécificités réglementaires propres de chaque entité et de leurs activités et enjeux.

Les sociétés du groupe, dans le cadre de leur politique HSE, forment et sensibilisent toutes leurs collaborateurs aux conditions de sécurité sur les lieux de travail, au respect des obligations légales et réglementaires ainsi qu'aux conditions d'utilisation des équipements mis à leur disposition conformément aux impératifs métiers.

Sur le principal site de production du groupe implanté en France, le système de management repose sur le référentiel de notre certification ISO 45001. Cette certification obtenue le 20 février 2012 (d'abord OHSAS 18001 puis ISO 45001 à compter de juillet 2020) atteste de nos engagements en matière de santé et sécurité au travail.

Prévenir les accidents, évaluer les risques et les réduire, améliorer les conditions de travail de nos salariés, tels sont les enjeux de ce système de management, reconnu internationalement. La politique en matière d'hygiène, de santé, sécurité et environnement est définie par la direction et mise en œuvre par la fonction QSE située au siège de la société Signaux Girod S.A. dont les missions principales sont :

- Coordonner et animer le système de management QSE basé sur une évaluation des risques et générer de l'amélioration continue ;
- Maintenir le respect du système, des référentiels et des normes applicables et accompagner le développement de bonnes pratiques ;
- Entretenir la communication avec les parties prenantes dans le domaine QSE.

Cette politique est remise à jour annuellement pour fixer les objectifs à atteindre.

Prévenir les accidents et situations à risques

Les risques professionnels liés aux activités font l'objet d'analyses spécifiques sur la base du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) actualisé régulièrement. Des moyens de réduction des risques sont ensuite identifiés et mis en œuvre. Les actions de prévention sont construites autour de trois principes : former, informer, et sensibiliser. Concernant l'activité travaux, des audits de chantiers trimestriels sont réalisés sur chaque agence avec un compte rendu formalisé. Certains chantiers, notamment autoroutiers, sont visités systématiquement tous les mois par les responsables QSE. Les services QSE en région effectuent en outre des visites générales périodiques pour assurer un contrôle du matériel, des sorties de secours et des plans d'évacuation notamment. Le contrôle des véhicules de service et de chantiers est effectué deux fois par an.

Former :

La formation du personnel est assurée dès la prise de poste avec la délivrance d'un livret d'accueil dont une partie est consacrée au thème de la sécurité de manière générale et la présentation des points de sécurité spécifiques au poste par le manager puis la délivrance d'une fiche de sécurité au poste. Les managers quant à eux bénéficient d'un parcours d'accueil avec un entretien spécifique auprès du service QSE.

Des formations sécurité sont ensuite proposées régulièrement aux salariés. Ainsi, 2020 heures de formation sécurité ont été dispensées en 2021 aux salariés des secteurs Signalisation France et Sociétés spécialisées.

Informer :

Sur le site de production de Bellefontaine, qui compte le plus grand nombre de salariés du groupe, chaque accident, presque accident et situation à risques est analysé pour faire évoluer les procédures de sécurité afin d'en réduire le nombre et l'impact. L'accidentologie est passée en revue de manière hebdomadaire par le service Qualité Sécurité Environnement qui relève le nombre d'événements et les actions menées ou à mener. Ce tableau de bord est adressé aux responsables de service. Après chaque accident de travail une enquête est réalisée et un flash info accident est diffusé aux managers du site et affiché sur un tableau implanté dans chaque atelier dédié à la communication sur les thèmes de la production, la sécurité, la qualité et l'environnement.

L'objectif fixé pour Signaux Girod S.A. est de descendre en dessous du nombre de 54 événements (accidents de travail avec et sans arrêts et bénins) par exercice. Cet objectif a été atteint sur cet exercice. Les familles de risques prioritaires à travailler pour réduire notre accidentologie sont :

- Activité physique = manutention manuelle avec 43% de l'accidentologie ;
- Equipement de travail (machine fixe et portative) avec 23% ;
- Manutention mécanique (engin de manutention et conducteur) avec 11%.

Pour réduire l'accidentologie liée à la manutention manuelle, un programme d'investissements sur les moyens d'aide à la manutention a été mis en place. La robotisation de certaines tâches pour améliorer les conditions de travail sera réalisée d'ici la fin de l'exercice 2022/2023.

Concernant l'activité travaux, l'accidentologie est examinée systématiquement lors des points hebdomadaires QSE par les remontées des faits marquants santé sécurité en région. Un tableau de bord est présenté mensuellement lors des comités QSE Signalisation France et des points QSE Région. Pour prévenir au maximum les risques, un système de remontées de bonnes pratiques des équipes chantiers a été mis en place. Chaque accident est analysé pour déterminer les actions concrètes à mener. Un flash sécurité est systématiquement diffusé en agences.

Sensibiliser :

Des actions de sensibilisation sont menées avec une fréquence variable en fonction des sites pour prévenir les risques professionnels et les accidents. Ainsi, chaque jour une minute sécurité est organisée par chaque manager de l'usine au moment de la prise de poste des équipes. Le planning d'animation est défini par le service QSE et le

contenu est déterminé en tenant compte de l'accidentologie par familles de risques. Pour l'activité travaux, chaque responsable réalise deux échanges sécurité par mois pour maintenir le niveau de vigilance de chacun.

Des événements de sensibilisation sont également organisés de manière récurrente à l'occasion de la journée mondiale de la sécurité ou de la semaine de la sécurité avec des challenges comme la chasse aux risques dans les ateliers et bureaux. En 2022, les thèmes mis à l'honneur étaient la manutention manuelle, l'ergonomie des bureaux, les produits chimiques, l'outillage manuel et le plan d'intervention SST.

Des efforts constants sont par ailleurs déployés pour améliorer l'ergonomie des postes. Un programme d'échauffement a aussi été mis en œuvre au cours de l'exercice précédent dans les ateliers pour agir préventivement sur les troubles musculosquelettiques (TMS). Un autre programme adapté au personnel travaillant dans les bureaux a été mis en place en début d'année 2022.

Maîtriser les risques d'incendies

Les dispositifs de lutte contre les incendies varient en fonction de l'activité des entités. Les équipements adéquats de prévention et de maîtrise des incendies sont installés dans les bâtiments d'exploitation et les consignes affichées de manière apparente. Le site industriel français est entièrement équipé d'un système de sprinklage suivi chaque semaine et dispose d'une réserve d'eau enterrée ainsi que d'une zone de récupération des eaux d'extinction d'incendies. Ce site est recensé par les sapeurs-pompiers et fait l'objet d'un plan ETARE (document opérationnel planifié d'aide à la décision des intervenants sur un site sensible ou à risque).

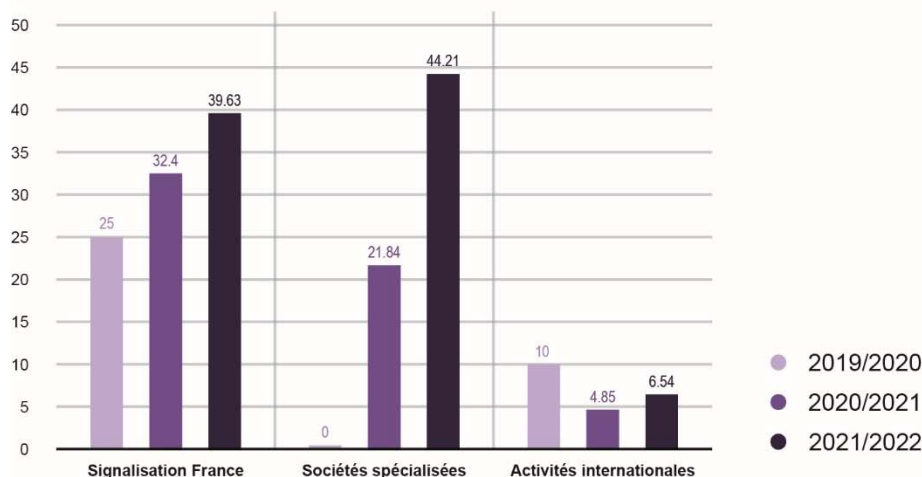
Des formations incendies sont proposées annuellement au personnel avec pour objectif que chaque employé suive au moins une fois ce module. Le but est que chacun puisse appréhender la manipulation des extincteurs et les principes fondamentaux de l'évacuation. Par ailleurs, des exercices d'évacuation sont réalisés deux fois par an.

Indicateurs



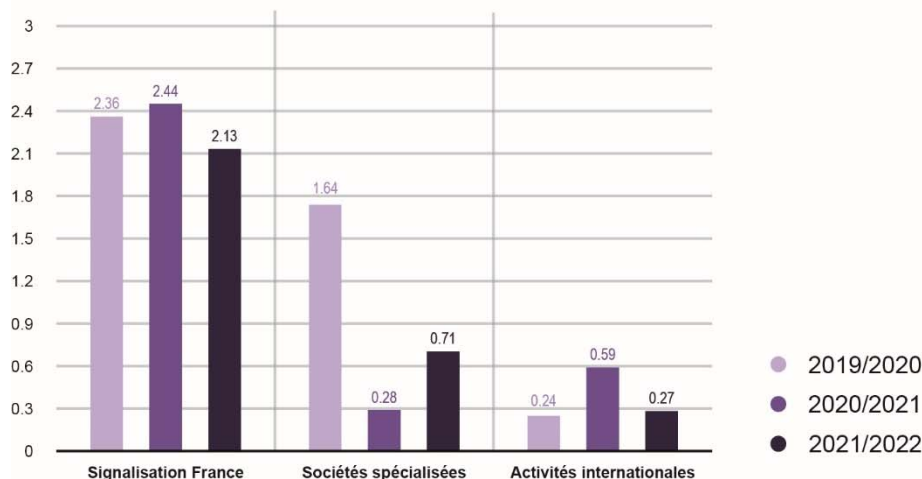
Taux de fréquence des accidents de travail

(NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAVAIL AVEC ARRÊT/ NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL) x 1 000 000



Taux de gravité des accidents de travail

(NOMBRE DE JOUR ARRÊTÉS/ NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL) x 1000



La progression du taux de fréquence des AT sur le secteur Signalisation France s'explique notamment par un taux d'absentéisme plus important lié à la crise Covid-19 qui impacte les ressources et génère une charge de travail plus conséquente sur le personnel présent.

III-3-1-4- Améliorer la relation de travail

Enjeu Pour construire une relation long terme entre le groupe et ses collaborateurs des actions sont déployées dans toutes les sociétés afin de concilier amélioration des conditions de travail et performance globale de l'entreprise. Ce vecteur d'engagement et de performance est bénéfique tant pour les employés que pour l'entreprise. Améliorer le bien-être des salariés permet de renforcer la qualité de la relation de travail qui est gage de motivation, de coopération harmonieuse et d'engagement des salariés. La qualité de vie au travail participe à la pérennité et la croissance des activités du groupe car elle permet de gagner en efficacité et en productivité en limitant le turnover, réduisant l'absentéisme, et attirant de nouveaux profils. Elle est un levier d'efficacité opérationnelle garante de la satisfaction clients et un enjeu crucial de la marque employeur.

Moyens Les démarches sont conduites en tenant compte des spécificités de chaque entité relatives tant à l'activité de la structure qu'à sa configuration géographique et structurelle. Elles combinent plusieurs éléments : l'assurance de bonnes conditions matérielles et de confort au travail, une organisation claire et un management responsable, l'équilibre vie professionnelle vie privée et l'accompagnement des grands changements dans l'entreprise (réorganisation, intégration de nouvelles technologies...).

Renforcer la qualité de vie au travail

La société Signaux Girod a structuré son action en matière de qualité de vie au travail en instaurant un Copil Qualité de Vie au Travail ainsi qu'un Comité Qualité de Vie au Travail plus opérationnel chargés de définir et mettre en œuvre la politique QVT. Rappelons que la démarche Qualité de Vie au Travail (QVT) de la société est encadrée par la certification ISO 45001. Cette démarche audité s'inscrit dans une logique d'amélioration continue de la qualité de vie par de multiples initiatives. Leurs impacts et effets sont mesurés régulièrement par le biais de questionnaires approfondis, largement diffusés. Le dernier mis en place fin 2020 pour tous les salariés de l'usine de Bellefontaine a permis d'évaluer quatre thématiques : pratiques d'encadrement / environnement de travail / conciliation vie professionnelle / vie personnelle / habitudes de vie. Un plan d'actions a été défini en conséquence.

Promouvoir un management clair et constructif

Les managers sont des acteurs clés de la vie de l'entreprise et le lien principal entre la direction et les collaborateurs. La mission fondamentale d'un manager est d'obtenir la performance de ses équipes en vue d'atteindre des objectifs communs. Une organisation adéquate doit donc être mise en place afin de garantir l'efficacité des collaborateurs et une capacité d'adaptation au changement. Le management est un facteur déterminant de progrès. Il est le vecteur du partage de valeurs communes.

Le groupe veille à développer des relations managériales de qualité dans toutes les entités qui le composent. Pour promouvoir un management clair et constructif, le groupe met en place des formations management de proximité au profit de chacun de ses managers ou des séances de coaching individualisé au moment de leur intégration ou dans les premiers mois de leur prise de poste.

Pour suivre, évaluer et améliorer la relation managériale, le groupe prévoit un entretien individuel de progrès par an entre le manager et son collaborateur et les managers et N+1. Cet entretien est l'occasion de passer en revue les objectifs mais également de s'intéresser au savoir être et savoir évoluer des employés. Pour déployer cette exigence dans toutes les entités du groupe, un formulaire type de tenue d'entretien sera réalisé et traduit dans les différentes langues. Les entretiens professionnels effectués tous les deux ans permettent également à chacun d'exprimer son ressenti sur son poste, ses missions, sa vision à court ou moyen terme ainsi que ses besoins de formation.

Agir en faveur de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle

Dans le groupe, l'organisation du temps travail varie en fonction du contexte local de chaque filiale et de son activité. La satisfaction des salariés mesurée en octobre 2021 sur l'équilibre entre leurs vies professionnelle et personnelle témoigne d'une implication du groupe sur cette question et la prise en compte de la diversité des situations. En effet, lors de cette dernière enquête Baromètre Social, à la question : « Etes-vous satisfaits de l'équilibre entre vos vies professionnelles et personnelles ? », 80,3% des personnes ont répondu oui.

La flexibilité du travail est favorisée par la modulation du temps de travail. Le personnel non cadre du site principal travaille 4,5 jours par semaine.

L'équilibre vie professionnelle vie personnelle a été renforcé par le développement du télétravail introduit dans l'entreprise depuis le printemps 2020, hors dispositif spécifique mis en place dans le cadre de la crise sanitaire. La crise du Covid-19 a accéléré le recours à ce mode de travail. Le télétravail, parce qu'il offre une plus grande flexibilité et une meilleure autonomie, permet de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle. Toutefois, cette modalité de travail n'a pas vocation à s'adresser à l'ensemble du personnel car elle n'est compatible qu'avec certaines missions.

La mesure n'étant plus parasitée par la crise sanitaire, un bilan plus complet a été réalisé en 2021. Une enquête a été effectuée auprès de télétravailleurs réguliers pour évaluer leurs conditions de travail (matérielles et environnementales), la capacité de déconnexion, le rythme de travail, les risques professionnels et psycho-sociaux, ainsi que les avantages et inconvénients du télétravail. La totalité des télétravailleurs interrogés souhaite poursuivre le télétravail. Les principaux avantages révélés sont un gain de temps trajet domicile lieu de travail, une concentration accrue, et un meilleur équilibre vie privée / vie professionnelle.

L'équilibre vie privée vie professionnelle est également préservé grâce à l'application du droit à la déconnexion et le dispositif de suivi des temps de travail alertant tout manager en cas de dépassement du temps de travail par un membre de son équipe.

Indicateur

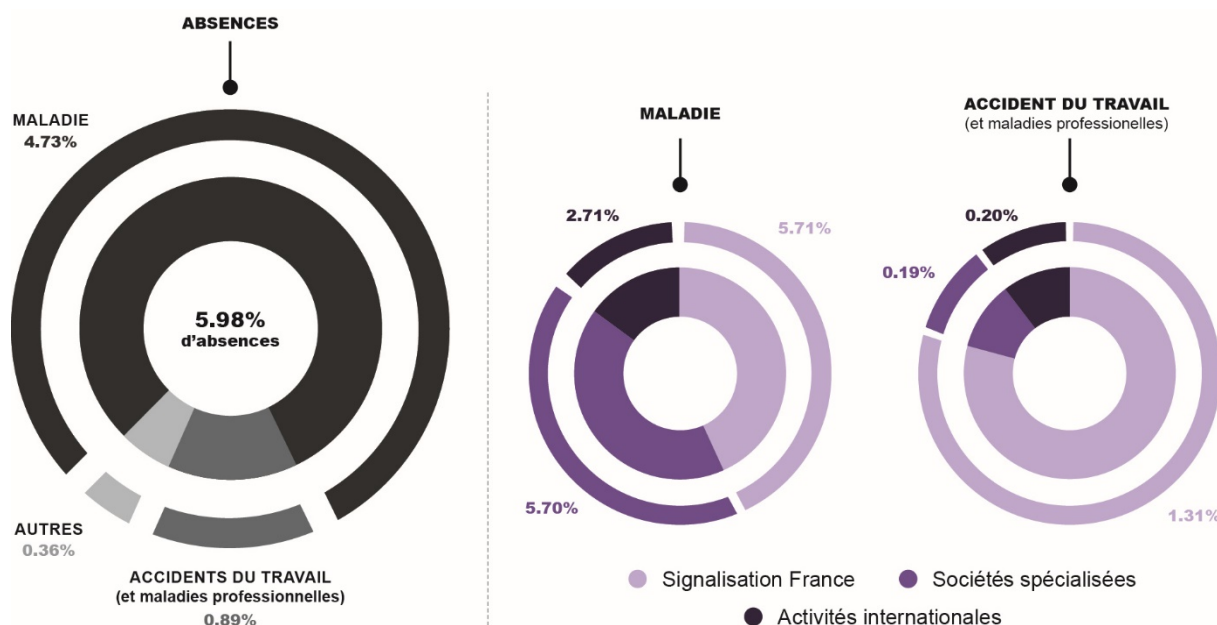


Taux de réalisation des entretiens individuels de progrès (en cours de construction) :

Pour permettre le développement professionnel de chacun, le groupe va suivre le taux de réalisation des entretiens individuels de progrès. Nous visons un taux de 90% de réalisation d'entretiens annuels sur le périmètre groupe en 2024.

Taux d'absentéisme

Le taux d'absentéisme dans une entreprise est souvent le reflet de la sécurité et du bien-être de ses collaborateurs. Il est donc, un indicateur du baromètre social. Ce taux est obtenu par le nombre d'heures d'absence par typologie sur le nombre d'heures théoriques de travail. Les taux d'absentéisme de l'ensemble du groupe pour l'exercice 2021/2022 et leurs motifs sont présentés ci-après.



Le taux d'absentéisme a fortement progressé sur cet exercice passant de 4,93% à 5,98% (+17,56%) en raison d'une hausse significative des arrêts maladie enregistrés sur le secteur France liés principalement à l'épidémie de Covid-19. Celui des activités internationales a également augmenté mais de manière plus contenue avec +14,39%.

III-3-1-5- Garantir le développement des compétences de tous

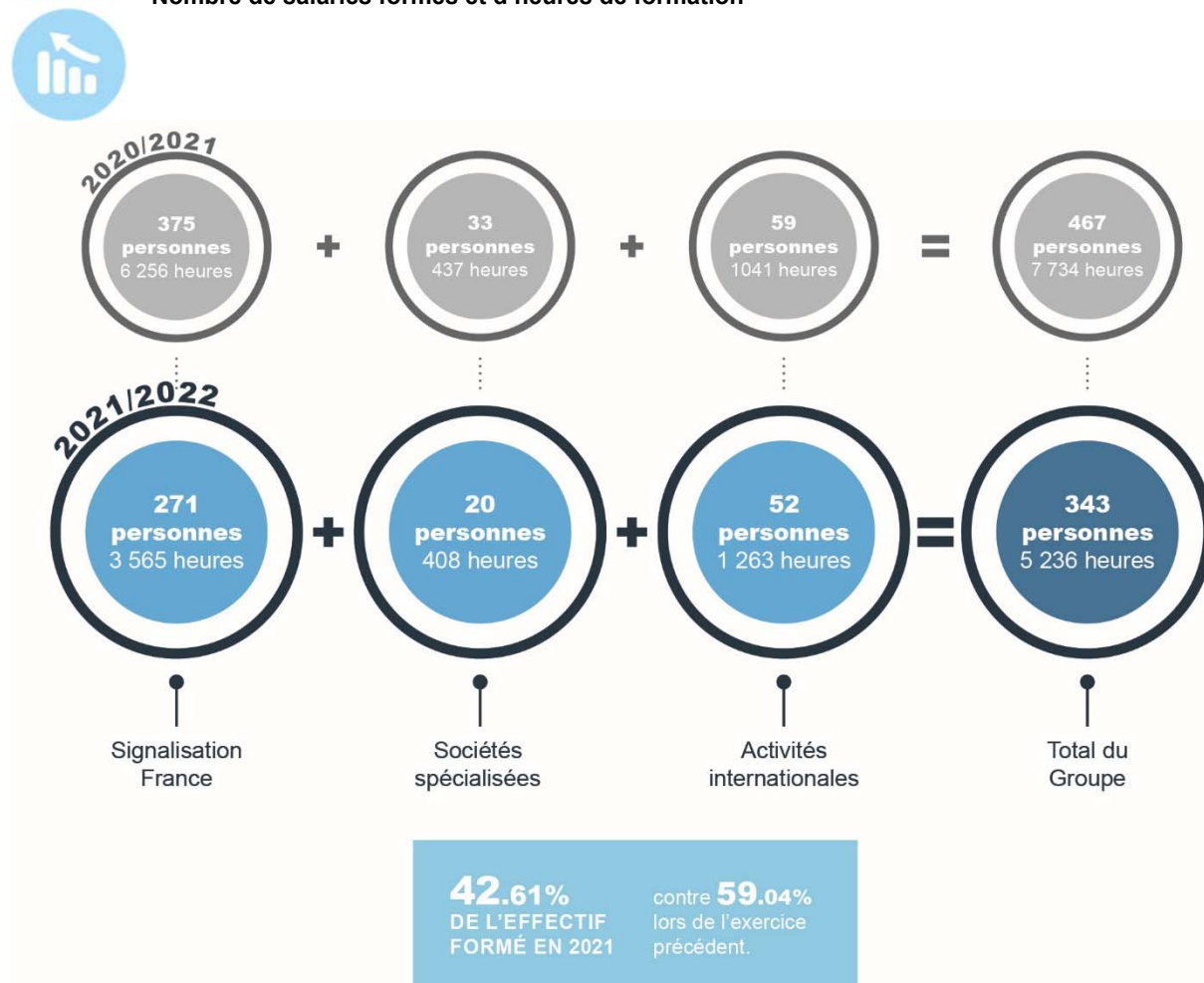
Enjeu La formation professionnelle est à la fois un levier d'amélioration individuelle et collective, et un outil de partage d'une même culture métier et managériale. Elle permet à chacun de maintenir ses compétences en tenant compte des évolutions des emplois et des technologies et contribue à la performance de l'entreprise et au maintien d'un service de qualité pour nos clients. Elle est un outil nécessaire de la compétitivité du groupe et de sa permanente adaptation à son environnement. L'enrichissement des connaissances renforce également l'implication des collaborateurs et permet à chacun de s'inscrire dans la durée dans le poste occupé ainsi qu'au sein du groupe en lui offrant des perspectives d'évolution de ses fonctions.

Moyens La politique de formation du groupe est mise en œuvre grâce à un service interne dédié. L'objectif de ce service est de répondre aux besoins en formation métier au sein de l'ensemble des secteurs Signalisation France et Sociétés spécialisées. Il vise essentiellement les métiers de la signalisation routière pour lesquels aucune filière de formation de quelque nature que ce soit n'existe, ce qui rend le marché du travail hétérogène en matière de compétences de base. Une partie des formations dispensées sont liées aux contraintes réglementaires, par exemple : les certificats d'aptitudes à la conduite d'engins (CACES), sauveteurs secouristes du travail (SST). Chaque année un catalogue interne de formations est diffusé et permet à chaque collaborateur de connaître les formations mises à sa disposition notamment dans les domaines de la bureautique et des logiciels métiers. Il détaille également les parcours de formation de signalisation horizontale et verticale. En plus des actions métiers et sécurité / réglementaire, le service développement ressources humaines organise, en partenariat avec des organismes externes, des formations sur diverses thématiques telles que le management, la finance, la gestion ou le juridique. Il développe également des modules de formation en e-learning notamment

des formations à l'ERP, au respect du code de la route, à la mise en œuvre de l'annualisation du temps de travail à destination des managers.

Cette nouvelle modalité de formation permet aux collaborateurs d'avoir accès en permanence aux nouvelles compétences nécessaires à leur poste. Le groupe donne ainsi l'occasion à ses collaborateurs d'approfondir en permanence leurs connaissances et, pour les plus experts d'entre eux, de transmettre leur savoir à leurs collègues via un système de tutorat et de formations internes.

Indicateur Nombre de salariés formés et d'heures de formation



Au cours de l'exercice précédent, le nombre de personnes formées et d'heures de formation était nettement supérieur à celui de cet exercice en raison de la dispense d'un nombre conséquent de formations consacrées à la manipulation du nouvel ERP.

L'objectif du groupe est que le nombre de personnes formées chaque année soit au minimum égal à 50% de l'effectif.

III-3-2- Partager la valeur

Enjeu Le contrat social qui lie les collaborateurs au groupe est fondé sur la notion de partage de la valeur. La prospérité de l'entreprise doit concerner tous ceux qui y contribuent. Le groupe souhaite donc que dans chaque entité qui le compose au moins une modalité visant à associer les collaborateurs à la prospérité de leur entreprise soit mise en place tels que des accords de participation, et/ou d'intéressement.

Moyens



Actuellement, sur le périmètre France, les accords collectifs en cours au 30 septembre 2022, date de clôture de l'exercice social, sont les suivants :

•**Signaux Girod SA :**

accord d'intéressement conclu le 6 décembre 2021 pour une durée expirant le 30 septembre 2023,
accord de participation conclu le 11 mai 1971, renouvelé depuis jusqu'au 30 septembre 2024.

•**Signaux Girod Sud :** accord d'intéressement conclu le 19 mars 2020 pour une durée expirant le 30 septembre 2022, renouvelé jusqu'au 30 septembre 2027.

•**Signaux Girod Nord :** accord d'intéressement conclu le 16 mars 2020 pour une durée expirant le 30 septembre 2022, renouvellement en cours,

•**Signaux Girod Est :** accord d'intéressement conclu le 25 mars 2020 pour une durée expirant le 30 septembre 2022, renouvellement en cours,

•**Signaux Girod Ouest :** accord d'intéressement conclu le 15 mars 2021 pour une durée expirant le 30 septembre 2023,

•**Atech :** accord d'intéressement conclu le 16 décembre 2019 pour une durée expirant le 30 septembre 2022, renouvellement en cours,

•**Concept Urbain :** accord d'intéressement conclu le 1er mars 2019 pour une durée expirant le 30 septembre 2021. Cet accord a été renouvelé jusqu'au 30 septembre 2024.

Indicateur



Sur les Secteurs Signalisation France et Sociétés spécialisées, seule une société n'a pas mis en place de modalité de visant à associer les collaborateurs à la prospérité de leur entreprise. Le groupe va suivre le taux d'entités ayant mis en place au moins une modalité visant à associer les collaborateurs à la prospérité de leur entreprise sur l'ensemble de son périmètre. L'objectif visé est un taux de 100% à horizon 30 septembre 2024 sur l'ensemble du périmètre.

III-3-3- Encourager la diversité au sein du groupe

La diversité est un volet important de la politique ressources humaines du groupe. La diversification des profils permet de stimuler l'engagement et la fidélité des salariés et se révèle être un levier d'amélioration de la performance. La multiplicité des talents et les expériences variées permettent aux collaborateurs d'aborder différemment les problèmes en vue de les résoudre.

La promotion de la diversité au sein du groupe se déploie sur plusieurs lignes : l'égalité professionnelle femmes hommes, l'inclusion des personnes en situation de handicap, l'insertion professionnelle des jeunes et la promotion de la mixité socio-économique. Une surveillance accrue est exercée pour prévenir toutes formes de discrimination et considérer les besoins de chacun dans le respect et la dignité de toutes les identités et à toutes les étapes de la relation de travail.

III-3-3-1- Garantir l'égalité professionnelle femmes hommes

Enjeu



L'égalité professionnelle permet de favoriser une plus forte mixité hommes-femmes garante d'une diversification des compétences et profils, réel facteur de performance et d'amélioration. De plus, un meilleur équilibre hommes-femmes dans une entreprise lui offre une plus grande représentativité et l'opportunité de fidéliser ses collaborateurs en améliorant le climat social.

Le déséquilibre entre le nombre de femmes et hommes salariés s'explique essentiellement par un intérêt peu marqué des femmes pour les métiers des TP et de la métallurgie.

L'Index 2021 de l'égalité femmes/hommes de la SA Signaux Girod est de 90.

Moyens



Le principe d'égalité professionnelle s'applique dès l'embauche des salariés par la mise en œuvre d'une méthodologie basée sur des critères objectifs de compétences professionnelles. Le processus de recrutement du périmètre Signalisation France est ainsi fondé sur des critères visant à pourvoir à des besoins de compétences définis, en suivant une procédure formalisée.

Le plan d'actions égalité professionnelle déployé sur le périmètre Signalisation France repose sur deux mesures clés :

- la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
- l'égalité d'accès à la formation.

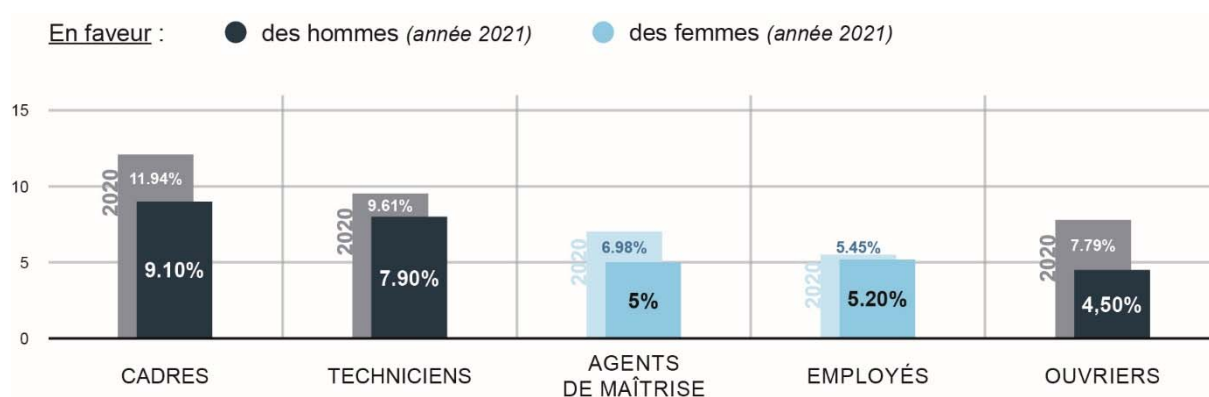
Au sein du périmètre Signalisation France, la formation professionnelle se divise en deux catégories bien distinctes :
- d'une part, les formations obligatoires (Caces, habilitations électriques, SST ...). Pour cette catégorie, l'entreprise doit former quiconque est concerné, compte tenu de la répartition des effectifs, ce critère échappera toujours à mesure d'égalité objectivée,
- d'autre part, les formations destinées à développer les compétences des collaborateurs. Sur ce champ, l'entreprise doit, sur trois ans, atteindre une stricte égalité d'accès entre les femmes et les hommes qui la composent.

Indicateur



Ecart de rémunération entre hommes et femmes sur la société Signaux Girod S.A. (en % avec comparaison année 2021/année 2020)

Le pourcentage d'écart de rémunération entre hommes et femmes est calculé en tenant compte de la médiane.



La cible à atteindre pour Signaux Girod S.A. est un écart inférieur ou égal à 8% en positif ou négatif par rapport à la médiane dans un délai de trois ans.

Seule la catégorie des cadres connaît encore un niveau d'écart supérieur à l'objectif fixé puisqu'il ressort à 9,10%, même si cet écart a fortement diminué depuis l'exercice précédent -2,84 points (11,94% en 2020). Les écarts de rémunération entre les techniciens, agents de maîtrise et ouvriers ont quant à eux baissé de manière significative. La cible de moins de 8% d'écart reste l'objectif de l'entreprise qui va poursuivre ses engagements de réduction dans la catégorie cadres et maintenir ses efforts voire les améliorer pour les autres catégories.

Le groupe travaille à la mise en place de cet indicateur sur l'ensemble de son périmètre. Les catégories devront faire l'objet d'une définition commune au groupe car tous les pays ne connaissent pas les mêmes classifications.

Pourcentage de femmes et d'hommes formés

Au cours de l'exercice clos le 30.09.2022, 271 salariés des périmètres Signalisation France et Sociétés spécialisées ont été formés, soit 33,95% de femmes et 66,05% d'hommes. S'agissant des formations non obligatoires, sur 81 actions de formation réalisées par la société Signaux Girod en 2021, 65% étaient au profit de femmes et 35% au profit d'hommes.

L'objectif fixé est que la proportion de femmes et d'hommes ayant suivi des formations non obligatoires se situe, à la clôture de chaque exercice, dans une fourchette minimale de 40/60% et que cet objectif soit généralisé au groupe. Le service ressources humaines du groupe construit les outils pour un suivi global.

III-3-3-2- Favoriser l'inclusion des travailleurs en situation de handicap

Enjeu 	Les conditions d'accueil et d'intégration des personnes en situation de handicap constituent un fort levier de cohésion sociale au sein du groupe.
Moyens 	L'approche du groupe consiste à permettre l'accès à l'emploi et le maintien en poste des personnes en situation de handicap et leur garantir une intégration durable. Pour leur permettre de contribuer efficacement à la performance du groupe et à s'inscrire dans une relation long terme, le groupe les soutient en adaptant leurs postes et/ou leurs conditions de travail. Ainsi, grâce notamment l'appui du réseau des CAP emploi et des médecins du travail, des aménagements pertinents sont réalisés chaque année.
Indicateur 	Le taux d'emploi des travailleurs en situation de handicap est de 2,64% sur l'ensemble du Secteur Signalisation France et Atech (contre 2,42% pour l'exercice précédent). Il est précisé que ce taux n'est pas celui calculé par l'AGEFIPH. Il est obtenu par l'application d'une méthode identique à celle de la DOETH (déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés) sans l'effectif intérimaire. L'objectif fixé par le groupe est d'atteindre le taux de 3% (en nombre de personnes) au 30 septembre 2024.

La réglementation étant très variable d'un pays à l'autre tant sur la notion de travailleurs en situation de handicap que sur la manière de les comptabiliser, le groupe travaille au déploiement de cet indicateur sur les filiales internationales.

III-3-3-3- Œuvrer en faveur de la mixité socio-économique et de la diversité intergénérationnelle

La diversité est également développée à travers la promotion de la mixité socio-économique des effectifs et la recherche d'une meilleure répartition jeunes seniors.

Un partenariat a été conclu avec Pôle Emploi : AFTR (l'Action de Formation Préalable au Recrutement) permettant aux candidats d'acquérir les compétences requises par l'emploi visé. Des personnes en chômage de longue durée ou éloignées de l'emploi ont ainsi pu être formées pendant sept semaines par l'entreprise tout en étant indemnisées par Pôle Emploi. Quatre semaines de formation ont eu lieu dans une des agences du groupe puis trois semaines dans l'agence d'accueil.

D'autres actions sont menées en faveur de l'emploi des personnes relevant du secteur de l'insertion par le biais du recours à ESAT notamment pour l'entretien des espaces verts, l'assemblage de certains de nos produits, et le conditionnement de pièces.

Pour favoriser l'emploi des jeunes, des stages découvertes sont régulièrement proposés et les contrats d'apprentissage favorisés.

III-3-4- Favoriser la communication et le dialogue social

Entretenir une relation long terme avec toutes les personnes travaillant au sein du groupe implique une communication claire, adaptée et fréquente pour que chacun puisse s'inscrire pleinement au sein de l'entité dans laquelle il travaille et du groupe. Un bon dialogue social est un gage de cohésion, de fidélisation des équipes et permet de faire progresser la marque employeur.

III-3-4-1- Garantir les conditions de tenue des réunions des instances représentatives du personnel

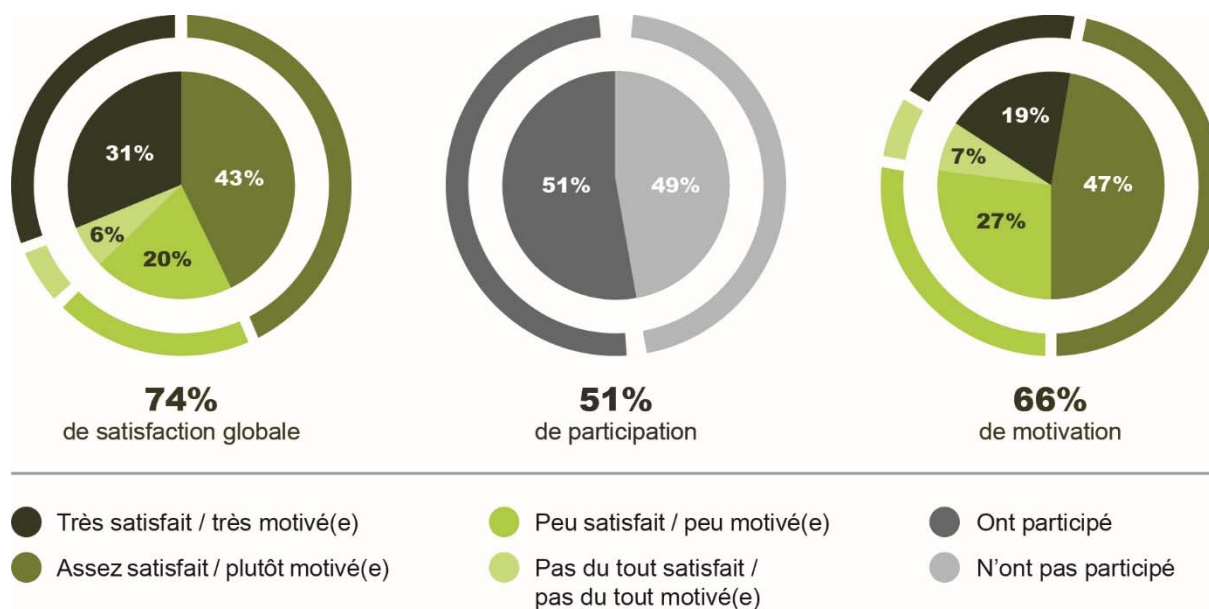
Girodgroup respecte l'ensemble des législations applicables aux diverses sociétés du groupe en matière d'instances représentatives du personnel. Toutes les entités ne sont pas dotées de ces instances en raison d'effectifs inférieurs au seuil dans certaines entités ou de carence. Entretenir un dialogue social sain et constructif favorise la cohésion dans l'entreprise en mettant le salarié au cœur du débat et en l'associant à la stratégie de

l'entreprise. Le dialogue social fait donc partie intégrante du fonctionnement du groupe qui veille à permettre un travail efficace des instances représentatives du personnel et la tenue de réunions régulières dans un esprit permanent de concertation et de coopération. Il est un des facteurs essentiels d'un bon climat social. Le nombre de réunions du CSE de la société Signaux Girod, entité la plus importante du groupe en nombre de collaborateurs, dépasse d'ailleurs le nombre minimum imposé par la loi.

Pour s'assurer de la régularité des réunions des instances, le groupe a fixé un nombre minimum de six réunions annuelles de chaque instance représentative du personnel.

III-3-4-2- Mesurer la satisfaction grâce au baromètre social

Un baromètre social a été réalisé par l'organisme People Vox en 2021 sur l'ensemble du périmètre groupe afin d'évaluer la satisfaction et la motivation de l'ensemble des collaborateurs. Le taux de participation est de 51%, soit 401 retours sur 786 questionnés. Ce taux est en retrait de 10 points par rapport au dernier baromètre effectué en 2019. Le taux de satisfaction globale a progressé de 5 points. Ce questionnaire sera à nouveau réalisé en 2024.



III-3-4-3- Communiquer efficacement en interne

Un journal interne Panorama est diffusé dans tout le groupe de manière semestrielle. Il permet de communiquer à tous les salariés les informations relatives à la vie du groupe. Les thématiques abordées sont variées : nouveaux produits, réalisation de projets, évolution des organisations ou encore des outils de production, et résultats financiers. L'objectif de ce document interne est de donner une vision de la dynamique du groupe et de partager ses enjeux stratégiques. L'édito permet également une prise de parole du Président Directeur Général à destination de tous les collaborateurs, quels que soient leur fonction et leur lieu de travail. Pour ce faire, le journal est édité dans les langues suivantes : espagnol, hongrois, roumain, anglais, français, tchèque. Notre volonté est de créer un lien d'appartenance au groupe et de partager nos valeurs.

Une newsletter est désormais transmise tous les deux mois à chaque salarié (version dématérialisée ou papier) du périmètre Signalisation France pour communiquer des informations importantes sur diverses thématiques des ressources humaines.

III-4 - Enjeux sociétaux : Faire preuve d'éthique et de responsabilité dans la conduite de nos affaires



L'activité même du groupe traduit son engagement en faveur des enjeux sociétaux majeurs que sont la sécurité et le bien-être de tous. Le groupe expert des solutions de signalisation, signalétique, de mobilier urbain et de végétalisation propose une offre de services de qualité déployée en France et à l'international. La sécurité et le bien-être des usagers des espaces publics sont notre cœur de métier.

Le respect de la vitesse est un élément central de la sécurité routière auquel nous participons en proposant la vente et l'installation de ralentisseurs, de coussins berlinois, de radars pédagogiques, supports à sécurité passive. La sécurisation des centres-villes implique également la protection des plus fragiles par l'aménagement des abords des écoles et la mise aux normes « Accessibilité des personnes à mobilité réduite » dans les espaces publics.

De plus, nous garantissons la protection des chantiers par une offre de services complets allant de l'étude de déviation, du balisage des zones à l'installation de la signalisation ou encore la mise en place de déviations. Nous avons également développé la location de produits de signalisation tels que les séparateurs de voies, les panneaux certifiés et les feux de chantiers.

Une branche d'activité du groupe, dite Sociétés spécialisées, est dédiée à l'aménagement urbain et la végétalisation et aide à faire cohabiter l'Homme avec son environnement. L'amélioration des écosystèmes urbains en alliant performance durable et esthétique contemporaine tout comme la gestion de l'eau à travers un arrosage maîtrisé et le rafraîchissement urbain sont au cœur des solutions innovantes proposées.

Pour répondre aux évolutions sociétales liées aux objets connectés, à la route de demain ou encore à la Smart City, le groupe développe des solutions intelligentes au service de la sécurité et de la gestion des espaces publics :

- dispositifs intelligents et autonomes de signalisation renforcée pour sécuriser les usagers en mobilité et alerter d'un danger comme par exemple : sécurisation dynamique de passages piétons, de sorties d'écoles, alerte en cas de risque de crue via des capteurs connectés ;
- interface web DixitLive offrant un accès aux concitoyens afin de consulter les informations du journal électronique Edito en temps réel sur PC, smartphone et tablette.

Dans l'exercice de ses activités, le groupe s'attache à se conformer aux règles qui lui sont applicables, et cultive l'intégrité et la transparence pour une performance durable. Son évolution s'appuie sur des valeurs fortes qui ont jalonné son histoire : l'engagement, la responsabilité, la proximité et l'écoute. Ces mêmes valeurs sont aussi appliquées dans les relations entretenues avec les parties prenantes.

III-4-1- Agir avec éthique

Dans la conduite de ses affaires, le groupe promeut un strict respect de la réglementation en vigueur et des règles éthiques. Un code de conduite est actuellement en cours de rédaction pour détailler, pour l'ensemble des employés et partenaires des sociétés du groupe, les valeurs et les principes qu'il incarne et applique. Il sera implanté en 2023 et regroupera notamment en son sein les règles en matière de lutte contre la corruption et les règles concurrentielles. Le code décrira les situations sensibles pouvant survenir dans la conduite des activités du groupe (par exemple cadeaux, invitations...) et présentera les recommandations pour les prévenir, les identifier et les signaler. Le dispositif d'alerte sera également implanté en 2023. Au plus haut niveau, la direction promeut une culture de conformité, d'intégrité et de transparence.

III-4-1-1- Prévenir toute forme de corruption et garantir le respect des règles de concurrence

Enjeu  Les principaux clients du groupe sont les collectivités territoriales en charge de l'aménagement et de l'entretien des routes et des villes. La lutte contre la corruption est donc un haut point de vigilance. Le risque d'une sanction d'interdiction de soumissionner à des marchés publics impose également l'application par le groupe d'une tolérance zéro à l'égard de toute forme de corruption dans ses relations d'affaires. De plus, le risque encouru par le groupe est celui de l'altération de son image impactant directement ses performances.

Moyens  La société Signaux Girod a ainsi renforcé son dispositif de lutte contre la corruption entendue au sens large et regroupant notamment le trafic d'influence, les paiements de facilitation, la prise illégale d'intérêts, l'extorsion ou la sollicitation...

Une démarche d'identification et d'évaluation des risques est en cours. Elle permettra de compléter efficacement le guide anti-corruption actuellement en vigueur au sein du groupe. Ce guide traduit en anglais est diffusé le plus largement possible dans le groupe. Les dirigeants des filiales internationales ont été formés aux pratiques anti-corruption et chaque nouveau collaborateur du secteur Signalisation France exposé aux risques est formé au dispositif anti-corruption du groupe dans le cadre des journées d'intégration.

LES OBJECTIFS SONT DONC :

- D'ETABLIR L'ETAT DES RISQUES SUR LE PERIMETRE POLE SIGNALISATION FRANCE POUR POUVOIR ENSUITE LE DEPLOYER SUR LE SECTEUR INTERNATIONAL,
- DE METTRE EN PLACE UN GUIDE DE CONDUITE DEVELOPPE ET COMPLETE D'EXEMPLES CONCRETS,
- DE SENSIBILISER TOUJOURS PLUS LES COLLABORATEURS.

Indicateur  L'évolution du pourcentage du personnel occupant des postes exposés aux risques sur le Secteur Signalisation France formé au dispositif anti-corruption, indicateur clé de performance, permet d'évaluer la progression des actions en faveur de la prévention de la corruption.

Au 30 septembre 2022, 61% des personnes occupant des postes à risques ont été formées au dispositif anti-corruption du groupe. Si la quasi-totalité des nouveaux arrivants ont été formés à l'occasion de leur parcours d'intégration, le personnel en poste avant l'entrée en vigueur de ces formations doit encore l'être. Le groupe projette d'atteindre le taux de 100% de personnes occupant des postes à risques formées au 30 septembre 2024.

Le strict respect des règles concurrentielles est également attendu de l'ensemble des entités du groupe. Un guide des règles de concurrence traduit en anglais est appliqué dans le groupe. Il sera complété d'exemple concret et fera partie intégrante du code de conduite cité ci-dessus. Au même titre que les règles anti-corruption, tout nouvel arrivant occupant un poste à risques est formé spécifiquement aux règles de concurrence.

III-4-1-2- Se conformer au Règlement général de la protection des données (RGPD)

La gestion et le traitement des données personnelles sont basés sur le principe de transparence et de la responsabilité. Le groupe applique ces deux principes dans la structuration de sa démarche de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données et à chaque étape du traitement. Les équipes ont été sensibilisées, notamment les principales collectrices d'informations afin qu'elles puissent identifier les données traitées dans le cadre de leurs fonctions et faire remonter les informations via un formulaire permettant la mise à jour du registre de traitement de données. Des interventions sont programmées dans les réunions de service à intervalle régulier pour rappeler la nécessaire vigilance de chacun à transmettre tout changement ou tout nouveau traitement au service en charge du registre.

Le groupe de travail spécifiquement consacré à la mise en conformité du Règlement Général sur la Protection des Données œuvre à mettre en conformité les données personnelles collectées auprès des collaborateurs, des clients, fournisseurs et contractants du groupe et veille à sécuriser ces données conformément à la réglementation. Les sites internet et applications du groupe se conforment aux dispositions légales relatives aux données personnelles. Ils sont dotés d'une politique de gestion des données personnelles et de gestion des cookies

III-4-1-3- Promouvoir le respect des conventions fondamentales de l'OIT

L'éthique est une valeur fondamentale pour le groupe partagée par tous. Il adhère tout particulièrement aux principes de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et aux 10 conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) portant sur :

- le travail forcé ;
- la liberté syndicale et la protection du droit syndical ;
- le droit d'organisation et de négociation collective ;
- l'égalité des rémunérations ;
- l'abolition du travail forcé ;
- les discriminations ;
- l'âge minimum d'admission à l'emploi ;
- les pires formes de travail des enfants ;
- le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail
- et sur la sécurité et la santé des travailleurs.

La France ainsi que tous les pays dans lesquels le groupe est implanté ont ratifié au moins 8 des conventions, savoir : la Belgique, la Tchèque : 10, la France, la Hongrie, la Lettonie : 9, la Roumanie, le Maroc, la Bulgarie, la Colombie et le Pérou : 8.

Lors de la création d'un nouveau fournisseur dans notre base de données, la société Signaux Girod exige qu'il atteste et s'engage au strict respect des 10 conventions fondamentales de l'OIT.

III-4-1-4- Lutter contre l'évasion fiscale

Girodgroup agit en conformité avec les lois fiscales des pays où il est implanté et les règles fiscales applicables à ses activités. Il s'acquitte de ses obligations déclaratives et du paiement de l'impôt dans les délais et agit en toute transparence à l'égard des administrations fiscales. Le groupe n'a donc pas mis en place de structures ou procédures dont l'objet serait la lutte contre l'évasion fiscale.

III-4-2- Collaborer avec les parties prenantes de manière responsable et transparente

Conscient qu'une entreprise ne peut évoluer qu'en se souciant de son écosystème composé de toutes ses parties prenantes, le groupe attache une grande importance à développer un dialogue constructif avec tous les acteurs concernés par son activité. Il applique à tous les mêmes règles de conduite en agissant avec loyauté et intégrité et en suivant un principe de transparence.

III-4-2-1- Promouvoir des relations fournisseurs et sous-traitants claires et durables

Un cahier des charges général a été mis en place en 2021 afin de définir les exigences générales qui régissent la relation entre le groupe et ses prestataires, fournisseurs, sous-traitants. Ce cahier des charges général est complété chaque fois que nécessaire par un cahier des charges techniques qui définit les exigences techniques des produits. Les fournisseurs sont des partenaires privilégiés. Nouer des relations durables implique une confiance mutuelle et une transparence à toutes les étapes de la relation, de la contractualisation jusqu'au règlement. La crise des matières premières que nous avons rencontrée nous a rappelé l'importance d'un dialogue continu pour limiter les probabilités de défaut et diminuer les dysfonctionnements.

Les relations avec les fournisseurs sont définies en interne par des politiques au niveau du siège qui gère une large part des achats du périmètre Signalisation France. Cette politique d'achats plus centralisée, avec un référentiel fournisseurs pour l'ensemble des filiales France, garantit une meilleure gestion et une rationalisation efficace des achats. Cette centralisation porte notamment sur les équipements véhicules, le parc électroportatif dont le partenaire a été sélectionné eu égard à la durabilité de ses produits et leur critère de réparabilité, ainsi que les EPI et vêtements de travail.

La politique d'achat vise de plus en plus à favoriser les fournisseurs locaux et les circuits courts en limitant les intermédiaires. Les impacts environnementaux figurent parmi les critères de choix de nouveaux fournisseurs. Le moment de la contractualisation est l'occasion d'instaurer d'emblée un dialogue et une relation équilibrée. Communiquer les attentes de l'entreprise est le premier pas vers une collaboration longue durée. Les contrats doivent intégrer des clauses claires et assurer l'équité financière dans la relation. Un nouveau logiciel de gestion des contrats fournisseurs va être mis en place en 2023. Il permettra un suivi rigoureux des relations fournisseurs et sera l'occasion de faire un point sur la contractualisation des relations fournisseurs.

Deux fois par an, le service achats procède à une évaluation des fournisseurs ainsi que des partenaires stratégiques dont les sous-traitants du site de production et les transporteurs. A l'issue de cette évaluation, des demandes peuvent être adressées aux partenaires pour obtenir un engagement et un plan d'actions afin de maintenir un standard de qualité voire des rencontres organisées en cas de problématiques plus impactantes ou des déferencements décidés dans les situations les plus délicates. Par ailleurs, des visites et rencontres régulières sont programmées avec les fournisseurs pour maintenir une relation gagnante.

Pour assurer des relations de sous-traitance équilibrées et claires, le groupe a lancé un plan de contractualisation des relations avec ses sous-traitants. Le logiciel de gestion des contrats devra permettre un suivi efficient de son avancement.

III-4-2-2- Garantir la satisfaction clients

La relation clients est essentielle pour le groupe qui n'a de cesse de travailler à son amélioration. L'écoute et la recherche permanente de la satisfaction de leurs besoins sont les piliers de notre relation clients. Proposer des services adaptés à leurs exigences et répondre à leurs problématiques est une priorité.

Par assurer la satisfaction de ses clients le groupe s'est depuis toujours imposé un standard de qualité sans égal. Cette exigence lui a toujours permis de se positionner sur le marché et a contribué à l'implication des salariés. La démarche qualité qui est une politique transversale au sein de l'entreprise. Elle est donc menée au regard des autres objectifs tels que la performance environnementale et la sécurité des employés. Elle est déployée par le service QSE dans un souci permanent d'évaluation et d'amélioration continue.

De nombreux produits vendus sont certifiés NF CE. De plus l'implication dans la satisfaction clients se concrétise par l'obtention de la norme ISO 9001 de plusieurs entités du groupe.

Sur le périmètre Signalisation France, les réclamations des clients sont recensées et centralisées dans l'ERP. Chaque réclamation est ensuite analysée avant d'être traitée par le service après-vente qui transmet ensuite la réclamation au service concerné.

Chaque semaine le nombre de conformités est suivi et transmis aux responsables de services. Le taux moyen de conformités clients est de 98,16% pour l'exercice 2021/2022. Il est en léger retrait par rapport à l'exercice précédent (98,23% pour l'exercice 2020/2021).

La base contractuelle de nos relations clients sont nos CGV et CGT. Rappelons toutefois que les CGV sont rarement appliquées dans le cadre des réponses à appels d'offres.

III-4-3- Soutenir les territoires

Implanter les sites de production localement

Le groupe, dans sa stratégie de développement, a fait le choix de produire localement pour assurer à ses clients un service réactif, réduire son impact environnemental et développer l'activité économique territoriale.

GIRODGROUP, C'EST :

1 site historique industriel implanté au cœur du Jura d'une superficie de 24 086 m² avec une capacité de production de 12 500 panneaux par semaine. Signaux Girod est un acteur important du tissu local.

L'impact de son activité sur les riverains est contrôlé. Des silencieux ont été installés aux endroits identifiés comme sources de nuisances sonores et font l'objet d'un contrôle tous les trois ans. En outre, la société organise tous les deux ans un moment convivial avec le voisinage direct du site de production afin d'échanger sur les désagréments subis et de trouver des solutions. Une haie de végétaux a ainsi été plantée pour limiter les nuisances sonores.



AVEC POUR AMBITION DE NOUS INSCRIRE DANS LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE ET AGIR POUR LA SAUVEGARDE DES EMPLOIS EN FRANCE, NOUS SOMMES ADHERENTS A LA FRENCH FAB, REFLET DE LA FIERTE DE L'EXCELLENCE FRANÇAISE !

2 sites de production spécialisés dans le mobilier urbain et de végétalisation de 4 742 m² et 5 000 m²,

6 sites de production à l'international. Les sociétés du groupe implantées à l'international ont fait le même choix d'une implantation locale de leurs sites de production pour être au plus proche de leurs clients et leur garantir une entière satisfaction.

Apporter des soutiens concrets

FOCUS SUR GSR, FILIALE SITUEE EN ROUMANIE

La législation fiscale roumaine permet aux entreprises ayant un résultat financier positif au cours d'une année civile de parrainer des ONG en redirigeant jusqu'à 20 % de leur impôt sur les bénéfices vers des bénéficiaires effectuant un travail communautaire/social. Cette année, des projets locaux ont été parrainés :

- Asociatia Autism Association - une ONG proposant des traitements ambulatoires pour les enfants autistes et des conseils aux parents,
- une école locale : aidant financière pour le matériel et l'équipement de la classe,
- club sportif Krepelka à Timisoara,
- Asociatia Salvați Patrimoniul Arhitectural - une ONG active dans l'entretien des bâtiments historiques,
- Un parrainage individuel pour un traitement médical d'urgence.

FOCUS SUR UNE INITIATIVE REGIONALE

L'agence située à Carcassonne a créé une piste d'éducation routière sur son terrain et le met à disposition des associations locales pour qu'elles puissent initier les jeunes aux bonnes pratiques en matière de sécurité.

IV - Analyse des risques

IV-1 - Risques de marché

IV-1-1- Risque de change

La quasi-totalité du chiffre d'affaires social est réalisé en euro, ce qui induit une absence de risque de change. Une part du chiffre d'affaires consolidé est réalisée par nos filiales étrangères en devises. La parité de ces devises a peu évolué au cours de l'exercice.

IV-1-2- Risque de taux

Les emprunts à long et moyen terme auprès des établissements de crédit, de la SA Signaux Girod, représentent 3 544 K€ au 30 septembre 2022, et sont répartis de la façon suivante :

	Total	Echéance à moins d'un an	Echéance d'un à cinq ans	Echéance à plus de cinq ans
Taux fixe	6 905	1 720	4 618	567

Au cours de l'exercice, la charge d'intérêt s'est élevée à 51 K€.

IV-2 - Risque industriel

IV-2-1- Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité

Sur l'ensemble des sociétés françaises, un planning de suivi de maintenance, préventive et curative, a été mis en place. Les contrôles et les vérifications périodiques réglementaires des sociétés sont assurés par des organismes agréés. Cela concerne, les appareils de levage et la manutention des machines, les installations électriques, les équipements sous pression et les mesures d'ambiance dans les locaux. D'autres entreprises, avec lesquelles ont été signés des contrats de maintenance, interviennent pour le contrôle et l'entretien des portes automatiques, des ascenseurs, des cuves, bassins et réservoirs, des disconnecteurs, du groupe froids, des chaudières, des engins de manutention et levage, des extincteurs, des sprinklers et RIA (robinets d'incendie armés), des commandes de désenfumage, des blocs d'éclairage et de secours, des matériels spécifiques.

Après chaque visite, un rapport est établi par l'organisme ou la société qui effectue le contrôle. Toutes les actions correctives sont traitées, en interne ou en externe, dans les délais préconisés.

IV-2-2- Assurance et couverture de risque

La politique du groupe est de souscrire auprès d'assureurs notoirement solvables des polices d'assurances couvrant les risques identifiés pour des montants adaptés aux risques encourus :

- Responsabilité civile d'exploitation pour les dommages corporels, matériels et immatériels, à concurrence de 10 M€, dont :

- 5 M€ pour les dommages matériels et immatériels consécutifs ;
- 1 M€ pour les dommages immatériels non consécutifs ;
- 2 M€ au titre de la garantie Faute inexcusable.

- Responsabilité civile après livraison à concurrence de 5 M€ pour les dommages corporels, matériels et dommages immatériels, dont 1.5 M€ pour les dommages immatériels non consécutifs.

- Responsabilité civile des dirigeants : couverture à concurrence de 3 M€.

- Multirisque industrielle qui couvre les bâtiments, le matériel et les marchandises du groupe Girod ainsi que la perte d'exploitation :

- Bâtiments à concurrence de la valeur de reconstruction à neuf ;

- Matériel à concurrence de la valeur de remplacement à neuf ;
- Marchandises à concurrence de la valeur de remplacement.
Ces trois postes sont garantis à hauteur de 104 M€.

- Perte d'exploitation à concurrence de la marge brute consolidée du groupe.

Les capitaux assurés évoluent régulièrement en fonction des investissements du groupe et des indices en vigueur.

V - Analyse sur l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats

En millions d'Euros (Chiffres arrondis au dixième de million le plus proche)	2021/2022 Du 01/10/2021 Au 30/09/2022	2020/2021 Du 01/10/2020 Au 30/09/2021	Variations en M€
Chiffre d'affaires	102,6	94,8	+ 7,8
EBITDA courant	+ 4,5	+ 6,2	- 1,7
Résultat opérationnel courant	- 1,1	+ 1,0	- 2,1
Perte de valeur	- 1,3	- 2,7	+ 1,4
Autres produits et charges opérationnels	- 0,8	+ 0,5	- 1,3
Résultat opérationnel	- 3,2	- 1,2	- 2,0
Résultat net consolidé	- 3,7	- 1,5	- 2,2
Résultat net part du groupe	- 3,7	- 1,5	- 2,2

L'exercice 2022 enregistre une progression du chiffre d'affaires de 8,2 %, au-delà de l'objectif communiqué en mars 2022 (fourchette comprise entre 95 M€ et 99 M€). L'EBITDA courant est en baisse de 1,7 M€ et passe de 6,5 % du chiffre d'affaires au 30 septembre 2021 à 4,4 % du chiffre d'affaires au 30 septembre 2022. Les marges ont été fortement pénalisées par les surcoûts des matières premières.

La perte nette consolidée de l'exercice atteint 3,7 M€. Elle intègre une perte de valeur de 1,3 M€ constatée notamment sur le goodwill de notre filiale spécialisée Concept Urbain, ainsi que des frais de restructuration des filiales espagnole et lettone pour 1,5 M€.

Le résultat opérationnel courant ressort à -1,1 M€ et se décompose de la manière suivante sur les différents pôles :

Signalisation France : (CA : 66,2 M€ - ROC : -1,4 M€)

Le chiffre d'affaires dépasse l'objectif annoncé. Toutefois, l'exercice a été marqué par la hausse des prix des matières premières non totalement répercutée aux clients, ayant pour conséquence une diminution de la marge. Le résultat opérationnel courant s'est dégradé de 0,9 M€ à -1,4 M€.

Sociétés spécialisées : (CA : 10,0 M€ - ROC : +0,7 M€)

Le chiffre d'affaires a progressé de 1,3 M€. Le résultat opérationnel courant s'améliore de +0,3 M€, provenant essentiellement de notre filiale de mobilier urbain végétalisé (Atech).

Activités internationales : (CA : 26,4 M€ - ROC : -0,4 M€)

Le chiffre d'affaires réalisé au titre de l'exercice a dépassé nos objectifs grâce à une forte activité de notre filiale roumaine. Néanmoins, les difficultés opérationnelles rencontrées en particulier sur l'Espagne et la Lettonie ont détérioré le résultat opérationnel courant qui chute à -0,4 M€.

VI - Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires HT versés au cours de l'exercice (en K€)

	ERNST & YOUNG				GRANT THORNTON			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	30/09/22	30/09/21	30/09/22	30/09/21	30/09/22	30/09/21	30/09/22	30/09/21
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
Emetteur	61.9	109.1	100.00	100.0	48.4	53.8	77.7	65.0
Filiales intégrées globalement	0.0	0.0	0.0	0.0	13.9	29.0	22.3	35.
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes :								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	61.9	109.1	100.0	100.0	62.3	82.8	100.0	100.0
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
Total	61.9	109.1	100.0	100.0	62.3	82.8	100.0	100.0

VII - Renseignements concernant le capital social

Evolution du capital social

	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020
Capital social	13 422 500	13 422 500	14 807 806
Nombre d'actions	1 032 500	1 032 500	1 139 062

Répartition du capital au 30 septembre 2022

	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Société Familiale de Gestion Girod	717 213	69.46	1 434 426	81.40
Famille Girod nominatifs	21 081	2.04	42 157	2.39
Autres nominatifs	3 324	0.32	6 400	0.36
Actions propres	11 602	1.12	0	0.00
Flottant	279 280	27.05	279 280	15.85
Total	1 032 500	100.00	1 762 263	100.00

Actionnaires ayant fait une déclaration de franchissement de seuil : Néant

Droit de vote double

L'article 30.3, des statuts de la SA Signaux Girod précise :

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ce droit est également conféré dès leur émission :

- en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ;
- en cas de fusion, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire de la société absorbée en échange d'actions de cette société pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Droit de vote aux assemblées :

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées extraordinaires ou spéciales.

Cours de l'action

	Cours moyens en €	Nombre moyen de titres par séance
Janvier 2022	15,65	488
Février 2022	16,50	360
Mars 2022	15,80	390
Avril 2022	15,59	303
Mai 2022	13,58	244
Juin 2022	12,54	223
Juillet 2022	12,33	172
Août 2022	13,30	138
Septembre 2022	12,79	153
Octobre 2022	12,31	68
Novembre 2022	11,59	935
Décembre 2022	12,14	342
Moyenne	13,68	318

VIII - Attestation du responsable du rapport annuel

J'atteste qu'à ma connaissance :

- les comptes sont établis conformément aux normes applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation ;
- le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation et comporte une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Bellefontaine, le 26 janvier 2023
Claude GIROD
Président Directeur Général

IX - Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la vérification de la sincérité et la conformité de la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

SIGNAUX GIROD

881 Route des Fontaines, 39400 BELLEFONTAINE

Exercice clos le 30 septembre 2022

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (tierce partie), accrédité Cofrac Vérification, n°3-1860 (liste des implantations et portée disponibles sous www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra financière relative à l'exercice clos le 30 septembre 2022 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures internes.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées, un programme disponible sur demande visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 2° et du 3° du I de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce :

- Nous avons réalisé une planification prévisionnelle de la mission, réalisé une réunion de lancement interne et une réunion de lancement avec le client pour prendre connaissance de la déclaration, du périmètre, des risques d'inexactitudes et ajuster la planification ;
- Nous avons réalisé une relecture critique pour apprécier la cohérence d'ensemble de la DPEF ;
- Nous avons vérifié la conformité : nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au I de l'article R. 225-105 et les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- Nous avons présenté nos conclusions intermédiaires et fait une revue des corrections apportées ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- Nous avons identifié les personnes en charge des processus de collecte et examiné les processus de collecte, compilation, traitement et contrôle visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Nous avons fait une revue de cohérence des évolutions des résultats et indicateurs clés de performance ;
- Nous avons identifié les tests de détail à réaliser et listé les preuves à collecter ;
- Nous avons consulté des sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives que nous avons considérées les plus importantes.
- Nous avons vérifié la sincérité d'une sélection d'indicateurs clés de performance et résultats quantitatifs (données historiques) que nous avons considérés les plus importants¹ via des tests de détail (vérification de la correcte application des définitions et procédures, vérification de la consolidation, rapprochement des données avec des pièces justificatives). Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 34 et 69% des données sélectionnées pour ces tests ;

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre novembre 2022 et janvier 2023 sur une période d'intervention de 3 mois. Nous avons mené 8 entretiens les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Nous attirons l'attention du lecteur sur les précisions apportées sur les périmètres de consolidation des indicateurs présentés au paragraphe 1.1.4.2 « Liste des principaux objectifs/enjeux retenus et indicateurs associés »
- La politique relative au risque « Maitriser la consommation d'eau » ne mentionne pas d'engagement et/ou d'objectif d'amélioration.

¹ Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes :

- Taux de déchets revalorisés
- Taux de fréquence SPE
- Nombre d'heures de formation
- Taux de salariés formés
- Pourcentage du personnel occupant des postes à risques formés

- Aucun indicateur clé de performance n'est présenté pour les politiques relatives aux risques « intégrer les nouveaux collaborateurs » et « Permettre à tous les collaborateurs du groupe d'être associés à la prospérité de leur entreprise » qui sont « En cours de construction » comme précisé dans la DPEF.

Fait à Toulouse, le 26/01/2023

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

SAS CABINET DE SAINT FRONT

Pauline de Saint Front
Présidente

X - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Signaux Girod

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société Signaux Girod,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

X-1 - Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

X-2 - Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Entités concernées	Nature, objet, et modalités
SAS Familiale de Gestion de Portefeuille GIROD	Convention d'animation et de prestations de services conclue le 27 novembre 2013 entre la S.A.S. Familiale de Gestion de Portefeuille GIROD et votre société. Missions de conseil, d'assistance et de contrôle comptabilisées dans les charges au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 pour un montant de 222 000 € hors taxes.

Besançon et Lyon, le 27 janvier 2023

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton
International

ERNST & YOUNG et Autres

Alexandre Ringuet

Associé

Frédéric Jentellet

Associé

Mohamed Mabrouk

Associé

XI - Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise (Article L.225-37 du Code de Commerce)

Conformément aux termes de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de présenter, dans le cadre de l'approbation des comptes clos le 30 septembre 2022, les informations relatives :

- à la composition, aux attributions et au fonctionnement des organes de gouvernance de la Société ;
- à la politique de rémunération des mandataires sociaux et à leur rémunération ;
- ainsi que d'autres informations devant y figurer en vertu des dispositions du Code de commerce.

Ce rapport a été préparé sur la base des travaux réalisés par les directions juridique, financière et des ressources humaines. Il a été approuvé par le Conseil d'administration durant sa réunion du 26 janvier 2023.

Il a également fait l'objet, de la part des Commissaires aux comptes, en vertu de l'article L. 22-10-71 du Code de commerce, d'un rapport présentant leurs observations sur le présent rapport et attestant de l'existence des informations requises dans ce rapport.

XI-1 - Présentation et fonctionnement des organes de gouvernance

Code de gouvernement d'entreprise de référence

En date du 11 mai 2012, le Conseil d'administration a décidé de se référer aux prescriptions du Code de gouvernement d'entreprise Middenext, établi en décembre 2009 et révisé en septembre 2016 puis en septembre 2021. Ce code apparaît plus adapté à la Société que le code AFEP-MEDEF, au regard de sa taille, de sa structure et de la répartition de son capital.

XI-1-1- Le Conseil d'administration

XI-1-1-1- Composition du Conseil

Conformément à l'article 17 des statuts et à son règlement intérieur, le Conseil d'administration de la société est composé de trois à six membres. Les administrateurs sont nommés et renouvelés par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'administration après avis du Comité des nominations. Ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Les administrateurs doivent être actionnaires de la société. La durée de leurs fonctions est fixée à six années.

Les membres du Conseil d'administration sont :

- Monsieur Claude GIROD, Président Directeur Général ;
- Madame Jacqueline GIROD, Directrice Générale Déléguée ;
- Madame Valérie CONCLOIS, administrateur ;
- Monsieur Jacques MORLOT, administrateur indépendant ;
- Monsieur Éric PICHET, administrateur indépendant.

Monsieur Claude GIROD, Mesdames Jacqueline GIROD et Valérie CONCLOIS ainsi que Monsieur Jacques MORLOT ont été nommés au cours de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mars 2012 pour une durée de six années. Leur mandat a été renouvelé le 29 mars 2018 pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024.

Monsieur Éric PICHET a été nommé au cours de l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2013 pour une durée de six années. Son mandat a été renouvelé le 28 mars 2019 pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2025.

La nomination de chaque administrateur a fait l'objet d'une résolution distincte et des informations suffisantes sur l'expérience et la compétence de chaque administrateur ont été communiquées à l'Assemblée Générale.

La composition du Conseil est synthétisée dans le tableau « Composition du Conseil et des Comités » annexé au présent rapport.

La liste des fonctions exercées par les membres actuels du Conseil d'administration dans d'autres sociétés est la suivante :

Monsieur Claude GIROD

Sociétés françaises du groupe :

Représentant de la S.A. Signaux Girod, personne morale Présidente
S.A.S. International Girod
S.A.S. Sociétés Spécialisées Girod
S.A.S. Signaux Girod La Réunion

Président
S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod
S.A.S. Signaux Girod Nord
S.A.S. Signaux Girod Est
S.A.S. Concept Urbain
S.A.S. Avance Technologique Choletaise - ATECH
S.A.S. L'Action Girod

Gérant
S.A.R.L. Signaux Girod Ouest
S.A.R.L. Signaux Girod Sud
S.A.R.L. L'Appentière Fleurie

Société internationale du Groupe :

Administrateur ACE Mobilier Urbain S.A. (Belgique)

Société n'appartenant pas au groupe :

Gérant S.A.R.L. L'Immobilier Marceau

Madame Jacqueline GIROD

Sociétés françaises du groupe :

Directrice générale
S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod
S.A.S. Avance Technologique Choletaise – ATECH

Société n'appartenant pas au groupe :

Co-gérante & associée S.C.I. Girodyssée

Madame Valérie CONCLOIS

Société française du groupe :

Directrice générale S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod

Sociétés n'appartenant pas au groupe :

Co-gérante
S.C.I. Girodyssée
S.C.I. Les Grands Biefs

Monsieur Jacques MORLOT

Pas d'autre mandat

Monsieur Eric PICHET

Société française n'appartenant pas au groupe :

Administrateur GESTION 21 (S.A. non cotée)

Membres indépendants

L'article 1-2 du règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit : « Conformément aux recommandations du Code Middlednext, la présence de 2 membres indépendants au sein du Conseil est nécessaire. »

Les critères d'indépendance appliqués par l'entreprise sont ceux issus du Code Middlednext :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier...) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Monsieur Jacques MORLOT et Monsieur Éric PICHET, nommés respectivement pour la première fois en date du 30 mars 2012 et du 29 mars 2013, sont membres indépendants du Conseil d'administration et des Comités. Conformément à la recommandation n°3 du Code Middlednext, leur indépendance fait l'objet d'une revue annuelle par le Conseil d'administration. La dernière revue de l'indépendance des membres, opérée au regard des critères du Code Middlednext, a été effectuée par le Conseil durant sa réunion du 8 décembre 2022. A l'unanimité, les membres du Conseil ont considéré que Messieurs Jacques MORLOT et Éric PICHET continuaient de remplir les critères d'indépendance édictés par ledit Code.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, composé de cinq membres, comprend deux femmes et trois hommes, soit un taux de 40% de femmes. Cette répartition est conforme aux dispositions de l'article L225-18-1 du Code de commerce.

XI-1-1-2- Fonctionnement du Conseil

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

La préparation et l'organisation du Conseil s'inscrivent dans le cadre défini par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés anonymes, le Code de gouvernement d'entreprise Middlednext, les statuts de la Société, ainsi que par les dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration.

Règlement intérieur du Conseil d'administration

Les membres du Conseil ont, en date du 4 octobre 2012, mis en place le règlement intérieur du Conseil d'administration. Suite à la révision du code Middlednext opérée en 2016, ce règlement a été modifié en date du 24 janvier 2017 pour se conformer aux nouvelles recommandations puis en date du 9 décembre 2021 pour tenir compte de la révision dudit Code de septembre 2021.

Ce règlement comporte les rubriques suivantes :

- rôle du Conseil et opérations soumises à autorisation préalable du Conseil ;
- composition du Conseil / critères d'indépendance des membres ;
- devoirs des membres (déontologie : loyauté, non concurrence, révélation des conflits d'intérêts et devoir d'abstention, éthique, confidentialité) ;
- fonctionnement du Conseil (fréquence, convocation, information des membres, utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication) et des Comités ;
- règles de détermination de la rémunération des administrateurs ;
- modalités de protection des dirigeants sociaux (assurance responsabilité civile des mandataires sociaux).

Le règlement intérieur est disponible sur le site internet de la Société : <https://girod-group.com/investisseurs/> (rubrique « Conseil d'administration »).

Convocations des membres du Conseil d'administration

Conformément à l'article 19 des statuts, la convocation qui mentionne l'ordre du jour, doit intervenir au moins cinq jours ouvrables à l'avance par lettre, télécopie ou courriel avec accusé de réception. La convocation peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Au titre de l'exercice 2021/2022, les membres du Conseil d'administration ont ainsi été convoqués à l'initiative de leur Président, dans les délais impartis. Conformément à l'article L. 823-17 du Code de commerce, les

Commissaires aux comptes ont été convoqués à la réunion du Conseil d'administration qui a examiné et arrêté les comptes annuels et intermédiaires.

Information des membres du Conseil d'administration

Les administrateurs sont informés régulièrement de tout événement ou évolution importants pour la Société. Tous les documents et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil d'administration leur sont communiqués dans un délai suffisant leur permettant ainsi de préparer et délibérer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Les administrateurs peuvent demander à tout moment des documents relatifs à l'évolution de la Société, aux résultats ou à sa situation financière. Ils peuvent demander des informations complémentaires sur les spécificités de la Société, ses métiers et ses secteurs d'activité.

Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Participation aux réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication

Le Président du Conseil d'administration peut autoriser la participation d'un ou de plusieurs administrateurs par visioconférence ou par télécommunication dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et le règlement intérieur.

Délibérations

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents (ou réputés tels en cas de recours à des moyens de télécommunication).

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des membres présents (ou réputés tels en cas de recours à des moyens de télécommunication). La voix du président de séance est prépondérante.

Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion par le secrétaire et communiqués dans un délai de 25 jours calendaires à tous les membres du Conseil d'administration. Ils sont ensuite approuvés, paraphés et signés au cours du Conseil suivant.

Fréquence des réunions

Les articles 19 des statuts et 3 du règlement intérieur prévoient que le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Toutefois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil d'administration, peuvent, en indiquant précisément l'ordre du jour de la réunion, convoquer le Conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022, le Conseil d'administration s'est réuni 7 fois.

Le taux de présence des membres du Conseil à ces réunions est de 100 %.

Missions et attributions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

En particulier et sans que cette liste soit limitative :

- il délibère sur la stratégie de la Société proposée par le Président et sur les opérations qui en découlent et plus généralement sur toute opération significative portant notamment sur des investissements ou des désinvestissements significatifs ;
- il désigne ou propose la nomination de dirigeants sociaux ;
- il définit la politique de rémunération des mandataires sociaux ;
- il arrête les comptes annuels et semestriels ;
- il approuve le rapport annuel de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés à travers les comptes et la communication financière.

D. RAPPORT DIVERS

En application du règlement intérieur du Conseil d'administration et dans le cadre de son organisation interne, certaines décisions doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration avant d'être engagées par la direction (cf. ci-après limitation de pouvoirs du Directeur Général).

Activité du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2021/2022

Le Conseil d'administration a principalement consacré ses travaux à :

- la modification de son règlement intérieur et de celui du Comité d'audit ;
- l'autorisation et au suivi du processus de vente de la filiale Girodservices ;
- le suivi de la situation de la filiale Girod Maroc ;
- le suivi de la situation de la filiale M-2 (Lettonie) ;
- le suivi de l'activité, du plan stratégique et des perspectives ;
- l'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ;
- l'examen des conventions réglementées ;
- l'examen et l'arrêté des comptes annuels et semestriels et la préparation du rapport financier ;
- la répartition des rémunérations des administrateurs ;
- les principes et critères de détermination des éléments de rémunération des dirigeants ;
- la définition de la politique de rémunération des mandataires sociaux ;
- l'autorisation de rachat des actions propres ;
- la revue des conflits d'intérêts et de l'indépendance des membres du Conseil ;
- la mise en place d'une procédure de gestion des conflits d'intérêts ;
- l'autorisation d'emprunts.

Politique visant l'équilibre femmes et hommes

Le code Middlednext recommande qu'au-delà de la loi, et en tenant compte du contexte métier, le Conseil vérifie qu'une politique visant à l'équilibre femmes hommes et à l'équité est bien mise en œuvre à chaque niveau hiérarchique de l'entreprise.

Durant l'exercice 2021/2022, le Conseil a pu étudier le plan d'actions égalité professionnelle 2021 présenté au CSE de la société Signaux Girod en novembre 2021. Le plan 2022 présenté au CSE en novembre 2022 a été examiné par le Conseil en décembre 2022. A ce jour le service ressources humaines du groupe n'a pas mis en place de plan d'actions sur le périmètre Signalisation France et Sociétés spécialisées, et les filiales internationales restent totalement indépendantes dans ce domaine. La politique visant l'équilibre femmes hommes est plus largement développée dans la Déclaration de Performance Extra-Financière.

Analyse des votes des actionnaires minoritaires à l'Assemblée Générale du 24 mars 2022

En application de la recommandation 14 du Code Middlednext, le Conseil a examiné lors de sa réunion du 8 septembre 2022, le résultat des votes de l'Assemblée Générale du 24 mars 2022. Une attention particulière a été portée aux votes négatifs et le Conseil s'est interrogé sur l'opportunité de faire évoluer, en vue de l'Assemblée Générale suivante, ce qui a pu susciter des votes négatifs et sur l'éventualité d'une communication à ce sujet.

Evaluation des travaux du Conseil

Le Président invite, une fois par an, les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et la préparation de ses travaux.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022, les membres du Conseil d'administration ont été amenés à réfléchir sur ce thème lors de la réunion du 9 décembre 2021 et ont exprimé leur satisfaction. Les conclusions de la dernière évaluation réalisée le 8 décembre 2022 sont identiques.

Formation des membres du Conseil

Le Conseil réunit le 9 décembre 2021 a été appelé à se prononcer sur la formation de ses membres pour maintenir leur niveau de connaissances et de compétences conformément à la recommandation du Code Middlednext. Chacun ayant précisé qu'il n'avait pas de besoin de formation spécifique en dehors des formations auxquelles il participe déjà, aucun plan supplémentaire de formation n'a été établi.

Revue des points de vigilance

Cette revue s'effectue habituellement en décembre. Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022, la revue a été réalisée le 9 décembre 2021. La dernière revue des points de vigilance a été effectuée par le Conseil le 8 décembre 2022.

Prévention et gestion des conflits d'intérêts

L'article 12 du règlement intérieur dispose que « chaque administrateur a le devoir de faire-part spontanément au Conseil de toute situation, ou de tout risque de conflit d'intérêt réel ou potentiel avec la Société ou l'une de ses filiales, et doit s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'au vote de la ou des délibérations correspondantes. »

Conformément à la recommandation n°2 du Code Middlednext, une procédure de gestion des conflits d'intérêts a été mise en place dans la Société et une revue annuelle est réalisée par le Conseil en vue de prévenir et gérer les éventuels conflits d'intérêts. Le Conseil d'administration a procédé à cette revue pour la dernière fois durant sa réunion du 24 mars 2022 et considéré qu'il n'existait pas de conflits d'intérêts entre les devoirs des membres du Conseil d'administration et de la direction générale et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

XI-1-1-3- Délégations et autorisations en cours de validité accordées au Conseil d'administration

XI-1-1-3-1- Emission et rachat d'actions

En date du 24 mars 2022, l'Assemblée Générale Mixte :

- a autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire annuelle, soit jusqu'au 30 mars 2023, à faire acheter par la Société ses propres actions, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social.

Les acquisitions peuvent être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Signaux Girod par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme au règlement n°596/2014 du parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 ;

- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises dans le cadre d'une réduction de capital, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires.

Le prix maximum d'achat a été fixé à 30 euros par action.

- a donné au Conseil d'administration, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire annuelle, soit jusqu'au 30 mars 2023, l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés, ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

XI-1-1-3-2- Augmentations de capital

Néant.

XI-1-2- Les Comités du Conseil

En date du 25 septembre 2013, le Conseil d'administration a décidé la création d'un Comité d'audit et d'un Comité des rémunérations ; puis, le 27 novembre 2013, un Comité des nominations a été institué.

Ces différents Comités sont composés de Monsieur Jacques MORLOT et Monsieur Éric PICHET, tous deux administrateurs indépendants. Monsieur PICHET assure la présidence des trois Comités.

La composition des Comités est synthétisée dans le tableau « Composition du Conseil et des Comités » annexé au présent rapport.

Les Comités se réunissent en toute indépendance, hors la présence des dirigeants.

Le taux de présence des membres des Comités aux réunions a été de 100 % durant l'exercice 2021/2022.

Pour rappel, la cotation des titres de la société a été transférée sur Euronext Growth le 18 juin 2021. Bien que l'existence de Comités spécialisés du Conseil d'administration ne soit pas obligatoire pour les sociétés dont les titres sont cotés sur le marché Euronext Growth, le Conseil d'administration a décidé de maintenir les Comités

d'audit, de rémunérations et de nominations, composés chacun des deux administrateurs indépendants, avec conservation de leurs compétences.

XI-1-2-1- Le Comité d'audit

Principales missions

Sans préjudice des compétences du Conseil d'administration auquel il ne se substitue pas, le Comité d'audit assure, sous la responsabilité du Conseil, les principales missions suivantes :

- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, la formulation des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- l'examen des projets de comptes annuels et semestriels consolidés du groupe avant soumission au Conseil d'administration ;
- la revue de l'information comptable et financière en s'interrogeant sur la traduction comptable des événements importants ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- l'examen des risques et engagements hors-bilan significatifs ;
- la formulation de recommandations sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement par l'Assemblée Générale ;
- le suivi de la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission ;
- le contrôle du respect par les Commissaires aux comptes des conditions d'indépendance requises par la loi ;
- l'étude et la formulation de recommandations afin de structurer le politique RSE et l'examen de ses répercussions sur les décisions d'affaires importantes ;

Il doit rendre compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions et des résultats de la mission de certification des comptes. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité d'audit peut se saisir à tout moment de toute question significative en matière financière et comptable et formuler tous avis ou recommandations au Conseil d'administration dans les domaines ci-dessus.

Fréquence des réunions

Durant l'exercice clos le 30 septembre 2022, le Comité d'audit s'est réuni quatre fois.

Activités principales au cours de l'exercice 2021/2022

Le Comité d'audit a principalement consacré ses travaux au :

- suivi de la cartographie des risques et notamment des situations des filiales internationales et réalisation d'entretiens dans ce cadre ;
- suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- suivi du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- à l'examen des comptes annuels et semestriels ;
- à l'étude de la politique RSE ;
- et à la restitution de ses travaux au Conseil d'administration et l'exposé de son avis notamment sur les décisions à prendre concernant les filiales internationales (Girodservices, M-2 et Girod Maroc).

XI-1-2-2- Le Comité des rémunérations

Principales missions

Le Comité des rémunérations est chargé de présenter des propositions ou des recommandations au Conseil d'administration relatives notamment :

- à la politique de rémunération globale des dirigeants, mandataires sociaux de la Société ;
- au type et au mode de calcul des rémunérations des dirigeants (part fixe ou variable, avantages divers, etc.) ;
- à l'examen de toutes dispositions relatives aux retraites et à la prévoyance des dirigeants ;
- de manière générale, à toute question que lui soumet le Président ou le Conseil d'administration en matière de rémunération des dirigeants.

Fréquence des réunions

Durant l'exercice clos le 30 septembre 2022, le Comité des rémunérations s'est réuni deux fois.

Activités principales au cours de l'exercice 2021/2022

Le Comité des rémunérations a délibéré sur :

- la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;
- le bilan sur les objectifs et éléments de rémunération du Président Directeur Général et de la Directrice Générale Déléguée pour l'exercice 2020/2021 ;
- la fixation des objectifs et éléments de rémunération du Président Directeur Général et de la Directrice Générale Déléguée pour l'exercice 2022/2023.

XI-1-2-3- Le Comité des nominations

Principales missions

Le Comité des nominations est chargé de présenter des recommandations sur la composition du Conseil d'administration et la nomination de nouveaux membres.

Il joue un rôle essentiel dans l'établissement d'un plan de succession visant à proposer au Conseil des candidats en remplacement des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible.

Fréquence des réunions

Le Comité des nominations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2021/2022.

Activité principale au cours de l'exercice 2021/2022

Le Comité des nominations a examiné la question du plan de succession des mandataires sociaux.

Cette question fait l'objet de débats périodiques au sein du Comité des nominations et du Conseil d'administration.

XI-1-3- La Direction Générale

XI-1-3-1- Présentation de la Direction Générale

En date du 30 mars 2012, compte tenu de la taille et du caractère familial de la Société, les membres du Conseil d'administration ont décidé de confier au Président du Conseil d'administration la direction générale de la Société.

M. Claude GIROD est donc depuis cette date, Président Directeur Général. Il est assisté par Mme Jacqueline GIROD, qui assure les fonctions de Directrice Générale Déléguée.

Tous deux ont été nommés par le Conseil d'administration en date du 30 mars 2012. Ils ont été renouvelés dans leurs fonctions en date du 29 mars 2018 pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Conformément à la loi et aux statuts de la Société, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires, ainsi qu'au Conseil d'administration.

La Directrice Générale Déléguée dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

XI-1-3-2- Limitations de pouvoirs du Directeur Général

Dans le cadre du fonctionnement interne de la Société, le Conseil d'administration a apporté des limitations aux pouvoirs du Directeur Général. Ces dispositions internes sont opposables aux tiers.

L'autorisation préalable du Conseil d'administration est ainsi nécessaire pour la validité des décisions suivantes :

- donner des cautionnements, des avals ou des garanties au nom de la Société ;
- acquérir toute entreprise ou toute participation dans des sociétés créées ou à créer ; céder des participations, créer des sociétés ou toute forme de personne morale ou groupement ;
- acquérir ou céder tous biens ou droits immobiliers, des fonds de commerce ou d'autres éléments incorporels de fonds d'un montant supérieur à 500 000 euros ; prendre ou mettre en location-gérance des fonds de commerce ;
- suspendre ou arrêter une branche d'activité si le chiffre d'affaires annuel dépasse 100 000 euros ;
- constituer des sûretés réelles sur les actifs ;

D.

RAPPORT DIVERS

- octroyer des prêts pour un montant supérieur à 100 000 euros à tous tiers ;
- souscrire un emprunt d'un montant supérieur à 100 000 euros ;
- consentir des abandons de créances ou subventions d'un montant supérieur à 100 000 euros ;
- consentir des prêts, avances aux filiales et sous-filiales pour un montant supérieur à 300 000 euros.

Le Conseil d'administration du 23 septembre 2021 a autorisé le Président Directeur Général à donner, pour l'exercice 2021/2022, au nom de la Société, des cautionnements, garanties et avals dans la limite de 3 500 000 euros maximum cumulés pour toutes les autorisations en cours.

XI-2 - L'Assemblée des actionnaires et les modalités de participation des actionnaires

XI-2-1- Pouvoirs de l'Assemblée Générale

Conformément à la loi et aux statuts de la Société, les décisions des actionnaires sont prises en Assemblée Générale.

Les Assemblées Générales Ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Les Assemblées Générales Extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser les modifications des statuts.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour modifier sur une modification des droits des actions de cette catégorie.

XI-2-2- Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Convocation des actionnaires

Les différents éléments d'information concernant les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont précisés dans l'article 26 des statuts de la Société.

Modalités de participation

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions.

Toutefois ce droit est subordonné à l'inscription en compte des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par Uptevia, service titres et financiers – 12, place des Etats-Unis – CS 40083 – 92549 MONTRouGE CEDEX, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité qui gère leur compte titres (article R.22-10-28 Code de commerce).

L'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée Générale, tout actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner procuration à un autre actionnaire, à son conjoint ou partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, ou par toute autre personne physique ou morale de son choix (article L. 225-106 du Code de commerce) ;
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire (la formule de procuration sera alors utilisée pour approuver les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration) ;
- utiliser et faire parvenir à la Société un formulaire de vote par correspondance.

Aucun transfert de propriété réalisé après le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifié par l'intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

L'article 30 des statuts prévoit en outre : « Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées extraordinaires ou spéciales ».

Droit de vote double

Selon l'article 30 des statuts : « Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ce droit est également conféré dès leur émission :

- en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ;

- en cas de fusion, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire de la société absorbée en échange d'actions de cette société pour lesquelles il bénéficie de ce droit. »

XI-2-3- Répartition du capital social

Au 30 septembre 2022, date de clôture de l'exercice, le capital social était de 13 422 500 €. Il était composé de 1 032 500 actions d'une valeur nominale de 13 € chacune, de même catégorie.

La répartition du capital au 30 septembre 2022 était la suivante :

	Actions	
	Nombre	%
S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod	717 213	69,46
Famille Girod nominatifs	21 081	2,04
Autres nominatifs	3 324	0,32
Actions propres	11 602	1,12
Flottant	279 280	27,05
Total	1 032 500	100,00

La S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod est détenue à 100 % par la S.A.S. L'Action Girod, dont le capital est détenu majoritairement par la famille Girod.

XI-3 - Conventions règlementées et courantes

XI-3-1- Conventions intervenues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant de plus de 10 % des droits de vote et une société dont la SA possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social

La S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod, actionnaire de la Société à hauteur de 69,46 % au 30 septembre 2022, a conclu en date du 1^{er} octobre 2015, pour une durée indéterminée, une convention de prestation de services avec les filiales des périmètres Signalisation France et Sociétés spécialisées du groupe, détenues indirectement à 100 % par la Société.

Cette convention a donné lieu aux facturations suivantes durant l'exercice :

Société	Montant prestations facturées
Atech	10 150 €
Concept Urbain	6 090 €
Signaux Girod Ouest	16 240 €
Signaux Girod La Réunion	2 030 €
Signaux Girod Nord	14 210 €
Signaux Girod Sud	20 300 €
Signaux Girod Est	12 180 €

XI-3-2- Procédure d'identification des conventions réglementées et courantes

Une charte interne portant sur la procédure d'identification des conventions réglementées et courantes a été établie conformément à la recommandation AMF n°2012-05 du 2 juillet 2012 modifiée le 5 octobre 2018 et à l'article L.22-10-12 du Code de commerce et approuvée par le Conseil d'administration du 30 janvier 2020.

Son objet est de :

- rappeler le cadre réglementaire applicable aux conventions réglementées et préciser la méthodologie appliquée par le groupe pour qualifier les différentes conventions ;
- mettre en place, en application des dispositions issues de la loi PACTE, une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions.

La charte s'appuie sur l'étude de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) de février 2014 et a été établie en liaison avec les Commissaires aux comptes de la Signaux Girod S.A.

La procédure d'évaluation mise en place au sein du groupe prévoit ainsi que le service juridique est informé immédiatement et préalablement à toute opération susceptible de constituer une convention réglementée ou courante par :

- la personne directement ou indirectement intéressée ayant connaissance du projet de convention,
- le service contrôle de gestion, le service achats ou le service facturation,
- plus généralement, toute personne du groupe ayant connaissance du projet de convention.

Cette information intervient préalablement à la conclusion d'une convention, et à l'occasion de toute modification, renouvellement, reconduction ou résiliation d'une convention précédemment conclue, y compris lorsque cette convention était considérée comme « libre » au moment de sa conclusion.

Il appartient ensuite au service juridique, notamment avec l'aide de la direction financière, et le cas échéant du Conseil d'administration, de se prononcer sur la qualification de la convention. Pour son examen, le service juridique s'appuie sur les critères de qualification définis dans sa charte interne. Il peut recueillir l'avis des commissaires aux comptes en cas de doute sur la qualification d'une convention soumise à son évaluation. Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation.

Si au terme de son examen, le service juridique estime que la convention s'analyse en une convention réglementée, la procédure s'y rapportant sera suivie sous la supervision du service juridique. Dans le cas contraire, la convention peut être conclue librement.

Le service juridique tient à jour une liste des conventions qualifiées de courantes exécutées ou en cours d'exécution sur l'exercice qui est soumise chaque année à l'évaluation du Conseil d'administration.

XI-4 - Politique de rémunération et rémunération des mandataires sociaux

XI-4-1- Politique de rémunération des mandataires sociaux

L'article L.22-10-8 du Code de commerce impose aux sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé de présenter la politique de rémunération des mandataires sociaux au sein du rapport sur le gouvernement d'entreprise et de soumettre un projet de résolution sur cette politique à l'approbation de l'Assemblée Générale. Suite au transfert de cotation des titres de la société sur Euronext Growth, ces dispositions ne sont plus applicables. Le Conseil d'administration du 22 septembre 2022 a toutefois décidé, dans un souci de transparence, de continuer à publier la politique de rémunération des mandataires sociaux dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise. En revanche, cette politique ne sera pas soumise au vote de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a en date du 22 septembre 2022, procédé à la revue de la politique de rémunération des mandataires sociaux et en a modifié certains points. Cette politique décrit toutes les composantes de la rémunération fixe et variable et le processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre.

XI-4-1-1- Principes généraux de détermination de la politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants

Le Conseil d'administration se fonde sur les recommandations du Code Miroir, pour la détermination, la mise en œuvre et la révision de sa politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants qui répond à l'intérêt

social de la société, contribue à sa pérennité et s'inscrit dans sa stratégie commerciale. Elle repose ainsi sur les sept principes suivants :

- **Exhaustivité** : chaque entreprise est libre de déterminer les composantes de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. La communication aux actionnaires des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux doit être exhaustive : partie fixe, partie variable (bonus), stock-options, actions gratuites, rémunérations au titre du mandat de membre du Conseil, rémunérations exceptionnelles, conditions de retraite et avantages particuliers, autres...

En cas de rémunération variable, l'appréciation de l'atteinte de la performance prend en compte des critères quantitatifs – financiers et extra-financiers – ainsi que des critères qualitatifs.

- **Équilibre entre les éléments de la rémunération** : chaque élément de la rémunération doit être motivé et correspondre à l'intérêt de l'entreprise.

- **Benchmark** : cette rémunération doit être appréciée, dans la mesure du possible, dans le contexte d'un métier et du marché de référence et proportionnée à la situation de la société, tout en prêtant attention à son effet inflationniste.

- **Cohérence** : la rémunération du dirigeant mandataire social doit être déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et des salariés de l'entreprise.

- **Lisibilité** : les règles doivent être simples et transparentes. Les critères de performance utilisés pour établir la partie variable de la rémunération ou, le cas échéant, pour l'attribution d'options ou d'actions gratuites doivent être en lien avec la performance de l'entreprise, correspondre à ses objectifs, être exigeants, explicables et, autant que possible, pérennes. Ils doivent être détaillés sans toutefois remettre en cause la confidentialité qui peut être justifiée pour certains éléments.

- **Mesure** : la détermination de la rémunération et des attributions d'options ou d'actions gratuites doit réaliser un juste équilibre et tenir compte à la fois de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances des dirigeants.

- **Transparence** : Conformément à la loi, les entreprises dont les actions sont admises sur un marché réglementé publient dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise toutes les composantes des rémunérations des mandataires sociaux. En cas de rémunération variable, la pondération des différents critères est communiquée aux actionnaires.

Le Comité des rémunérations et le Conseil d'administration veillent à la mise en œuvre de ces principes.

La politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants est revue chaque année afin notamment de considérer l'évolution des dispositions réglementaires, du Code de gouvernement d'entreprise et des pratiques du marché.

XI-4-1-2- Définition de la politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants

La rémunération des mandataires sociaux dirigeants comporte une part fixe et une part variable annuelles.

Rémunération fixe annuelle

La rémunération fixe annuelle de chaque dirigeant mandataire social est définie en tenant compte :

- des responsabilités du dirigeant et des missions attachées à son mandat,
- de ses compétences et de son niveau d'expérience,
- des pratiques du marché de référence pour des fonctions comparables.

Le Conseil d'administration a décidé que la rémunération fixe des dirigeants devait rester stable sur une période de plusieurs années, tout en bénéficiant, dans les mêmes proportions, des augmentations générales des salaires décidées périodiquement pour l'ensemble du personnel. Une révision de la rémunération fixe reste toutefois possible en cas d'évolution significative de leurs responsabilités.

D. RAPPORT DIVERS

La rémunération est analysée chaque année par le Comité des rémunérations avant l'ouverture ou au début du nouvel exercice. Ses recommandations sont ensuite débattues en Conseil d'administration qui fixe le montant de la rémunération fixe annuelle des dirigeants.

Rémunération variable annuelle

La rémunération variable repose sur des paramètres financiers. Elle vise à inciter les dirigeants à atteindre des objectifs de performance quantitatifs.

Rémunération variable du Président Directeur Général

Le Président Directeur Général perçoit, au titre de sa rémunération variable, un pourcentage de 1% du résultat net consolidé et un pourcentage de 1% du ROC.

Rémunération variable de la Directrice Générale Déléguée

La Directrice Générale Déléguée perçoit, au titre de sa rémunération variable, un pourcentage du ROC (Résultat Opérationnel Courant) du périmètre Signalisation France établi à 1%.

Rémunération sur objectifs

La rémunération sur objectifs concerne uniquement le Président Directeur Général et repose sur des paramètres quantitatifs et qualitatifs.

Le Conseil d'administration, statuant sur proposition du Comité des rémunérations, fixe le montant de l'enveloppe globale au titre de la rémunération sur objectifs du Président Directeur Général.

Avant l'ouverture ou au début de chaque nouvel exercice, le Conseil d'administration, sur recommandations du Comité des rémunérations, détermine la répartition de l'enveloppe globale en bonus en fonction des objectifs. L'attribution totale ou partielle de chaque bonus sera subordonnée à l'atteinte de seuils qui sont également arrêtés par le Conseil d'administration après proposition du Comité des rémunérations.

Le Conseil d'administration détermine par conséquent :

- la part de rémunération affectée à chaque objectif,
- les seuils de déclenchement en deçà ou au-dessus desquels aucune rémunération n'est versée,
- chaque niveau cible et le montant de bonus affecté à sa réalisation.

Le Conseil d'administration a ainsi fixé l'enveloppe globale de rémunération sur objectifs à 35 000 € à répartir en quatre bonus en fonction des objectifs suivants :

Objectif 1 : Réduction des coûts du périmètre Signalisation France

Bonus d'un montant maximum de 10 000 € fondé sur la baisse du ratio des coûts de Signalisation France / production nette de Signalisation France, étant précisé que les coûts de Signalisation France (hors dotations et reprises aux amortissements et provisions) = achats consommés et charges externes, charges de personnel + les charges opérationnelles courantes – les autres produits opérationnels courants (étant entendu que la production stockée est déjà prise en compte dans la détermination de la production nette) et que la production nette de Signalisation France = chiffre d'affaires consolidé de Signalisation France avec inter-secteurs + production stockée.

Objectif 2 : Amélioration de la productivité sociale

Bonus d'un montant maximum de 10 000 € fondé sur la baisse du ratio charges de personnel, de personnel détaché et intérimaires / chiffre d'affaires consolidé Signalisation France avec inter-secteurs + production stockée.

Objectif 3 : Développement international

Bonus d'un montant maximum de 10 000 € basé sur le ROC international.

Objectif 4 : Réduction de la consommation d'énergie de la SA Signaux Giron

Bonus d'un montant maximum de 5 000 € basé sur la baisse du volume des consommations d'électricité et de gaz de la société Signaux Giron (kWh/Chiffre d'affaires).

Le niveau d'atteinte des objectifs est apprécié chaque année par le Conseil d'administration, critères par critères, après revue et recommandations du Comité des rémunérations.

Rémunération exceptionnelle

Le Conseil d'administration a retenu le principe selon lequel les mandataires sociaux dirigeants ne pourront bénéficier d'une rémunération exceptionnelle que dans certaines circonstances très particulières comme l'implication qu'elles exigent et les difficultés qu'elles représentent.

Absence de rémunération au titre des mandats d'administrateurs des dirigeants sociaux

Le Président Directeur Général et la Directrice Générale Déléguée ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat d'administrateur.

Autres avantages

Véhicule de fonction

Dans le cadre de leur mandat, les dirigeants peuvent disposer d'un véhicule de fonction dont les frais d'assurance, de carburant et de maintenance sont pris en charge par la Société.

Aujourd'hui, seul le Président Directeur Général bénéficie de l'usage d'un véhicule de fonction pour les besoins professionnels et personnels qui constitue un avantage en nature.

Régime de protection sociale complémentaire

Les mandataires sociaux dirigeants bénéficient des régimes de protection sociale complémentaire prévoyance et frais de santé dont relèvent les salariés de l'entreprise. Les mandataires sociaux dirigeants sont à ce titre assimilés à des cadres dirigeants.

Régime de retraite complémentaire

Les mandataires sociaux dirigeants bénéficient des régimes de retraite dont relèvent les salariés de l'entreprise, et sont, à ce titre, assimilés à des cadres dirigeants.

XI-4-1-3- Politique de rémunération des administrateurs

Les administrateurs perçoivent une rémunération fixe dont le montant maximum global est voté par l'Assemblée Générale Ordinaire et dont la répartition est décidée par le Conseil d'administration en fonction de leur assiduité aux réunions et du temps consacré à leurs fonctions.

Aucune autre rémunération n'est octroyée aux administrateurs et notamment aucune rémunération exceptionnelle liée à l'exécution de missions. Ils bénéficient par ailleurs de la prise en charge des frais de déplacement engagés dans le cadre de leur participation aux réunions.

Le montant global annuel maximum de rémunération des administrateurs a été fixé par l'Assemblée Générale Mixte du 24 mars 2016 à 35 000 € pour l'exercice 2015/2016 et pour les exercices ultérieurs, jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

XI-4-2- Rémunération des mandataires sociaux

XI-4-2-1- Rémunération des mandataires sociaux dirigeants de Signaux Girod S.A.

XI-4-2-1-1- Eléments fixes, variable et sur objectifs composant de rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général et à la Directrice Générale Déléguée au titre de l'exercice 2021/2022

Les éléments de rémunération du Président Directeur Général et de la Directrice Générale Déléguée au titre de l'exercice 2021/2022 ont été fixés par le Conseil d'administration durant sa réunion du 23 septembre 2021, sur recommandation du Comité des rémunérations, et approuvés par l'Assemblée Générale du 24 mars 2022. L'article L22-10-34 prévoyant l'approbation par l'Assemblée Générale des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale versés ou attribués au cours de l'exercice écoulé, ne s'applique qu'aux sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé. Ces dispositions ne sont donc plus applicables à la Société suite au transfert de la cotation de ses titres sur Euronext Growth. Le versement des éléments ci-dessous ne fera donc pas l'objet d'une résolution soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.

XI-4-2-1-1-1- Président Directeur Général

Rémunération fixe

137 000 € bruts par an, avantage en nature véhicule compris.

La rémunération fixe du Président Directeur Général au titre de l'exercice 2021/2022 est de 135 592,32 € bruts, avantage en nature véhicule compris.

Rémunération variable annuelle

1 % du résultat net part du groupe et 1% du REX.

Le résultat net part du Groupe s'établit à -3 652 K€ pour l'exercice 2021/2022 et le REX à -1078 K€. Aucune rémunération variable ne sera versée au Président Directeur Général.

Rémunération sur objectifs

L'enveloppe globale de la rémunération sur objectifs du Président Directeur Général a été fixée à 35 000 € et les objectifs à atteindre en vue de son versement, total ou partiel, ont été définis comme suit :

Objectifs quantitatifs :

Objectif 1 : réduction des coûts du périmètre Signalisation France

Bonus d'un montant maximum de 10 000 € fondé sur la baisse du ratio des coûts de Signalisation France / production nette de Signalisation France, étant précisé que les coûts Signalisation France (hors dotations et reprises aux amortissements et provisions) = achats matières premières, variation stocks, autres achats et charges externes, salaires et traitements, charges sociales, + les autres charges opérationnelles courantes – les autres produits opérationnels courants (étant entendu que la production stockée est déjà prise en compte dans la détermination de la production nette) et que la production nette de Signalisation France = production nette consolidée de Signalisation France avec inter-secteurs.

Bonus :

Si ratio inférieur ou égal à 93,50 % => 10 000 €

Si ratio inférieur ou égal à 94,00 % => 5 000 €

Si ratio supérieur à 94,00 % => 0 €

Le ratio est de 93,99 % sur l'exercice écoulé.

Un bonus de 5 000 € sera versé au Président Directeur Général au titre de cet objectif.

Objectif 2 : amélioration de la productivité sociale

Bonus d'un montant maximum de 10 000 € fondé sur la baisse du ratio « masse salariale + intérim de Signalisation France » / production nette de Signalisation France, étant précisé que la masse salariale s'entend chargée et hors coûts de restructurations et litiges prud'homaux et que la production nette Signalisation France = production nette consolidée Signalisation France avec inter-secteurs.

Bonus :

Si ratio inférieur ou égal à 42,00 % => 10 000 €

Si ratio inférieur ou égal à 42,50 % => 5 000 €

Si ratio supérieur à 42,50 % => 0 €

Le ratio est de 39,60% sur l'exercice 2021/2022.

Un bonus de 10 000 € sera versé au Président Directeur Général au titre de cet objectif.

Objectif 3 : développement international

Bonus d'un montant maximum de 10 000 € basé sur le REX international.

Bonus :

Si REX international supérieur ou égal à 1M€ => 10 000 €

Si REX international supérieur ou égal à 750 000 € => 5 000 €

Si REX international inférieur à 750 000 € => 0 €

Le REX international est de -53 K€ au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Aucun bonus ne sera versé au Président Directeur Général au titre de cet objectif.

Objectif qualitatif : baisse de la moyenne des trois dernières années du taux de fréquence des accidents de travail sur le périmètre Signalisation France

Bonus d'un montant de 5 000 €.

Bonus d'un montant de 5 000 € si le seuil est inférieur à 27,49 (moyenne de référence pour les exercices 2018/2019 - 2019/2020 – 2020/2021).

La moyenne des trois dernières années du taux de fréquence des accidents de travail sur le périmètre Signalisation France est de 30,52.

Aucun bonus ne sera versé au Président Directeur Général au titre de cet objectif

Un montant total de 15 000 € sera versé au Président Directeur Général au titre de sa rémunération sur objectifs.

Rémunération prévue à l'article L.225-45 du code de commerce

Néant.

Avantages de toute nature

Le Président Directeur Général ne bénéficie d'aucun avantage autre que le véhicule compris dans sa rémunération fixe annuelle.

XI-4-2-1-1-2- Directrice Générale Déléguée

Rémunération fixe

90 500 € bruts par an.

La rémunération fixe de la Directrice Générale Déléguée au titre de l'exercice 2021/2022 est de 90 500 € bruts.

Rémunération variable annuelle

1 % du ROC du périmètre Signalisation France.

Le ROC du périmètre Signalisation France est de -1336 K€.

En application du principe ci-dessus, aucune rémunération variable ne sera versée à la Directrice Générale Déléguée.

Rémunération exceptionnelle

Néant.

Rémunération prévue à l'article L.225-45 du code de commerce

Néant.

Avantages de toute nature

Néant.

XI-4-2-1-2- Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et sur objectifs composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général et à la Directrice Générale Déléguée pour l'exercice 2022/2023

Les principes et critères de détermination de la rémunération du Président Directeur Général et de la Directrice Générale Déléguée ont été fixés par le Conseil d'administration du 22 septembre 2022, sur proposition du Comité des rémunérations. Les titres de la Société étant désormais cotés sur Euronext Growth, les principes et critères de détermination des éléments composant la rémunération du Président Directeur Général et de la Directrice Générale Déléguée, ne seront pas soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

XI-4-2-1-2-1- Président Directeur Général

Rémunération fixe

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a appliqué à la rémunération fixe du Président Directeur Général la même augmentation que celle générale décidée le 1^{er} décembre 2021 pour l'ensemble du personnel, soit 2%. La rémunération fixe du Président Directeur Général passe ainsi de 137 000 € à 139 740 € bruts, avantage en nature véhicule compris, au titre de l'exercice 2022/2023.

Rémunération variable annuelle

1 % du résultat net consolidé et 1% du ROC.

Rémunération sur objectifs

Le Conseil d'administration a maintenu l'enveloppe globale à 35 000 € pour la rémunération sur objectifs du Président Directeur Général et défini les objectifs à atteindre en vue de son versement, total ou partiel, comme suit :

Objectifs quantitatifs

Objectif 1 : réduction des coûts du périmètre Signalisation France

Bonus d'un montant maximum de 10 000 € fondé sur la baisse du ratio des coûts de Signalisation France / production nette de Signalisation France, étant précisé que les coûts de Signalisation France (hors dotations et reprises aux amortissements et provisions) = achats consommés et charges externes, charges de personnel + les charges opérationnelles courantes – les autres produits opérationnels courants (étant entendu que la production stockée est déjà prise en compte dans la détermination de la production nette) et que la production nette de Signalisation France = chiffre d'affaires consolidé de Signalisation France avec inter-secteurs + production stockée.

Bonus :

Si ratio inférieur ou égal à 93,50 % => 10 000 €

Si ratio inférieur ou égal à 94,00 % => 5 000 €

Si ratio supérieur à 94,00 % => 0 €

Objectif 2 : amélioration de la productivité sociale

Bonus d'un montant maximum de 10 000 € fondé sur la baisse du ratio charges de personnel, de personnel détaché et intérimaires / chiffre d'affaires consolidé Signalisation France avec inter-secteurs + production stockée

Bonus :

Si ratio inférieur ou égal à 42,00 % => 10 000 €

Si ratio inférieur ou égal à 42,50 % => 5 000 €

Si ratio supérieur à 42,50 % => 0 €

Objectif 3 : développement international

Bonus d'un montant maximum de 10 000 € basé sur le ROC international.

Bonus :

Si ROC international supérieur ou égal à 1M€ => 10 000 €

Si ROC international supérieur ou égal à 750 000 € => 5 000 €

Si ROC international inférieur à 750 000 € => 0 €

Objectif qualitatif : Réduction de la consommation d'énergie de la SA Signaux Girod

Bonus d'un montant maximum de 5 000 € basé sur la baisse du volume des consommations d'électricité et de gaz de la société Signaux Girod (en kWh/Chiffre d'affaires).

Bonus :

Baisse de 10% => 5 000 €

Baisse de 5% => 2 500 €

Rémunération prévue à l'article L.225-45 du code de commerce

Néant.

Avantages de toute nature

Le Président Directeur Général ne bénéficie d'aucun avantage autre que le véhicule compris dans sa rémunération fixe annuelle.

XI-4-2-1-2-2- Directrice Générale Déléguée

Rémunération fixe

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a appliqué à la rémunération fixe de la Directrice Générale Déléguée, la même augmentation que celle générale décidée le 1^{er} décembre 2021 pour l'ensemble du personnel, soit 2%. La rémunération fixe de la Directrice Générale Déléguée passe ainsi de 90 500 € à 92 310 € bruts au titre de l'exercice 2022/2023.

Rémunération variable

1% du ROC du périmètre Signalisation France.

Rémunération exceptionnelle

Néant.

Rémunération prévue à l'article L.225-45 du code de commerce

Néant.

Avantages de toute nature

Néant.

XI-4-2-2- Rémunération des mandataires sociaux des autres sociétés du groupe

En dehors de la S.A. Signaux Girod, les seuls mandats rétribués sont ceux des dirigeants de la S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod.

Les rémunérations versées par cette société au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 sont les suivantes :

Claude GIROD, Président	30 000 €
Jacqueline GIROD, Directrice Générale	12 000 €
Valérie CONCLOIS, Directrice Générale	12 000 €

XI-4-2-3- Rémunération des administrateurs

Administrateurs n'exerçant aucune fonction salariée

Les administrateurs qui ne sont pas dirigeants et qui n'exercent aucune fonction salariée perçoivent une rémunération. Celle-ci est allouée par l'Assemblée Générale et répartis par le Conseil d'administration, en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil et du temps consacré à leurs fonctions.

L'Assemblée Générale Mixte du 24 mars 2016 avait fixé à 35 000 € le montant global de la rémunération allouée aux administrateurs pour l'exercice 2015/2016 et les exercices ultérieurs, jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée. Ce montant n'a pas été modifié depuis.

Au titre de l'exercice 2021/2022, cette rémunération a été répartie entre les administrateurs non-dirigeants et non-salariés de la façon suivante :

- Monsieur Jacques MORLOT	10 000 €
- Monsieur Eric PICHET	25 000 €.

Administrateur salarié

Durant l'exercice 2021/2022, Madame Valérie CONCLOIS a perçu un salaire brut de 37 615 € en contrepartie de l'exécution de son contrat de travail².

² La Société respecte les conditions de cumul d'un mandat social avec un contrat de travail.

XI-5 - Opérations effectuées par la société sur ses propres titres au cours de l'exercice 2021/2022

Programme de rachat d'actions

	Programme rachat d'actions		Contrat liquidité				Total des titres autodétenus au 30/09/2022			
	Actions achetées	Cours moyen	Actions achetées	Cours moyen des actions achetées	Actions vendues	Cours moyen des actions vendues	Nombre d'actions cumulé	Valeur évaluée au cours d'achat	Valeur nominale	% du capital
du 01/10/2021 au 30/09/2022	1 968	13,92	17 338	14,74	16 051	14,78	11 602	163 614,23	150 826	1,12%

XI-6 - Commissaires aux comptes

Conformément aux articles L. 823-9 et suivants du Code de commerce et aux statuts, les Commissaires aux comptes sont responsables du contrôle légal des comptes.

Ils certifient que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Ils sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour une durée de six exercices.

Les Commissaires aux comptes de la Société sont présentés dans le tableau ci-après :

Commissaires aux comptes titulaires	Date de nomination / renouvellement	Echéance mandat
S.A.S. GRANT THORNTON, 29 rue du Pont – 92200 NEUILLY-SUR- SEINE	26 mars 2020 (ex. clos le 30/09/2019)	Mars 2026 (ex. clos le 30/09/2025)
S.A.S. ERNST & YOUNG et AUTRES Tour Oxygène 10/12 Bd Marius Vivier Merle 69393 LYON Cedex 03	24 mars 2017 (ex. clos le 30/09/2016)	Mars 2023 (ex. clos le 30/09/2022)

La Société n'a pas de Commissaires aux Comptes suppléants, les Commissaires aux Comptes titulaires étant des sociétés pluripersonnelles.

Fait à Bellefontaine, le 26 janvier 2023

Le Conseil d'administration

Annexe 1

Composition du Conseil et des Comités

Nom / Fonction	Membre Indépendant	Année Première nomination	Echéance du mandat	Comité d'audit	Comité des nominations	Comité des rémunérations	Expérience et expertise apportées
Claude GIROD Président Directeur Général	Non	2012	2024	-	-	-	Gestion Management Comptabilité Expertise technique et sectorielle
Jacqueline GIROD Directrice Générale Déléguée	Non	2012	2024	-	-	-	Gestion Management Comptabilité Expertise sectorielle
Valérie CONCLOIS Administrateur	Non	2012	2024	-	-	-	Expertise technique et Sectorielle
Jacques MORLOT Administrateur	Oui	2012	2024	Membre	Membre	Membre	Management Ressources humaines Compétence sectorielle
Éric PICHET Administrateur	Oui	2013	2025	Président	Président	Président	Gestion Comptabilité Finance Juridique Compétence sectorielle

Annexe 2
Rémunérations des mandataires sociaux

Tableau de synthèse des rémunérations, des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la société Signaux Girod et la société qui la contrôle (S.F.G.P.G.)

	2020/2021	2021/2022
Claude GIROD : Président Directeur général		
Rémunérations ³ dues au titre de l'exercice	181 530	180 592
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Jacqueline GIROD : Directrice générale déléguée		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	112 031	102 500
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Valérie CONCLOIS : Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	54 183	49 615
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Jacques MORLOT : Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	10 000	10 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Eric PICHET : Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	25 000	25 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	382 744	367 707

³ Avantage en nature véhicule inclus

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social *

	Exercice 2020/2021		Exercice 2021/2022	
	dus	versés	dus	versés
Claude GIROD : Président Directeur Général				
Rémunération fixe	158 591	158 591	158 591	158 591
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle ou sur objectifs	15 000	15 000	15 000	
Rémunération prévue à l'article L.225-45 C. com.				
Avantages en nature	7 939	7 939	7 001	7 001
Total	181 530	181 530	180 592	165 592
Jacqueline GIROD :				
Directrice générale déléguée				
Rémunération fixe	102 500	102 500	102 500	102 500
Rémunération variable	9 531	9 531		
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération prévue à l'article L.225-45 C. com.				
Avantages en nature				
Total	112 031	112 031	102 500	102 500
Valérie CONCLOIS :				
Administrateur				
Rémunération fixe	54 183	54 183	49 615	49 615
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération prévue à l'article L.225-45 C. com.				
Avantages en nature				
Total	54 183	54 183	49 615	49 615
Jacques MORLOT : Administrateur indépendant				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération prévue à l'article L.225-45 C. com.	10 000	10 000	10 000	10 000
Avantages en nature				
Total	10 000	10 000	10 000	10 000
Eric PICHET : Administrateur indépendant et Président du comité d'audit				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération prévue à l'article L.225-45 C. com.	25 000	25 000	25 000	25 000
Avantages en nature				
Total	25 000	25 000	25 000	25 000

*Il s'agit des rémunérations perçues au niveau de Signaux Girod, des sociétés contrôlées par Signaux Girod et des sociétés qui contrôlent Signaux Girod.

Options de souscriptions ou d'achat d'actions et attribution d'actions de performance :
La société n'a jamais attribué d'option d'achat ou de souscription d'actions ni d'actions de performance.

Tableau sur les ratios entre le niveau de rémunération du Président Directeur Général, de la Directrice Générale Déléguée et la rémunération moyenne et médiane de la société Signaux Girod, évolution de ces ratios et des performances de la société sur 5 exercices

	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Rémunération⁴ de Claude GIROD Président Directeur Général Evolution / N-1	152 947 -2,90%	146 273 -4,36%	176 712 +20,81%	151 530 -14,25%	150 592 -0,62%
Rémunération de Jacqueline GIROD Directrice Générale déléguée Evolution / N-1	87 000 0%	87 000 0%	89 133 + 2,45%	100 031 + 12,23%	90 500 -9,53%
Rémunération moyenne SIGNAUX GIROD S.A. Evolution / N-1	27 298 0,43%	27 470 +0,63%	27 412 -0,21%	27 570 0,58%	28 352 2,84%
Rémunération médiane SIGNAUX GIROD S.A. Evolution / N-1	24 266 +1,15%	23 952 -1,30%	23 952 0%	23 952 0%	24 158 0,86%
Ratio rémunération moyenne Evolution / N-1	Claude Girod 5,60 -3,32%	5,32 -4,96%	6,45 +21,07%	5,50 -14,74%	5,31 -3,36%
	Jacqueline Girod 3,19 -0,43%	3,17 -0,63%	3,25 +2,67%	3,63 +11,58%	3,19 +12,02%
Ratio rémunération médiane Evolution / N-1	Claude Girod 6,30 -4,00%	6,11 -3,11%	7,38 +20,81%	6,33 -0,14%	6,23 -1,47%
	Jacqueline Girod 3,59 -1,13%	3,63 1,31%	3,72 +2,45%	4,18 +12,23%	3,75 -10,30%
Ratio SMIC Evolution / N-1	Claude Girod 8,51 -4,08%	8,01 -5,79%	9,57 +19,38%	8,12 -15,09%	7,73 -4,81%
	Jacqueline Girod 4,84 -1,21%	4,77 -1,50%	4,83 +1,24%	5,36% +11,13%	4,65% -13,34%
Chiffre d'affaires de SIGNAUX GIROD S.A. en milliers d'euros	41 091	39 573	37 408	42 685	44 719
Evolution / N-1	- 0,05%	-3,69 %	-5,47%	+14,11%	+4,77%
Résultat d'exploitation de SIGNAUX GIROD S.A. Evolution / N-1	- 263 +2,95%	- 251 +4,56%	638 +354,18%	764 +19,75%	-943 -223,43%

⁴ Avantage en nature véhicule inclus

Informations sur les rémunérations versées aux mandataires sociaux :

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail*		Régime de retraite supplémentaire**		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Claude GIROD Président directeur général		X		X		X		X
Jacqueline GIROD Directrice générale déléguée		X		X		X		X
Valérie CONCLOIS Administrateur	X			X		X		X
Jacques MORLOT Administrateur indépendant		X		X		X		X
Eric PICHET Administrateur indépendant		X		X		X		X

*La société respecte les conditions de cumul d'un mandat social avec un contrat de travail.

XII - Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mars 2023

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion sur les comptes sociaux et rapport sur les comptes consolidés clos le 30 septembre 2022,
- Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice et sur les comptes consolidés clos le 30 septembre 2022,
- Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- Rapport du Conseil d'administration concernant le programme de rachat d'actions,
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2022, et quitus aux administrateurs,
- Approbation des charges non-déductibles,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2022,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2022,
- Examen des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire suite à l'expiration du mandat de la société Ernst & Young et autres,
- Autorisation à donner au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, de faire racheter par la Société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Rapport des Commissaires aux comptes réalisé en application des dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce,
- Délégation à donner au Conseil d'administration en vue de réduire le capital par annulation d'actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

XIII - Projets de résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 30 mars 2023

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Première résolution (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30/09/2022, des charges non-déductibles, et quitus aux administrateurs*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2022, du rapport de gestion du Conseil d'administration, et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés et desquels il résulte un bénéfice de 185 806 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 38 830 euros, et qui n'a pas donné lieu à imposition, le résultat d'ensemble du périmètre d'intégration fiscale étant déficitaire.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'administration, quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30/09/2022*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels se traduisent par un résultat net consolidé part du groupe de - 3 652 K€, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (*Affectation du résultat de l'exercice clos le 30/09/2022*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 185 805,96 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice

185 805,96 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 29 982 698,70 euros

Le tableau ci-dessous récapitule, pour les trois exercices précédents, l'évolution des dividendes et du revenu global par action et pour l'ensemble des actions émises

Années	Nombre d'actions total	Nombre d'actions rémunérées	Dividende par action	Dividende total	Revenu distribué éligible à l'abattement de 40 % mais n'ouvrant pas droit à abattement pour les personnes morales
2018/2019	1 139 062	-	-	-	-
2019/2020	1 139 062	-	-	-	-
2020/2021	1 139 062	-	-	-	-

Quatrième résolution (*Examen des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte que la convention conclue et autorisée antérieurement s'est poursuivie, qu'aucune convention visée à l'article L. 225-38 dudit code n'a été conclue au cours de l'exercice 2021/2022 et approuve les termes du rapport spécial.

Cinquième résolution (*Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire suite à l'expiration du mandat de la société Ernst & Young et autres*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes de la société Ernst & Young et autres arrive à expiration ce jour, décide de nommer la société par action simplifiée MAZARS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, immatriculée au RCS de Besançon sous le numéro 622 820 223 dont le siège social est situé 9 rue Madeleine Brès 25000 Besançon, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire, pour une période de six exercices, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2029, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2028.

Sixième résolution (*Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément aux articles L22-10-62 et suivants du Code de commerce*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, à faire acheter par la Société ses propres actions, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Signaux Girod par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme règlement UE n°596/2014 du 16 avril 2014 ;

- de procéder à l'annulation de tout ou partie des actions acquises dans le cadre d'une réduction de capital, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la Société n'entend pas recourir à des instruments financiers dérivés.

Pour la mise en place de cette autorisation, l'Assemblée Générale fixe le prix maximum d'achat à 30 euros par action. Le nombre maximum de titres pouvant être détenu ne pourra être supérieur à 10 % des actions composant le capital social de la société Signaux Girod à la date considérée, pour un investissement maximum de 3 097 500 euros sur la base du cours maximum d'achat par action de 30 euros et d'un maximum de 103 250 actions.

Cette autorisation est donnée jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et pour une durée maximum de dix-huit mois à compter du jour de la présente décision.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 al. 1 du Code de commerce, le Comité social et économique est informé de la résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions légales, à l'effet de décider et effectuer la mise en œuvre de la présente décision, d'en préciser les conditions et les modalités, de conclure tous accords, d'effectuer toutes formalités et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.

Septième résolution (*Pouvoirs en vue des formalités*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

II – De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

Huitième résolution (*Délégation à donner au Conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation d'actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes :

- donne au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions par période de 24 mois, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- fixe la durée de validité de la présente autorisation jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle avec ordre du jour extraordinaire, et pour une durée maximum de dix-huit mois à compter du jour de la présente décision.
- donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

Neuvième résolution (*Pouvoirs en vue des formalités*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

* *

Le Conseil d'administration